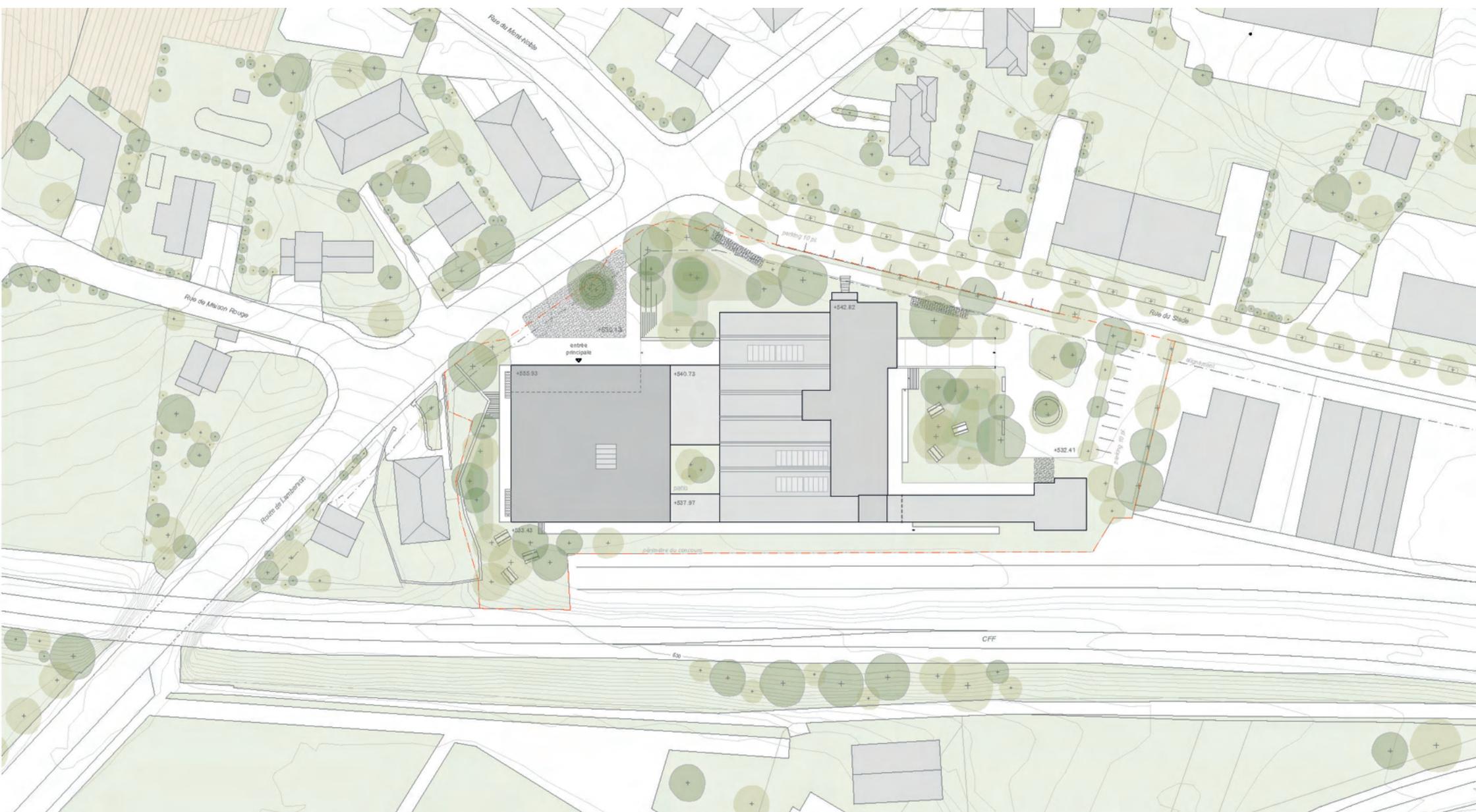


CONCOURS DE PROJETS

NOUVEAU CAMPUS EDHEA ET ECOLE DE COUTURE

RAPPORT DU JURY – FÉVRIER 2022



CONCOURS DE PROJETS NOUVEAU CAMPUS EDHEA ET ECOLE DE COUTURE

MANDANT / MAÎTRE D'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par l'État du Valais, Service immobilier et patrimoine (SIP) en qualité de maître de l'ouvrage délégué, en collaboration avec la HES-SO Valais/Wallis, le SFOP et le SHE mandants et maîtres de l'ouvrage

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE, DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

À ce jour, l'EDHEA occupe trois bâtiments en ville de Sierre. L'infrastructure est sous-dimensionnée et ne permet pas de faire évoluer l'Ecole. L'EDHEA ne bénéficie d'aucune aula, ni de réfectoire et les distances entre les 3 bâtiments sont chronophages et ne permettent pas de renforcer l'unité et l'identité de l'Ecole.

Même si les locaux actuels de l'Ecole de Couture sont idéalement situés au centre-ville, au cours des deux dernières années des salles supplémentaires ont dû être louées afin d'accommoder les besoins en espaces. Malgré cela, il manque toujours de la place pour des vestiaires, des casiers, une bibliothèque et une salle de conférence.

La construction d'un nouveau bâtiment est essentielle pour l'évolution et l'attractivité de l'EDHEA et de l'Ecole de couture. La particularité de l'EDHEA, de rassembler une Ecole de formation professionnelle et une Haute Ecole d'art de niveau tertiaire, amène des élèves et des étudiant·e·s d'âges différents à se côtoyer. Dans le but de favoriser les synergies, le maître de l'ouvrage privilégie la réalisation d'un bâtiment unique, où se rencontreront les élèves, étudiant·e·s et enseignant·e·s dans les divers domaines de formation. Mais, dans le monde de l'art, en constante mutation, il est essentiel d'imaginer des espaces évolutifs.

L'EDHEA souhaite que ce nouveau bâtiment soit représentatif de ses engagements, notamment du point de vue de la durabilité. Une attention particulière doit être apportée, dès la conception, sur l'autonomie du bâtiment liée à une faible consommation énergétique. Elle se veut être un modèle en la matière et véhiculer, par son exemplarité, des valeurs de développement durable.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une Ecole d'architecture de niveau universitaire, ou d'une Ecole technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une Ecole étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Économie générale du projet.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 152 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP le 1^{er} octobre 2021.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président

Philippe Venetz architecte cantonal

Membres non-professionnels

Christophe Darbellay conseiller d'État, chef du DEF
Yves Rey chef du SHE
Tanja Fux cheffe du SFOP
François Seppey directeur HES-SO Valais-Wallis
Jean-Paul Felley directeur EDHEA
Gabriela Schnyder directrice Ecole de Couture

Membres professionnels

Laurence Salamin architecte de la Ville de Sierre
Marco Bakker architecte, Bakker Blanc, Lausanne
Yves Dreier architecte, Dreier Frenzel, Lausanne
Cathrin Trebeljahr architecte, In-Out, Genève / Paris
Adrian Kramp architecte, Boegli Kramp, Fribourg
Miguel Fernández Ruiz ingénieur civil MER à l'EPFL / Prof. à l'UPM

Suppléants non-professionnels

Paul-Henri Rey adjoint au directeur de l'EDHEA
Françoise Vianin adjointe à la directrice de l'Ecole de Couture

Suppléante professionnelle

Zoé Bonomi architecte au SIP

Experts

Laurent Grichting architecte des monuments au SIP
Philippe Bischof directeur de Pro Helvetia
Marco Müller responsable de projet au SEFRI
Federica Martini responsable de la filière Arts visuels à l'EDHEA
Daniel Schmid responsable du secondaire II à l'EDHEA

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service immobilier et patrimoine. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

75 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 65 projets ont été retournés dans les délais, 10 concurrents inscrits n'ont pas rendu de projet.

Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

Les projets N°30, N°33, N°59 ne respectent pas les alignements obligatoires aux routes.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Les projets N°20, N°61 ne présentent pas graphiquement les plans de tous les niveaux projetés.

Valeurs statistiques

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes.

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

Le projet N°52 n'a pas remis les calculs du cube SIA dans une fourre ouverte.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les mercredi 2 et jeudi 3 février 2022.

Analyse du site et du bâtiment existant

Le site se trouve dans un ancien îlot affecté en zone mixte dans le but d'y créer une gare marchandise. La vocation industrielle du lieu, lié au chemin de fer, a évolué et la révision du plan de zone actuellement en cour de travail le rattachera vraisemblablement au tissu bâti de moyenne, voire de forte densité environnant.

Réalisé par l'architecte Willy Eigenheer, le bâtiment « USEGO » a été construit en 1956. Implanté le long des voies de chemin de fer, dans un site ISOS d'importance national, cet objet témoigne d'une activité et d'un développement industriel et commercial important durant le milieu du XX^e siècle. L'annexe du bâtiment, située le long des voies de chemin de fer, n'a pas de caractéristique architecturale remarquable. Toutefois, le rapport aux voies reste important pour la compréhension du site. Caractéristique d'une époque, ce bâtiment, classé en catégorie 3 à l'inventaire du patrimoine bâti, mérite d'être mis en valeur.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Au cours de l'analyse des projets, le jury a pu apprécier la diversité des propositions des concurrents. Il relève que les 65 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

Analyse de détail des projets

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 65 projets au jugement.

Néanmoins, les projets ne respectant pas les prescriptions ainsi que les projets contrevenant au recommandation de la catégorie 3 de l'inventaire du patrimoine bâti feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142. Il s'agit des projets suivants :

- N°30 LA FABRIQUE
- N°33 CONTINUUM 1
- N°37 LIZA ET LA LANTERNE
- N°56 BLOW UP
- N°59 DROIT FIL
- N°62 PRISME PUR

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site, aux infrastructures et accès existants mais aussi dans leur organisation structurelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les projets suivants sont éliminés :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| - N°01 PASTOUCHER | - N°32 ZIG ZAG |
| - N°06 ART'URE | - N°33 CONTINUUM 1 |
| - N°13 WRAP ME | - N°40 KINTSUGI |
| - N°18 ENTRE COURS ET JARDIN | - N°43 SPEED OF LIFE |
| - N°19 LA FABRIC | - N°44 GINKGO |
| - N°21 L'INTÉGRATION | - N°49 SANDWICH |
| - N°25 PHÉBUS | - N°53 HOMMAGE A FRED |
| - N°26 ORANGE MÉCANIQUE | - N°54 TRANSITION |
| - N°27 LE POINT SUR LE I | - N°55 ORANGE ABRICOT |
| - N°28 LES ATELIERS DU SOLEIL | - N°57 L'USINE A REVES |
| - N°29 DUALITÉS | - N°58 PAS DE DEUX |
| - N°30 LA FABRIQUE | - N°60 AF1A1FA |
| - N°31 TISSAGE | - N°62 PRISME PUR |
| | - N°64 TRAIT D'UNION |

2^e tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité. Il a étudié en particulier le rapport de l'extension proposée avec le site ainsi qu'avec bâtiment le existant, la qualité des espaces extérieurs et le dialogue avec les rues entourant la parcelle. Les projets suivants sont éliminés :

- N°05 DRAPE
- N°07 EFFERVESCENCE
- N°10 IDEFIX
- N°12 LES CORDES À FORCLAZ
- N°14 DE PART ET D'AUTRE
- N°15 CÔTÉ COUR ET CÔTÉ JARDIN DE ROCHEFORT
- N°17 ELLIOT
- N°20 FABRIC
- N°23 TERTRE
- N°24 LE COURS DES CHOSES
- N°42 CRYSTAL PALACE
- N°46 CONTINUUM 2
- N°47 PLAYTIME
- N°50 LES DEMOISELLES
- N°56 BLOW UP
- N°63 JAM SESSION

3^e tour d'élimination

Lors du troisième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Ils ont étudié en particulier l'organisation et la qualité des espaces intérieurs ainsi que le fonctionnement général du projet. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury. Les projets suivants sont éliminés :

- N°02 OPTIMUS
- N°04 TRIPTYQUE
- N°08 COLETTE
- N°09 MAX WILLY
- N°16 DOCKS
- N°22 HAIKU
- N°34 HALITE
- N°35 WILLY
- N°39 GEMINI
- N°41 USE&GO
- N°45 LINA
- N°48 ORION
- N°51 LEVER DE RIDEAU
- N°52 USEGO VS
- N°59 DROIT FIL
- N°61 ASPIC

Repêchage

Arrivé au terme des trois tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il confirme ses décisions et ne repêche aucun projet.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 149'500.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°03 MOI JE TE VOIS CHF 40'000.- HT

2^e rang / 1^{ère} mention

Projet N°37 LIZA ET LA LANTERNE CHF 33'000.- HT

3^e rang / 2^e prix

Projet N°36 FAUNE NORGE CHF 28'000.- HT

4^e rang / 3^e prix

Projet N°38 SWOOSH CHF 20'000.- HT

5^e rang / 4^e prix

Projet N°11 BERND & HILLA CHF 16'000.- HT

6^e rang / 5^e prix

Projet N°65 AGORA CHF 12'500.- HT

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer en termes d'implantation, de structure et de relations aux aménagements urbains existants de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°03 « MOI JE TE VOIS » la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation, sa structure et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le **lundi 21 février 2022 à 17h30** à la halle des concours, rue de la Piscine 10 à Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au vendredi 4 mars 2022, week-end non compris, entrée libre de 16h00 à 18h00.

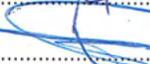
Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{er} prix au projet :
n° 3 , devise " Moi, je te vois "
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

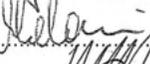
Sion, le 3 février 2022

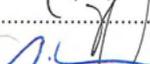
Philippe Venetz
Christophe Darbellay
Yves Rey
Tanja Fux
François Seppey
Jean-Paul Felley
Gabriela Schnyder
Laurence Salamin
Marco Bakker
Yves Dreier
Cathrin Trebeljahr
Adrian Kramp
Miguel Fernández Ruiz
Paul-Henri Rey
Françoise Vianin
Zoé Bonomi
Laurent Grichting
Philippe Bischof
Marco Müller
Daniel Schmid



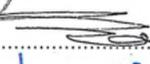








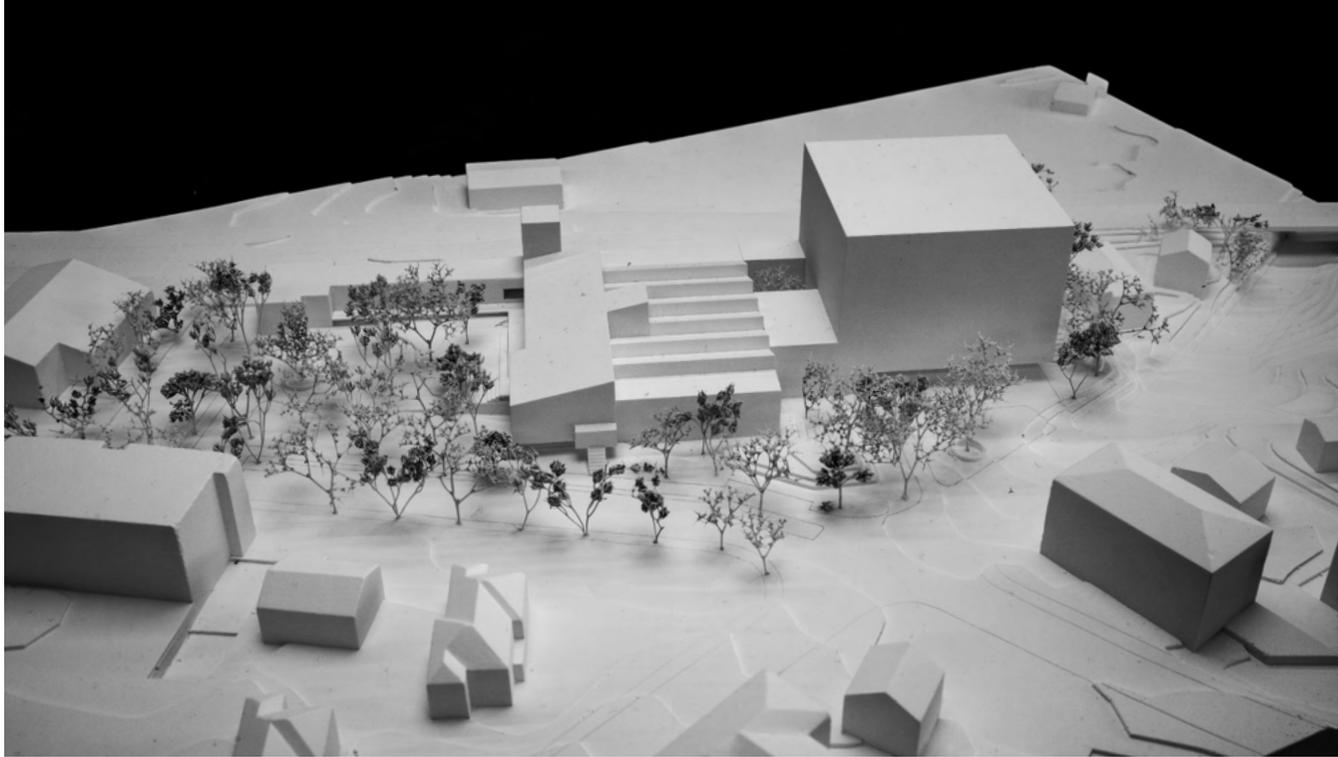








PROJETS PRIMÉS



N°03 MOI JE TE VOIS

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

CLR ARCHITECTES SA, GENÈVE

Collaborateurs :

Damien Chevalley, Véronique Iten, Patrick Longchamp, Benjamin Guyot,
Alicia Lonca, Marie Torrione

EDMS, PETIT-LANCY

Collaborateurs :

Yves Bach, Alexandre Sonnay, Laeticia Echevarrieta

L'implantation du nouveau volume au sud-ouest s'inscrit en contrepoint du bâtiment existant et affirme, par sa hauteur, la présence institutionnelle de l'EDHEA dans le tissu de la ville de Sierre. La création d'une place urbaine sur la route de Lamberson est complétée par un parc paysager dans la cour du bâtiment existant vers la rue du Stade. Le passage sous-terrain existant, aussi dédié à la livraison, relie habilement ces deux espaces majeurs. L'entrée principale, sise au niveau du rez inférieur, s'oriente sur la place urbaine par un large couvert. Le jury souligne la justesse de l'emplacement du parc public et apprécie l'implantation du nouveau volume. Il s'interroge en revanche sur la pertinence de l'entrée principale sur la route de Lamberson, étant donné qu'une large majorité des étudiants arrivent depuis la gare par la rue du Stade. L'entrée par le nouveau parc et le bâtiment existant, qui regroupe toutes les fonctions publiques de l'EDHEA, s'avérerait en effet bien plus pertinente.

Le bâtiment existant est conservé dans sa totalité et répond ainsi parfaitement à la pérennisation de ses qualités patrimoniales. La couture entre les deux volumes, en particulier le passage de la toiture en shed à la toiture plate, réclame cependant une grande attention constructive.

Le nouveau volume se compose de 8 niveaux, dont un sous-sol et deux rez-de-chaussée, l'un dit inférieur au niveau de la nouvelle entrée et l'autre dit supérieur au niveau de la halle avec les sheds. Une rue intérieure relie l'extension avec le bâtiment existant. Dans le nouveau volume, le noyau de circulation central est apprécié, mais son dimensionnement est jugé trop généreux, augmentant le gabarit de l'extension.

La division claire des locaux d'enseignement et des espaces accessibles au public répond parfaitement à la volonté de créer un cadre protégé pour les étudiants et un lieu artistique de référence ouvert au public. La salle d'exposition, le réfectoire et la bibliothèque sont situés dans le bâtiment existant et sont accessibles de manière indépendante par la réutilisation des accès actuels. Le jury questionne l'emplacement de l'aula, dont la fonction semble esseulée et séparée des autres affectations publiques.

L'expression du nouveau bâtiment se veut résolument industrielle. Les façades révèlent la trame structurelle du bâtiment qui se décline sous la forme d'une grille en béton préfabriqué. Les remplissages en brique blanche et en verre dialoguent par mimétisme avec le bâtiment existant et confère une expression industrielle assumée à l'EDHEA. Le jury reconnaît les qualités architecturales de l'extension et la réinterprétation sensible (par un mimétisme) du caractère industriel du bâtiment existant. L'architecture proposée confère à l'EDHEA une identité de « fabrique d'art et d'artistes », dont le slogan pourrait se traduire de manière encore plus affirmée.

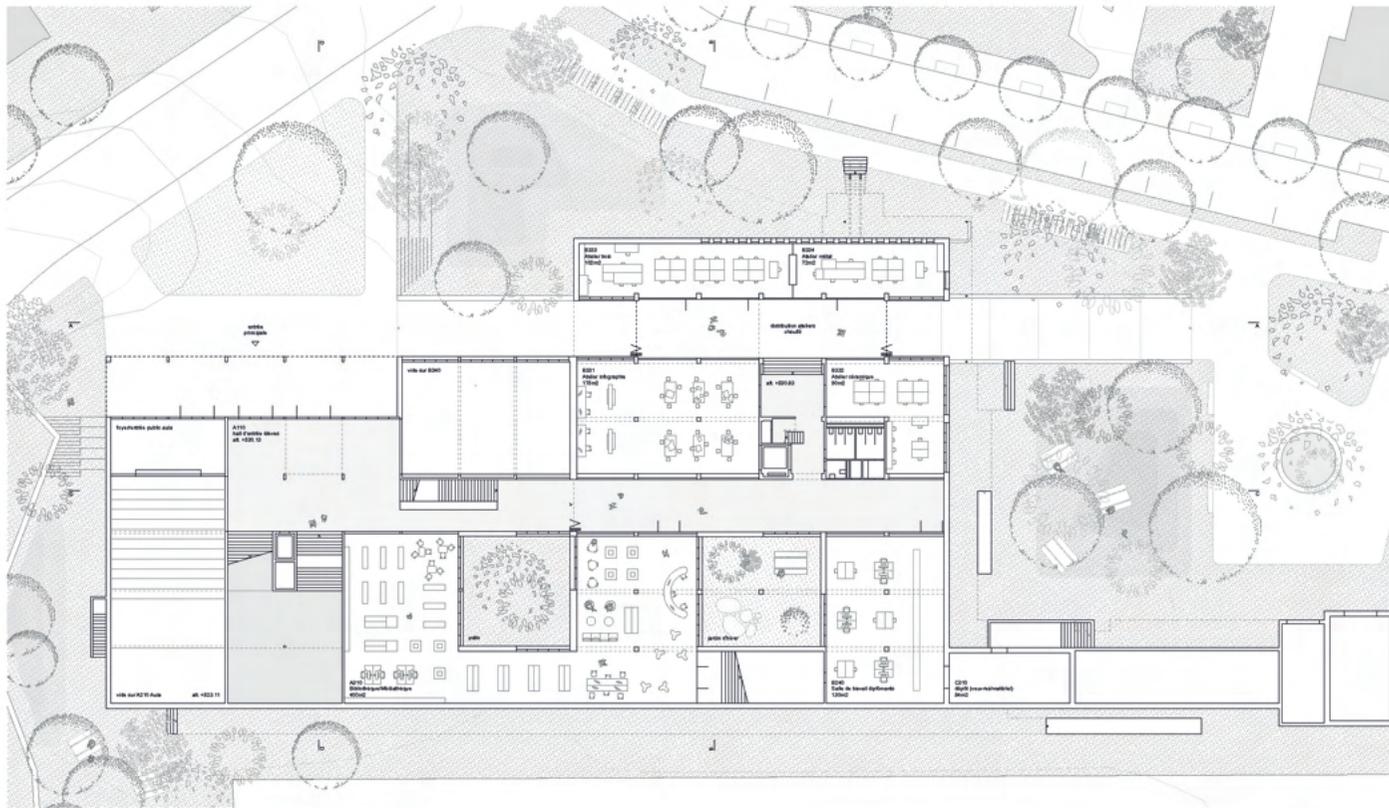
Concept statique

Le jury salue la grande sensibilité que le projet apporte vis-à-vis des aspects relatifs au développement durable, avec un soin accru dans la sélection des matériaux et les possibilités de réutilisation des composants. Cette sensibilité se reflète dans la structure, avec un système structurel adapté au programme. Le système porteur vertical est efficace, avec des descentes de charges alignées. Pour les planchers, un système mixte acier-béton est employé, réduisant le poids de la construction et permettant de faire face aux grandes portées. Ces grandes portées sont justifiées mais une optimisation semble possible afin de réduire l'empreinte carbone de la construction. Au sujet du concept parasismique, le projet montre un concept réaliste, tant pour le renforcement de la structure existante que pour la nouvelle partie.

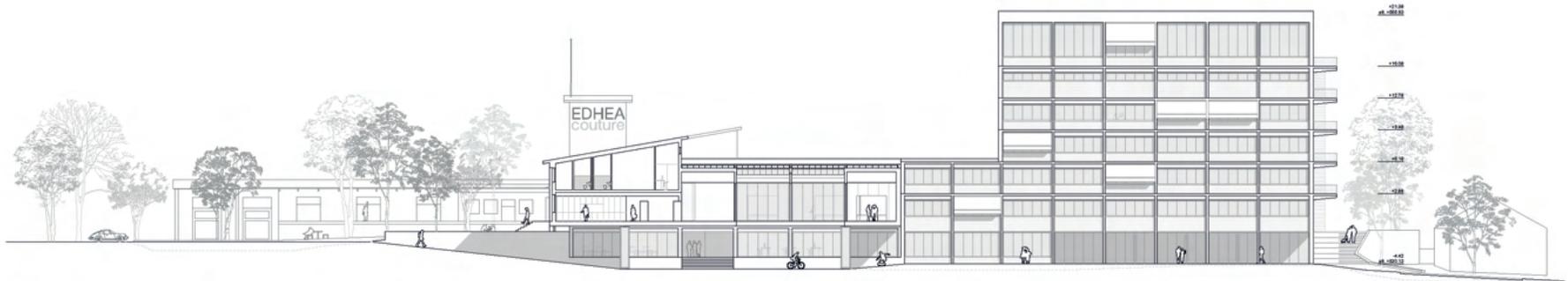
MOI JE TE VOIS

concours campus EDHEA et école de couture

planche 2

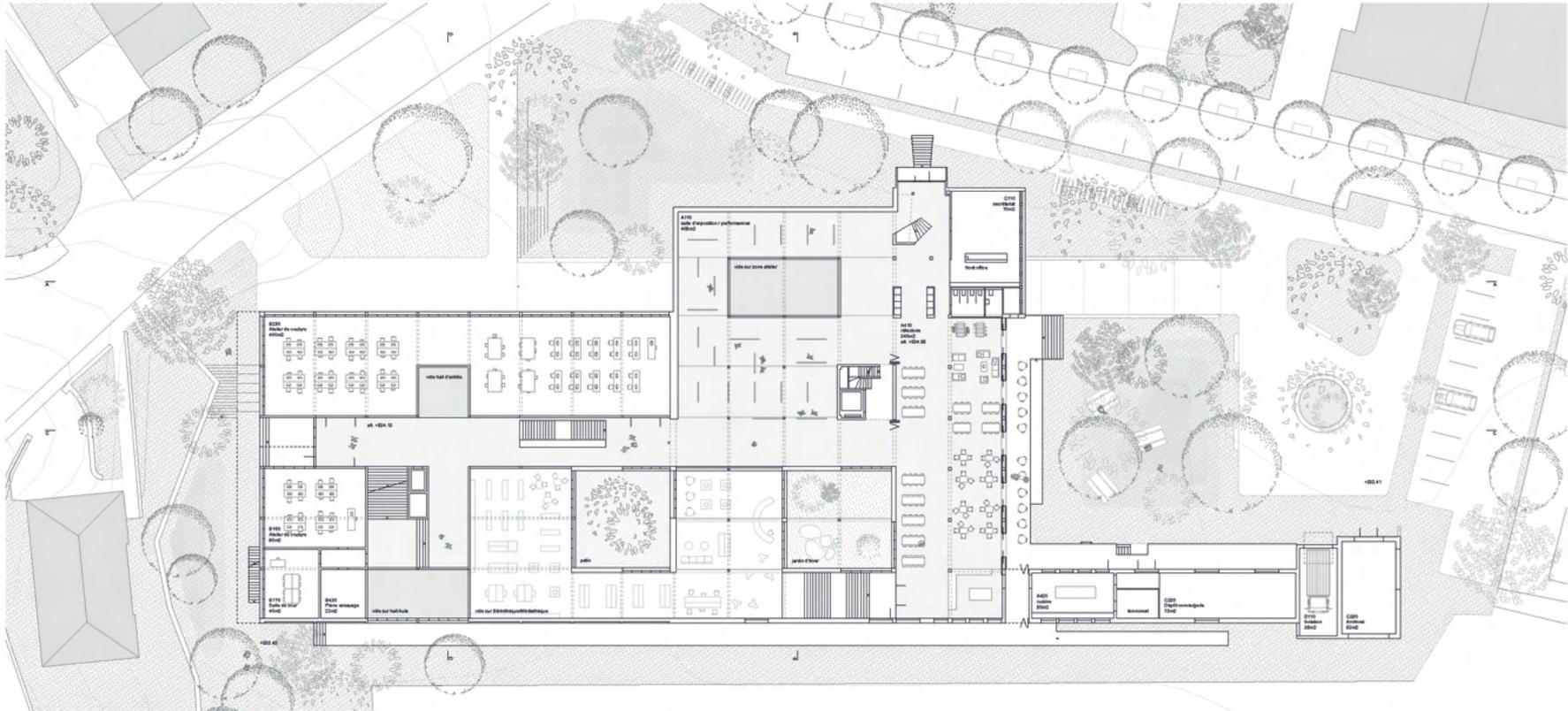


N2 1/8000 1:200



coupe AA 1:200

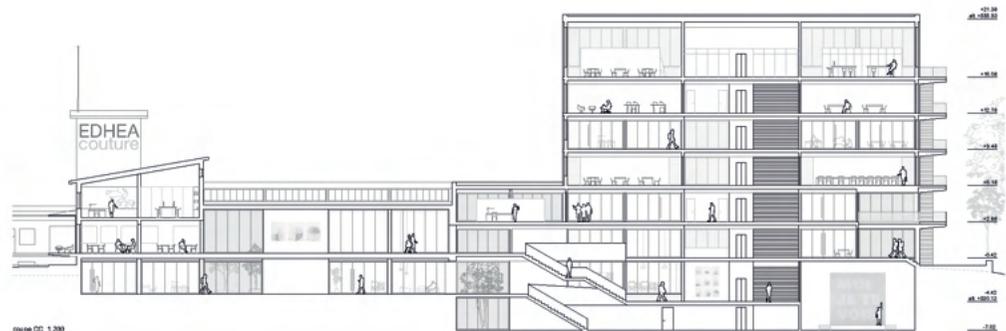
N°03 MOI JE TE VOIS



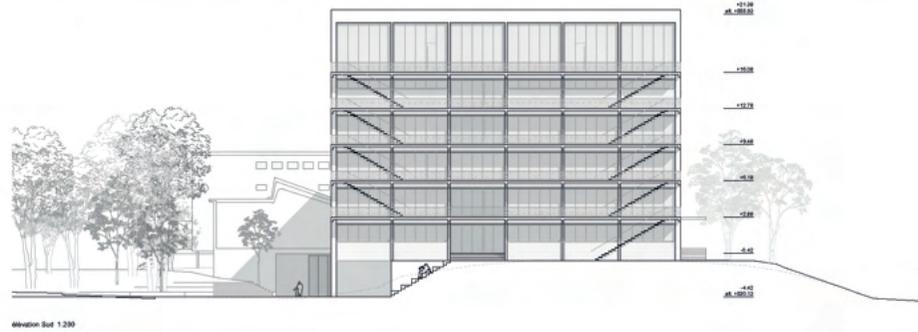
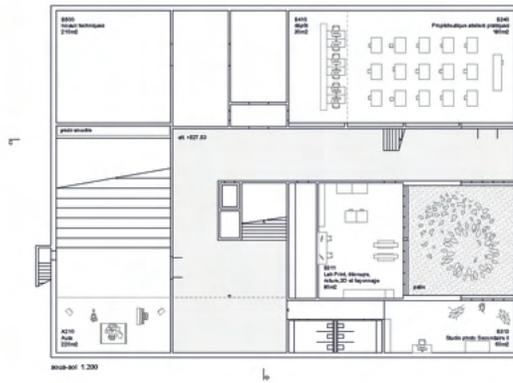
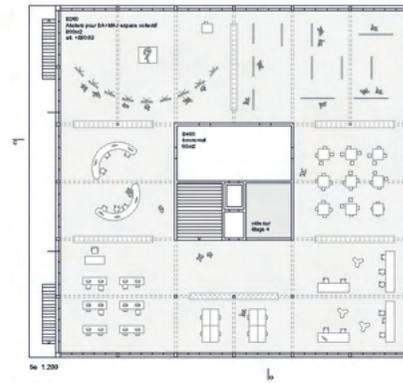
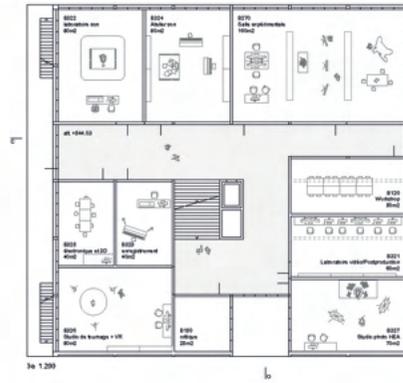
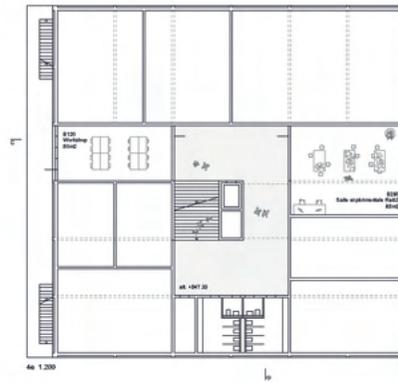
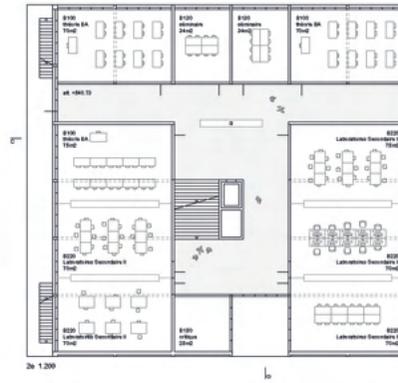
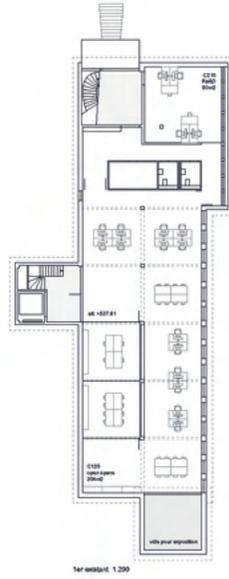
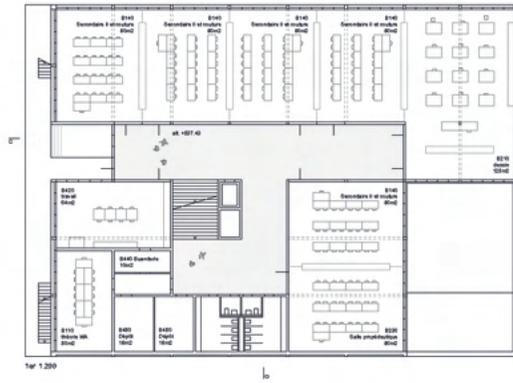
Pl2 façade Nord 1:200



coupe BB 1:200

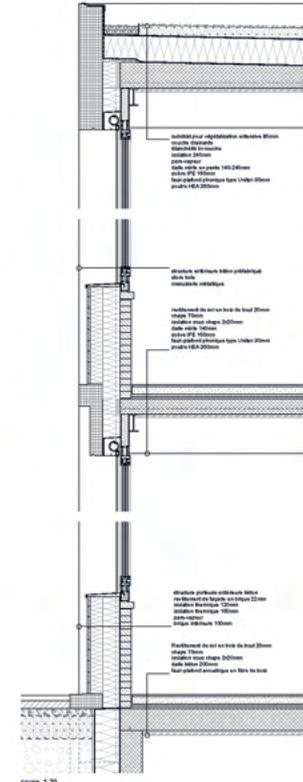


coupe CC 1:200





18



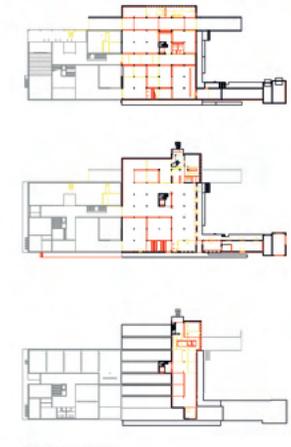
Concept structurel & élargie

Le système constructif proposé est rationnel, économique en matériaux, économique et respectueux. Une attention particulière est apportée à la conception des structures porteuses et au choix de matériaux efficaces, sains et durables : des planchers moulés dans les dalles, pour leur légèreté et la rapidité d'exécution ; des renforts en béton armé continus sur toute la hauteur du bâtiment afin d'assurer un bon comportement et garantir la résistance au séisme ; du béton et des poutres en acier renforcées permettant de réduire les émissions de CO2 et de consommer moins d'énergie, du béton à haute teneur en carbone, dont le ciment est produit avec moins de ciment, afin de préserver les ressources et favoriser le bilan carbone. Les constructions en acier ont l'avantage d'être particulièrement adaptées aux régions et climats à faibles ressources. Les matériaux peuvent également être durables, sains et respectueux puisque les poutres ne sont pas soustrées à l'usage. Les volumes de l'habitat seront également réalisés grâce au leur niveau associé au projet, constituant ainsi un avantage aussi bien en termes de coûts que de planning. De bonne qualité, les matériaux d'encadrement sont renouvelés en favorisant la réutilisation in-situ dans les zones de rénovation ou pour des aménagements en hauteur.

Le socle, les poutres, les voiles et les nervures des dalles sont précis en béton armé, assurant la descente de charge et la stabilisation horizontale. Le bâtiment existant est également renforcé pour la résistance sismique par l'ajout de voiles et le remplissage de certains murs en respectant l'effort et une résistance suffisante. Les autres matériaux de la toiture du nouveau bâtiment sont en structure métallique acier-béton. Ceci permet de respecter les ponts de 15m tout en ayant relativement compact et léger. Les dalles sont composées de béton armé de type H400, d'une portée d'environ 2,50 m afin d'éviter un élargage très du bâtiment. Le second avantage est un poids propre moindre, idéal pour les fondations et le concept parasismique. Les poutres métalliques sont protégées du feu par une peinture intumescente afin d'atteindre une résistance R60. Le tirage régulier de structure proposée permet une optimisation et une rationalité dans la conception et la mise en œuvre. De plus, elle offre la modularité et l'extensibilité nécessaires à l'adaptation de ce bâtiment et de ses évolutions futures. Le projet prévoit de supporter plusieurs murs et d'avoir des poutres dans les dalles dans la partie existante. Ces interventions seront balancées par l'ajout ou le remplissage de voiles en béton armé, afin d'atteindre la résistance au séisme requise par les normes et réduire les efforts de torsion.

Façades, matériaux

Les façades du nouveau campus s'inscrivent du langage architectural industriel et des éléments qui composent le caractère du bâtiment existant. Rythmées par une trame structurale simple et répétitive en béton préfabriqué apparent avec remplissage en briques blanches et parties vitrées, le projet affirme son identité tout en conservant un langage commun et harmonieux avec l'existant. Une double hauteur de trame permet d'exprimer en façade les deux niveaux de référence, soit le rez-de-chaussée et l'étage, tous deux connectés à la place d'entrée pour le premier et au parc pour le second. Avec le premier étage, les assises factives au bâtiment existant en respectant l'alignement de la toiture avec les arbres. Le premier niveau, d'une hauteur plus importante, articule les assises BAMA et l'espace collectif, s'inscrivant comme un phare sur la ville, légèrement retiré pour offrir un regard sur les alentours. En façade, la hauteur du contre-cour en briques blanches varie selon les besoins et crée des variations dans la répétition de la trame constructive.



Concept énergétique et développement durable

Une système de ventilation naturelle sera favorisée pour les locaux où cela est techniquement possible. L'utilisation de tirages de la masse des chapes, des murs en béton isolé, combiné à des ouvertures naturelles dans les parties résidentielles permettront d'assurer une ventilation efficace et un rafraîchissement nocturne efficace en période de fortes chaleurs. La protection solaire sera garantie par des stores fixes à projection équipés de vélos de stabilisation - permettant une résistance aux vents jusqu'à 60 km/h - feront office de protection solaire tout en conservant la vue sur le paysage. La façade sera bénéficiaire d'une protection solaire supplémentaire grâce à la toiture existante. La toiture sera végétalisée autour des parcs existants et participera à la rétention des eaux pluviales.

L'approche qualitative du projet s'appuie sur une conception simple et efficace des moyens de mise en œuvre pour la réalisation du projet. Le choix des matériaux adaptés dans le langage en termes de durabilité, d'économie d'énergie et de qualité de vie dans une approche respectueuse des principes du développement durable. Les circulations et les zones locales seront privilégiées afin de limiter l'empreinte carbone. Les murs porteurs seront en béton armé, supportant en base de base comme traitement de base, cadres de fondations métalliques à rupture thermique, ponts et armées en bois, ponts acoustiques en panneaux de fibres végétales. Les techniques traditionnelles seront utilisées afin de garantir une économie de moyens et la flexibilité d'usage des salles. Elles seront pensées en blanc, comme les autres matériaux structurels et les plafonds acoustiques, afin de créer un environnement sain, sobre et calme, propice à la création. La rationalité du projet, ses low-carbon, de forme et son enveloppe thermique performante permettront de minimiser à la base les besoins énergétiques.





N°37 LIZA ET LA LANTERNE

2^E RANG / 1^{ÈRE} MENTION

MEHDI ROUISSI ARCHITECTES SARL, YVERDON-LES-BAINS

Collaborateurs :

Mehdi Rouissi, Andrea Fioroni, Morgane Schmidt, Maria Teresa Calvo Martin

20

2M INGÉNIERIE CIVILE SA, YVERDON-LES-BAINS

Collaborateurs :

David Martin, Patrick Müller, Nicolas Perrot, Eric Bedelek, Sacha Laffelly,
Charlotte Kunz, Filipe Neto, Henri Franscini, Josefa Rossi, Colin Schafer, Allan
Vindayer, Miguel Campos, Anouchka Chervet

Ce projet convainc par sa radicalité et une certaine sensibilité au domaine de l'art.

L'intervention est simple : Le bâtiment existant est entièrement vidé et remplacé par une structure nouvelle qui se libère des précédentes contraintes géométriques. Il conserve l'implantation ainsi que la silhouette familière de la halle USEGO couronnée d'une surélévation permettant d'accueillir le nouveau programme.

À première vue l'intervention semble à la fois anecdotique et violente. Mais, grâce à cette réduction précise d'empreinte, le contour des anciens vestiges industriels devient lisibles et même sacralisé par l'importance du geste de maintien radical de la silhouette. Ce geste provoque une réponse intéressante quant à l'interprétation des questions : « Comment se souvenir de la substance industrielle historique du site ? » et « Qu'est-ce que peut être une Ecole d'art ? ».

Ce nouveau volume s'inscrit dans le site en tant que pièce phare de clôture d'une suite de bâtiments hauts, qui pourront être réalisés dans un futur proche, le long des voies de chemin de fer.

La place nord-est constitue le lieu extérieur de référence et on y trouve l'accès au complexe scolaire ainsi qu'à l'aula. L'étroit bras d'extension est maintenu et transformé en terrasse couverte du restaurant qui protège la place contre les dangers inhérents aux voies de chemin de fer.

Du côté sud, l'étendue en pleine terre arborisée reste comme terrain de construction disponible. Cependant, comme le concept choisi est de construire un volume isolé avec une certaine aura, la conséquence est qu'il n'est pas évident, au niveau de la composition spatiale, de s'imaginer ici un agrandissement futur de l'Ecole. De plus, comme le mur emblématique constitué de graffiti et des pignons des sheds ne peut pas avoir d'ouverture, la colline sud, sans liaison claire avec l'Ecole, sera peu active.

L'ancienne halle des sheds, au rez, abrite les espaces publics avec la bibliothèque et la salle d'exposition. La nouvelle typologie en lien avec cette nouvelle structure pragmatique semble permettre une grande liberté et flexibilité. Les niveaux des Ecoles sont superposés avec le potentiel de formuler pour chaque étage son propre caractère. Dans l'espace central un escalier en colimaçon majeur théâtralise la verticalité et les liens entre les étages. L'utilité du vide libre sur tous les étages est questionnée en raison d'une certaine agitation et du bruit. Par contre le jeu des doubles hauteurs qui nourrit de lumière du jour le centre est spatialement très intéressant.

La façade montre une structure en bois en diagonale et un voile qui filtre la lumière. Avec ces éléments un jeu de représentation se met en place. Un bardage céramique dose la lumière et exprime l'organisation programmatique. La lumière diffuse produite rappelle la lumière indirecte des sheds d'antan et sème des signes de l'activité intérieure à la ville environnante. Dans la nuit le bâtiment se transforme en lanterne.

Liza et la lanterne est un projet radical, osé, pragmatique, flexible et même subtil. Il recherche les limites d'une interprétation de conservation plus libre, mais le jury se questionne sur l'identité du bâtiment qui relève peut-être plus d'un musée que d'une Ecole d'art contemporain.

Concept statique

Ce projet propose une structure en bois bâtie à l'intérieur de l'enceinte des murs de la halle existante. Le concept structurel est développé de manière claire et rigoureuse. Le système d'appuis est bien défini et le treillis périmétrique permet à la fois de porter les charges verticales et de contreventer la structure. Le choix du bois en tant que matériau de construction est perçu comme un engagement du projet vers le développement durable, bien que le choix des grandes portées soit relativement défavorable pour avoir une structure efficace et à faible empreinte carbone.



Plan de Situation 1/500



Implantation, paysage et rapport à l'existant :

Le projet s'inscrit dans l'emprise du bâtiment existant. Il conserve l'implantation ainsi que la silhouette familière de la halle USEGO, couronnée d'une surélévation permettant d'accueillir l'ensemble du nouveau programme. Ce nouveau volume haut est un repère dans la ville.

La place au nord-est est le lieu extérieur de référence de l'école. Protégée des dangers des voies de chemin de fer par l'extension existante maintenue et transformée en terrasse couverte du restaurant. On y trouve les accès au complexe scolaire et à l'aula.

Qui trouve sa place au sous-sol. L'ancien accès camion permet une entrée depuis la rue, la rendant utilisable indépendamment du reste de l'école. Côté sud l'étendue en pleine terre s'arborise, tout en gardant le foncier disponible. Une connexion au futur quartier des Condémnes est possible. L'accès camion est maintenu pour les livraisons.

Les places de parking se trouvent le long de la rue. Le stationnement vélo, lui, occupe les espaces laissés vacants dans l'ancienne extension le long des voies.

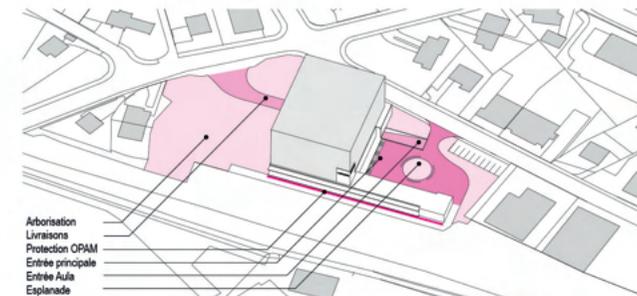
Organisation programmatique

Le projet revisite la typologie du bâtiment USEGO sans l'imiter. Cet édifice a jusqu'à présent accueilli manifestations artistiques et culturelles avec succès et fournit l'archétype des espaces nécessaires au campus EDHEA et à l'école de couture. A savoir, un abri souverain pouvant être divisé, ouvert, peint ou bricolé de toutes les manières possibles et nécessaires pour la création artistique et artisanale.

Les activités pratiques d'atelier, qui nécessitent des espaces malléables et évolutifs sont en lien permanent avec des espaces plus petits caractéristiques de l'enseignement tel que des salles de classes, de workshops, des laboratoires et des stocks.

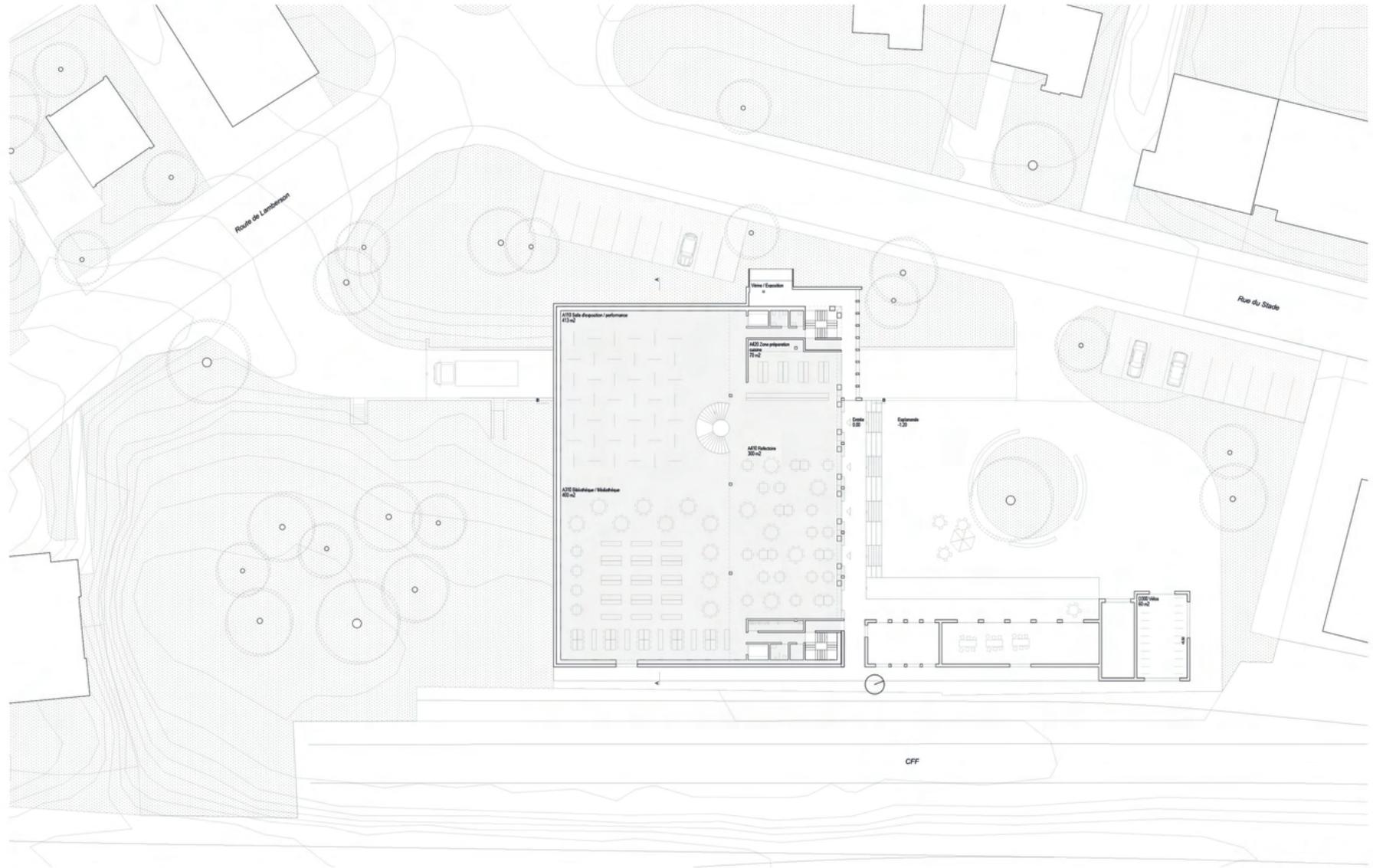
Les trois écoles sont superposées sur ce même schéma, chacune avec ses particularités, puis reliées par un grand espace central de référence et un escalier majeur et scénographique qui permet à aux différents enseignements de se nourrir mutuellement.

Le volume de l'ancien bâtiment abrite les espaces publics (exposition, bibliothèque et restaurant), ainsi que l'aula et l'administration, et au sous-sol un quai de déchargement qui dessert deux gros monte-charges et les ateliers lourds de plain-pied.

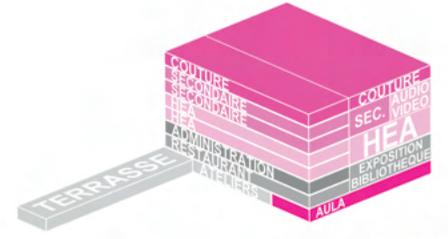
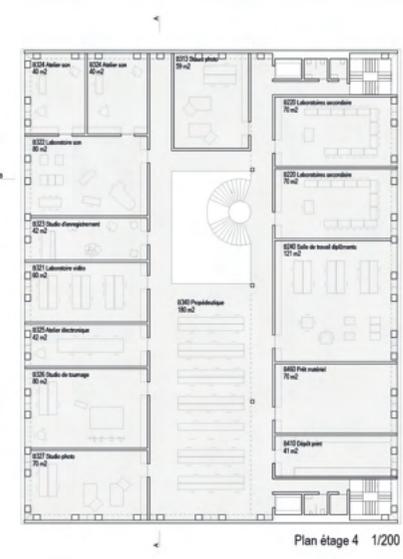
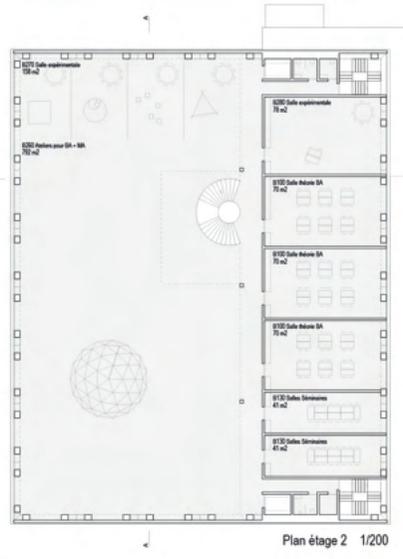
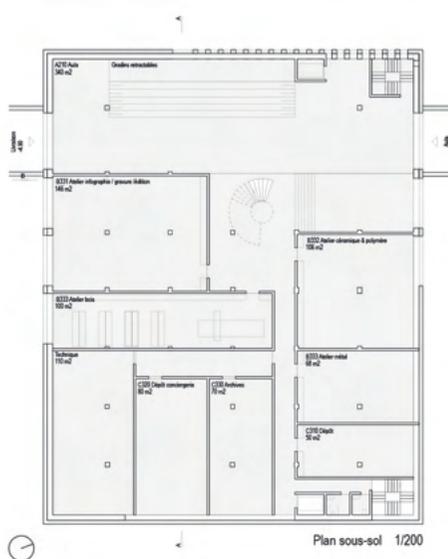
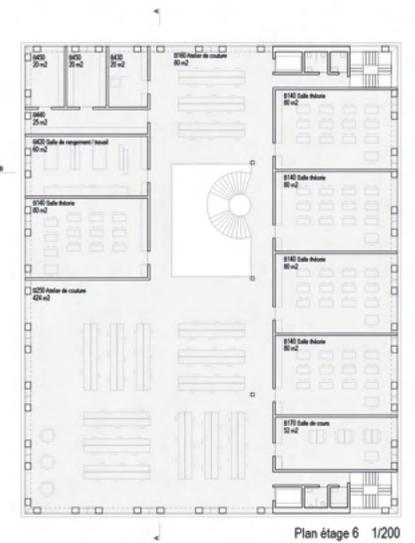
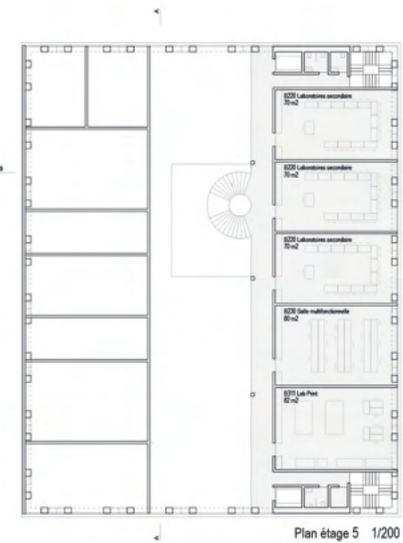
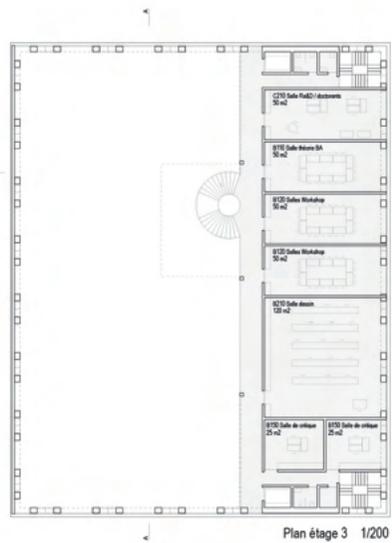
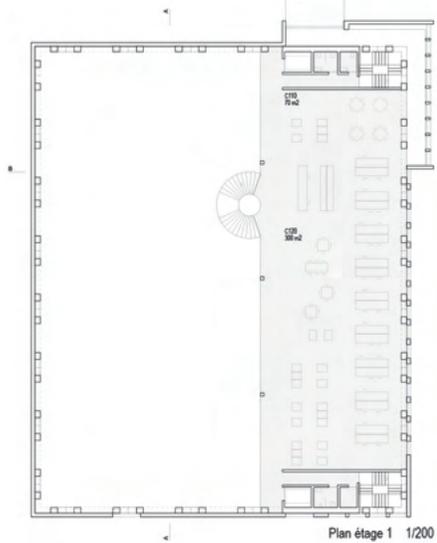


- Arborisation
- Livraisons
- Protection OPAM
- Entrée principale
- Entrée Aula
- Eplanade

Aménagements extérieurs

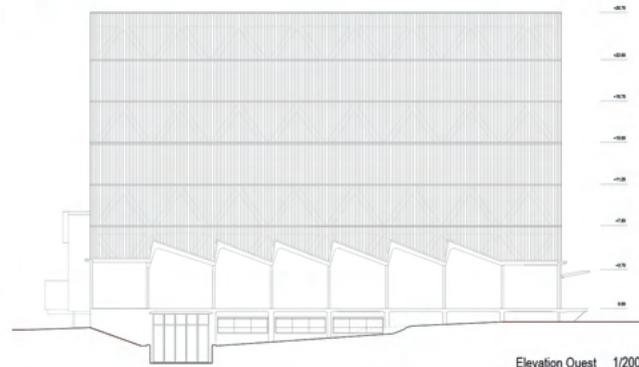


Plan rez-de-chaussée 1/200

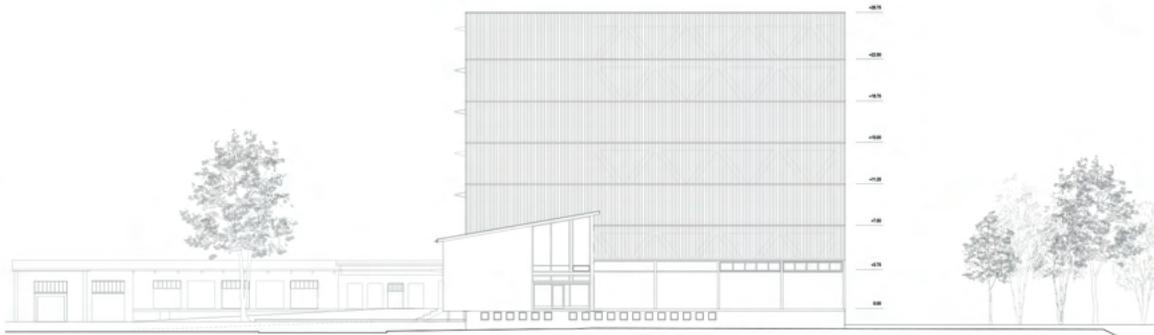


Programmes

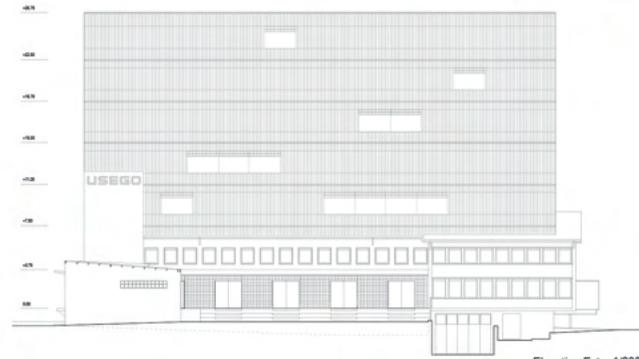
CAMPUS EDHEC ET ECOLE DE COUTURE - *LIZA ET LA LANTERNE*



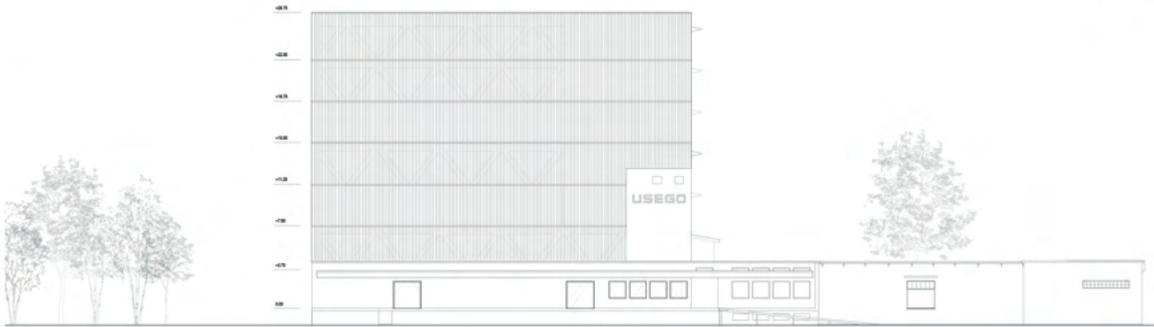
Elevation Ouest 1/200



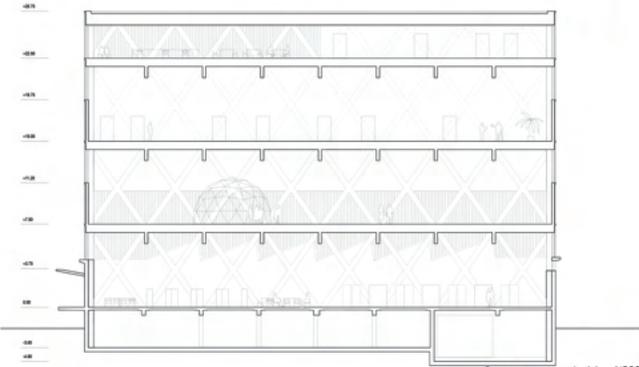
Elevation Nord 1/200



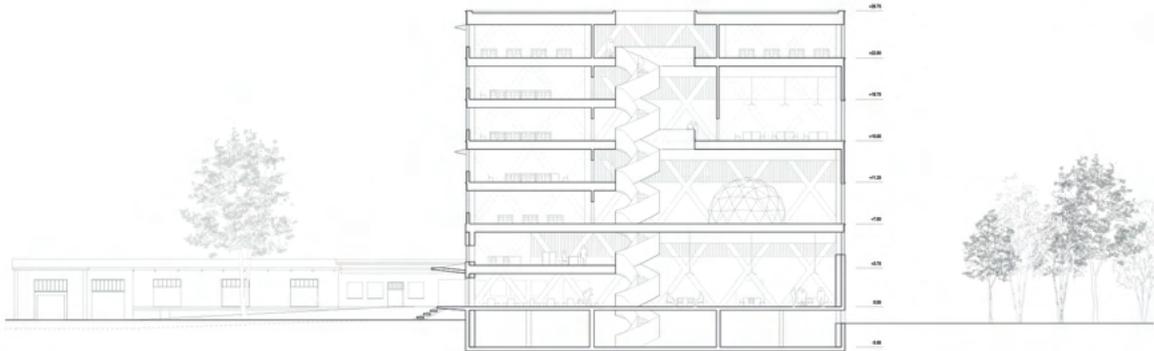
Elevation Est 1/200



Elevation Sud 1/200



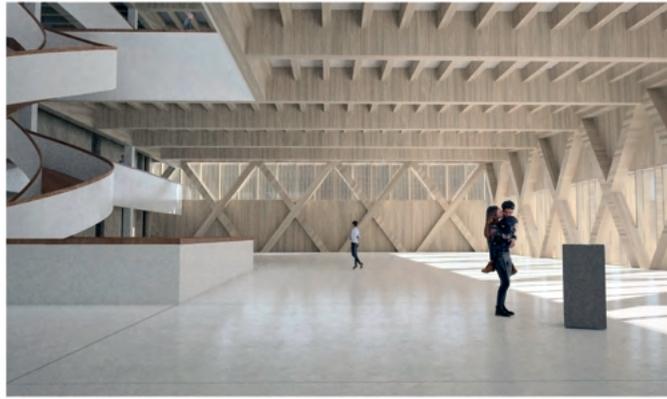
Coupe transversale AA 1/200



Coupe Longitudinale BB 1/200

N°37 **LIZA ET LA LANTERNE**

CAMPUS EDHEC ET ECOLE DE COUTURE - **LIZA ET LA LANTERNE**



Façade

Le projet assume en façade son intention de conserver et exhiber les façades du bâtiment historique USEGCO et renforce cette intention en créant au-dessus une façade très sereine et uniforme, agissant comme un filtre à lumière, une lanterne.
 Un bardage en céramique incombustible exprime l'organisation programmatique, en s'adaptant au besoin spécifique de lumière de chaque espace. Au niveau des espaces de travail, ce bardage s'ouvre pour offrir une plus grande quantité de lumière. La lumière diffusée à l'intérieur des ateliers sera d'une nature similaire à celle des anciens sheds des halles, une lumière indirecte, idéale pour l'art et l'artisanat.
 Vu de l'extérieur, cette lanterne projettera sur la ville les signes de son activité par l'éclairage émanant des halles à travers le bardage.

Structure et construction :

Un mur massif, fondé sur pieux et disposé sur tout le périmètre intérieur du sous-sol existant, contrevente les structures existantes conservées et supporte une « cage » à même de transmettre au sol les efforts horizontaux et verticaux des étages.
 Les portées sont créées par des sommiers bois, puis des dalles mixtes solives/dalle de compression. La table de compression des planchers mixtes forme un diaphragme de contreventement qui transmet les efforts horizontaux dans la

structure périphérique primaire. Toutes les toitures et les structures au-dessus du niveau du rez-de-chaussée sont supprimées pour être remplacées par des dalles mixtes bois-béton d'une portée de 11m. À l'interface entre la trame « simple hauteur » et la trame « double hauteur », 3 poteaux traversent tout le bâtiment pour venir reprendre les charges verticales des étages. La construction nouvelle sera modulaire et majoritairement préfabriquée en atelier, pour un montage à sec et un chantier simplifié.

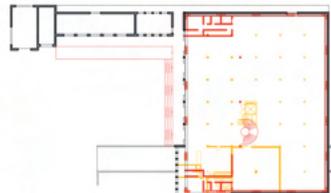
Le matériau préférentiel du projet est le bois, pour la structure principale et les dalles mixtes. Issu de filière locale, il participe à fixer le CO2, il est facilement recyclable et simple d'entretien, il crée de l'emploi local et limite l'énergie grise de matériaux importés ou à forte transformation.

Energie et techniques :

Du point de vue technique, la première intention du bâtiment est de miser sur des systèmes écologiques, efficaces et low tech. Le design du bâtiment favorise l'éclairage et la ventilation naturelle, la compacité du bâti assure une minimisation des dépendances énergétiques. Sur la toiture, des panneaux solaires permettront de compenser une partie des besoins énergétiques, tandis que des échangeurs de chaleur permettront de limiter l'input d'énergie nécessaire au maintien de la température dans le bâtiment en hiver notamment.



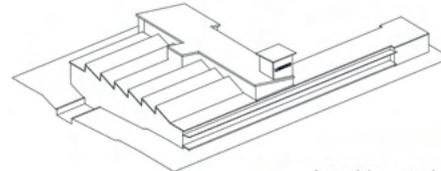
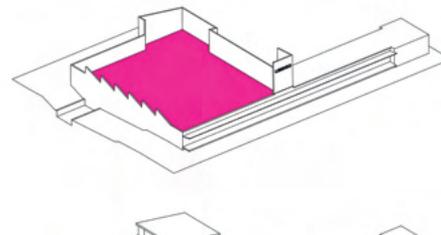
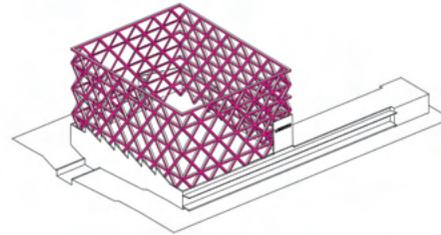
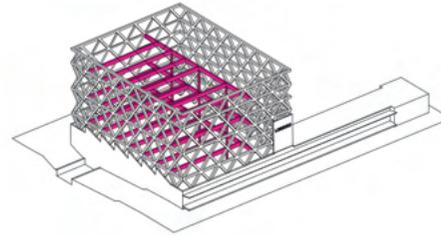
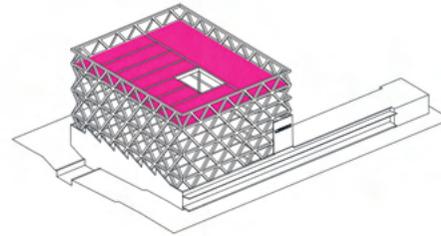
Plan sous-sol



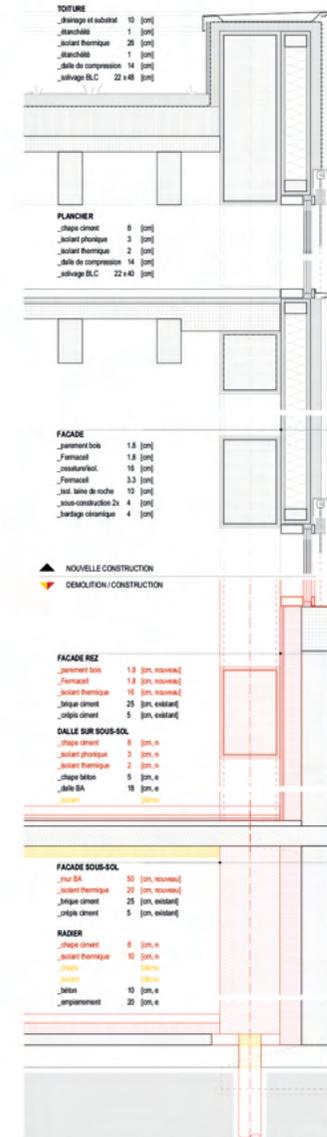
Plan Rez-de-chaussée

Coupe

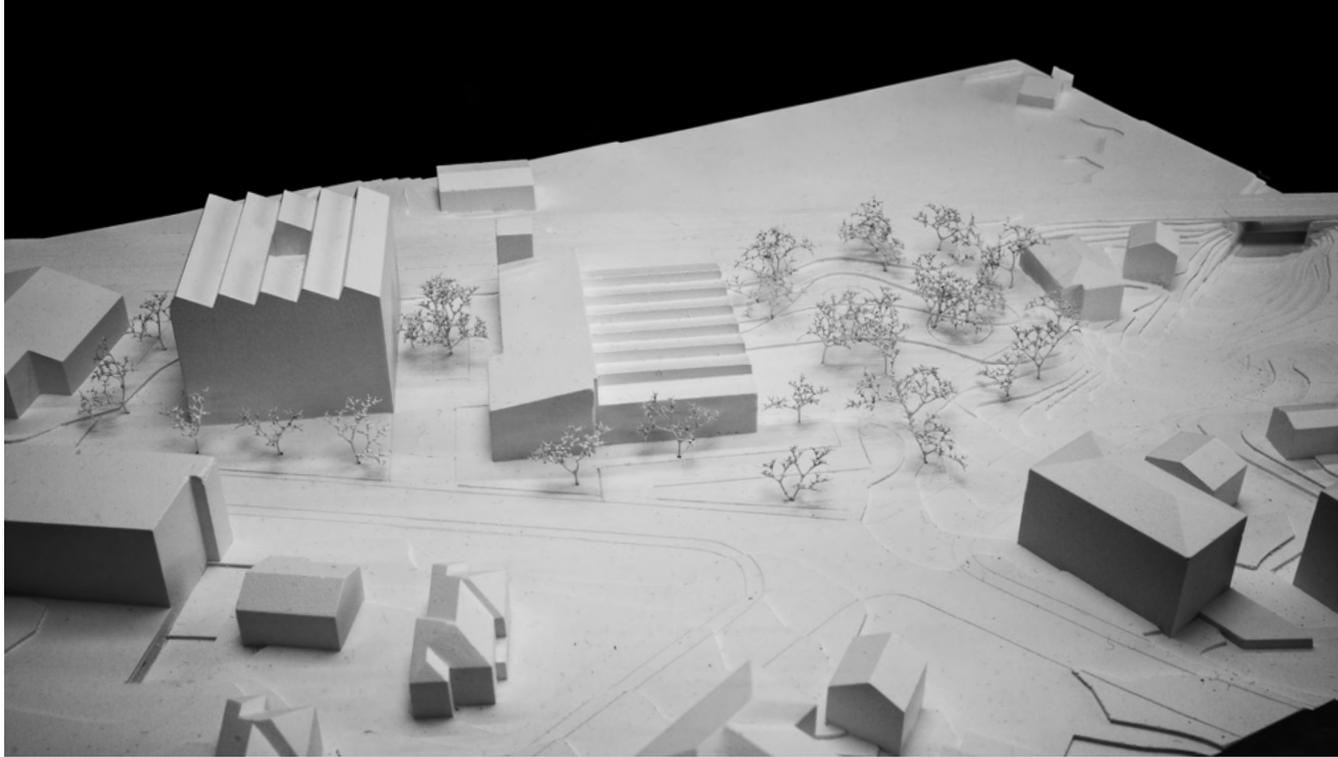
Démolitions / constructions/ conservations



Axonométries constructives



Coupe constructive 1/50



N°36 FAUNE NORGE

3^E RANG / 2^E PRIX

MEMENTO ARCHITECTURE SARL, SION
+ GASSER SIGGEN ARCHITECTES SA, SIERRE

Collaborateurs :

Bob Morard, Tiago Feliciano, Romain Gasser, Samuel Siggen, Luis Resende

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Camillo Ravaioli, Lydia Chauvaudra, Hamza Sehaqui, Olivier Dessimoz,
Gaëtan Dussex, Philippe Aymon, Christelle Sewer

Le projet FAUNE NORGE propose l'implantation d'un nouveau volume compact en face de l'ancienne usine USEGO, aligné du côté chemin de fer. Son positionnement offre une visibilité à la « tête » du bâtiment protégé et donne son identité à la nouvelle Ecole. Le chemin d'accès depuis la Rue du Stade et le parallélisme ainsi que le dimensionnement de l'espace entre les deux bâtiments ne génère pas une entrée en adéquation avec une institution publique telle que l'EDHEA. De plus, l'espace, déjà restreint, semble très chargé par le positionnement des vélos, d'un arbre et de l'hypothétique passage sous voies. Les aménagements extérieurs au sud de l'usine sont, en revanche, conçus de manière à offrir un parc d'agrément et une respiration de très grande qualité pour l'institution et le quartier voisin.

Le nouveau bâtiment de l'EDHEA et de l'Ecole de Couture s'inscrit dans la frange des volumes artisanaux, tout en se référant à l'usine USEGO par sa géométrie, sa matérialité et la reprise d'une toiture à sheds.

Le bâtiment USEGO lui-même n'est apparemment que peu modifié. L'entrée se fait à un niveau intermédiaire, avec un généreux escalier menant soit au rez supérieur, soit au rez inférieur. Le réfectoire, situé au rez inférieur, s'ouvre naturellement vers le nouveau parc proposé. À l'étage supérieur se trouvent les espaces d'exposition ainsi que l'atelier de couture. D'autres interventions dans l'existant, notamment la suppression d'une dalle dans le corps latéral pour y intégrer l'aula et la modification de la hauteur du sous-sol en sur profondeur ne font pas preuve de la même sensibilité et fragilisent considérablement la structure fine de l'ancienne usine.

Un demi-niveau plus bas sont situés un grand nombre de locaux borgnes, ainsi que la connexion au nouveau bâtiment qui, lui, est dédié aux salles et ateliers de formation. Il se présente en tant que volume très compact, se développant en hauteur autour d'un atrium central. Mis à part l'amenée de lumière cet espace est censé relier les différents étages et a vocation de devenir un lieu d'échange, de communication et de travail plus informel. Le jury estime que par sa taille limitée et des coursives de largeur constante, cet espace ne répond pas au besoin d'espace de rencontre très important pour une Ecole d'art. De plus, il faudra s'attendre à

des conflits acoustiques entre les différentes utilisations dans un quotidien qui vit 24h/24h. C'est uniquement au dernier étage que l'organisation du plan devient plus fluide, illuminée par les sheds et des claustras en brique ajourées.

Les auteurs cherchent à réunir les deux bâtiments par leur matérialité en façade, leur expression structurée en grille de béton et par une toiture à sheds, ce qui offre un calme et une retenue appréciable. On peut par contre regretter que cette approche, un brin « romantique-industriel », ne permette pas une identité architecturale de la nouvelle EDHEA.

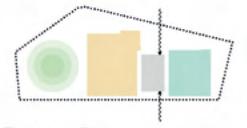
Le jury reconnaît le respect porté à travers tout le projet à l'usine USEGO, qui reste « l'adresse » de la future Ecole, avec un très beau parc en avant-plan de cette halle. Une générosité qui manque cependant dans toute la zone d'entrée et, surtout, dans le nouveau bâtiment ce qui ne correspond pas à une Ecole d'art vouée à se réinventer constamment.

Concept statique

Le projet propose un concept structurel basé sur l'emploi de planchers-dalles appuyés sur des colonnes et des murs. Le concept est adapté et pertinent. Toutefois, le projet montre un niveau de définition relativement faible au sujet de plusieurs thématiques comme le comportement parasismique, les travaux sur la structure existante, la double peau porteuse du nouveau bâtiment ou les portées des dalles (parfois excessivement grandes pour le système constructif choisi). La prise en considération de ces éléments demanderait certaines adaptations du projet, mais pourrait être introduite dans le respect du concept original.



Le site se situe près d'un ancien centre industriel de la ville de Roubaix. Il se caractérise par sa proximité avec une des voies de transit d'Europe, ce qui a permis de développer l'industrie textile. Aujourd'hui, le site est occupé par des bâtiments industriels et des zones de stockage. Le projet propose de réhabiliter ces bâtiments pour les transformer en logements et bureaux. Le projet vise à créer un quartier mixte et vivant, avec des espaces publics et des zones de verdure.



Le projet de réhabilitation est basé sur les principes de la réutilisation et de la réhabilitation. Les bâtiments industriels sont réhabilités pour être utilisés comme logements et bureaux. Le projet vise à créer un quartier mixte et vivant, avec des espaces publics et des zones de verdure.



Le projet de réhabilitation est basé sur les principes de la réutilisation et de la réhabilitation. Les bâtiments industriels sont réhabilités pour être utilisés comme logements et bureaux. Le projet vise à créer un quartier mixte et vivant, avec des espaces publics et des zones de verdure.



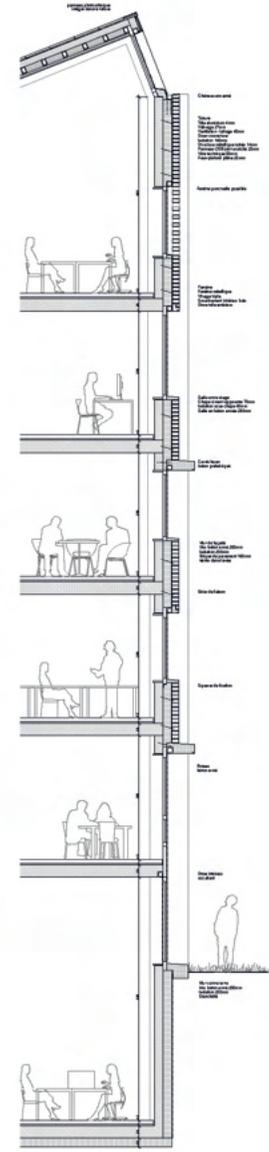
Le projet de réhabilitation est basé sur les principes de la réutilisation et de la réhabilitation. Les bâtiments industriels sont réhabilités pour être utilisés comme logements et bureaux. Le projet vise à créer un quartier mixte et vivant, avec des espaces publics et des zones de verdure.



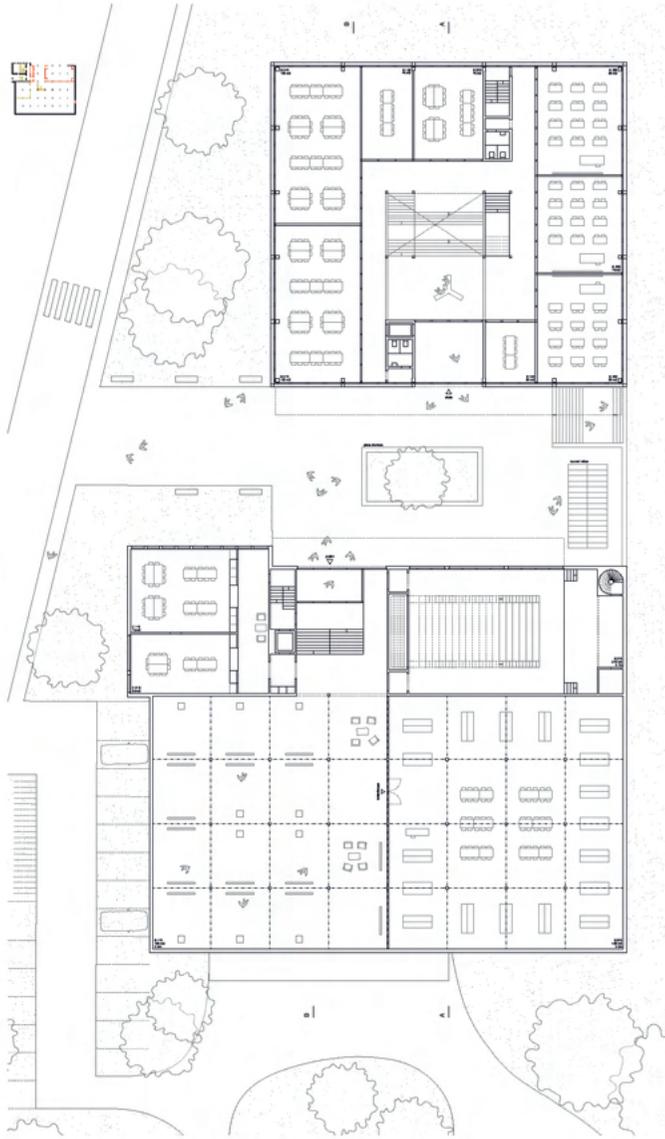
Le projet de réhabilitation est basé sur les principes de la réutilisation et de la réhabilitation. Les bâtiments industriels sont réhabilités pour être utilisés comme logements et bureaux. Le projet vise à créer un quartier mixte et vivant, avec des espaces publics et des zones de verdure.



01 SITE PLAN 1/500



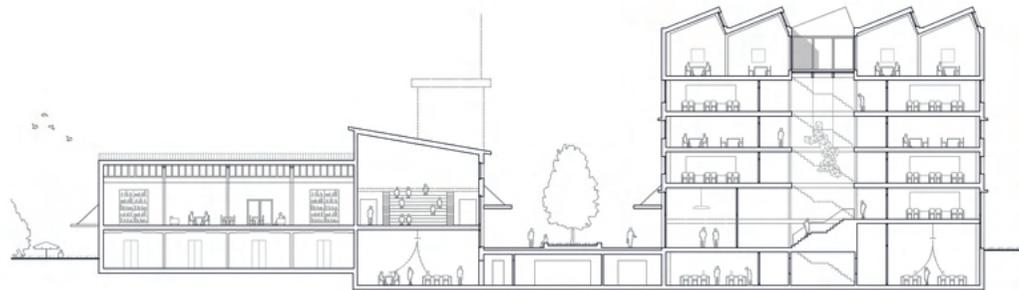
02 SECTION 1/50



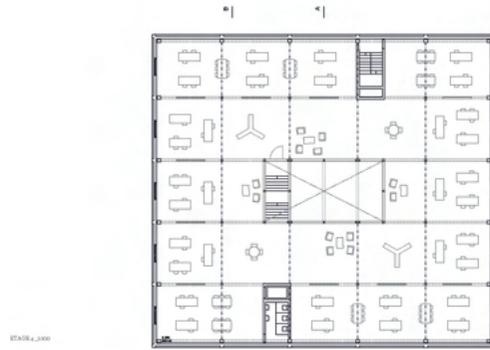
K&E 12740202_P_000



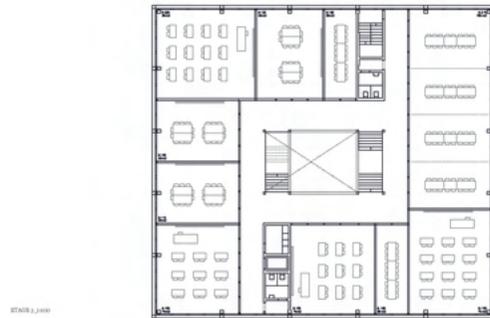
PLACE D'ENTREE



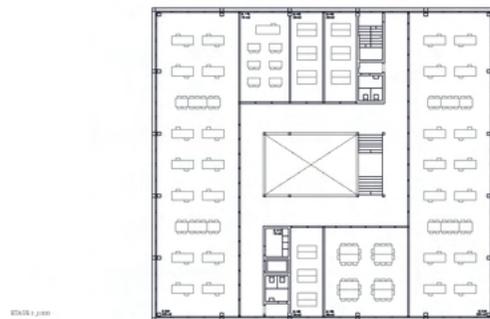
0039EA_000



ETAPE 1, 1/100



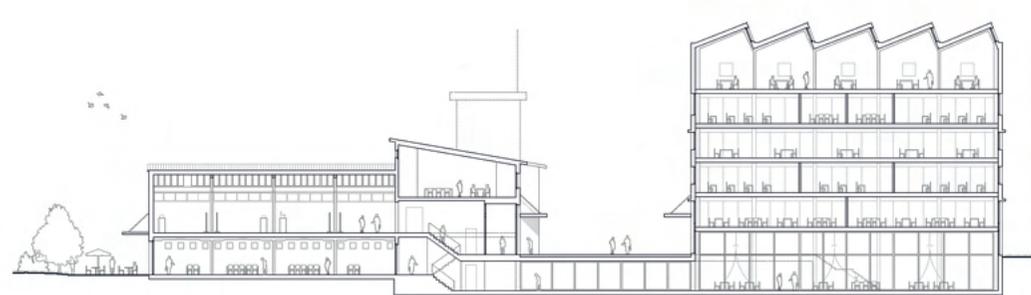
ETAPE 2, 1/100



ETAPE 3, 1/100



ATELIER HEA



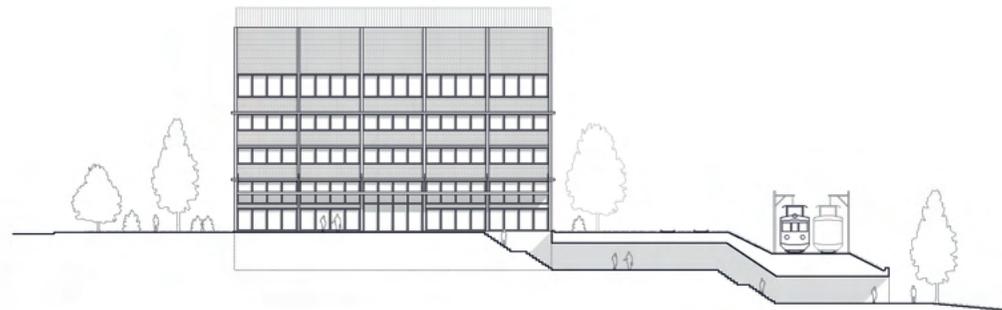
COURTIN, 1/100



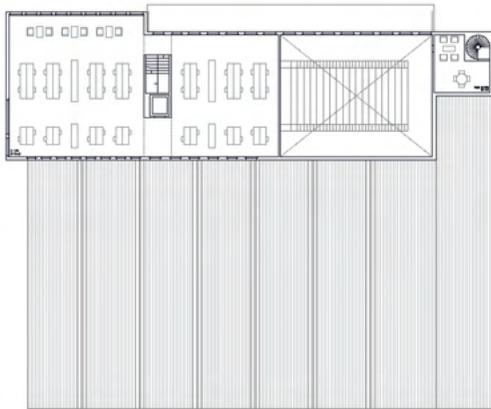
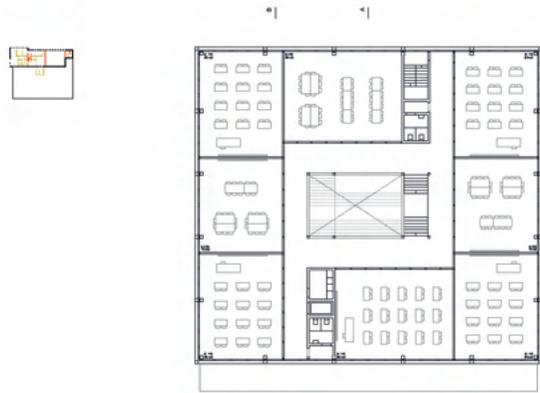
ESC INFRIERIER_3000



ESPACE VERT



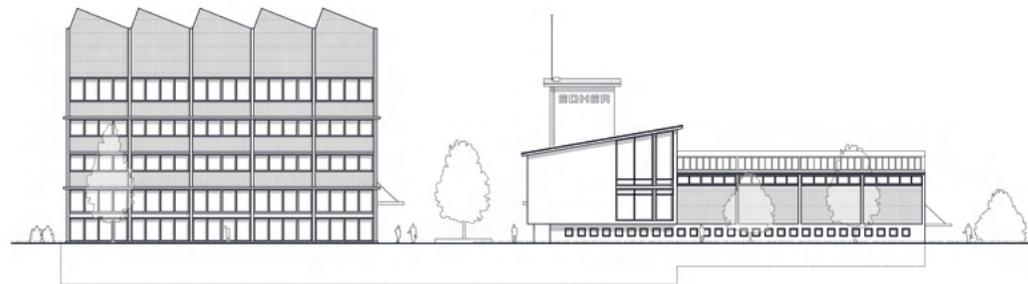
MOUSE RUD_3000



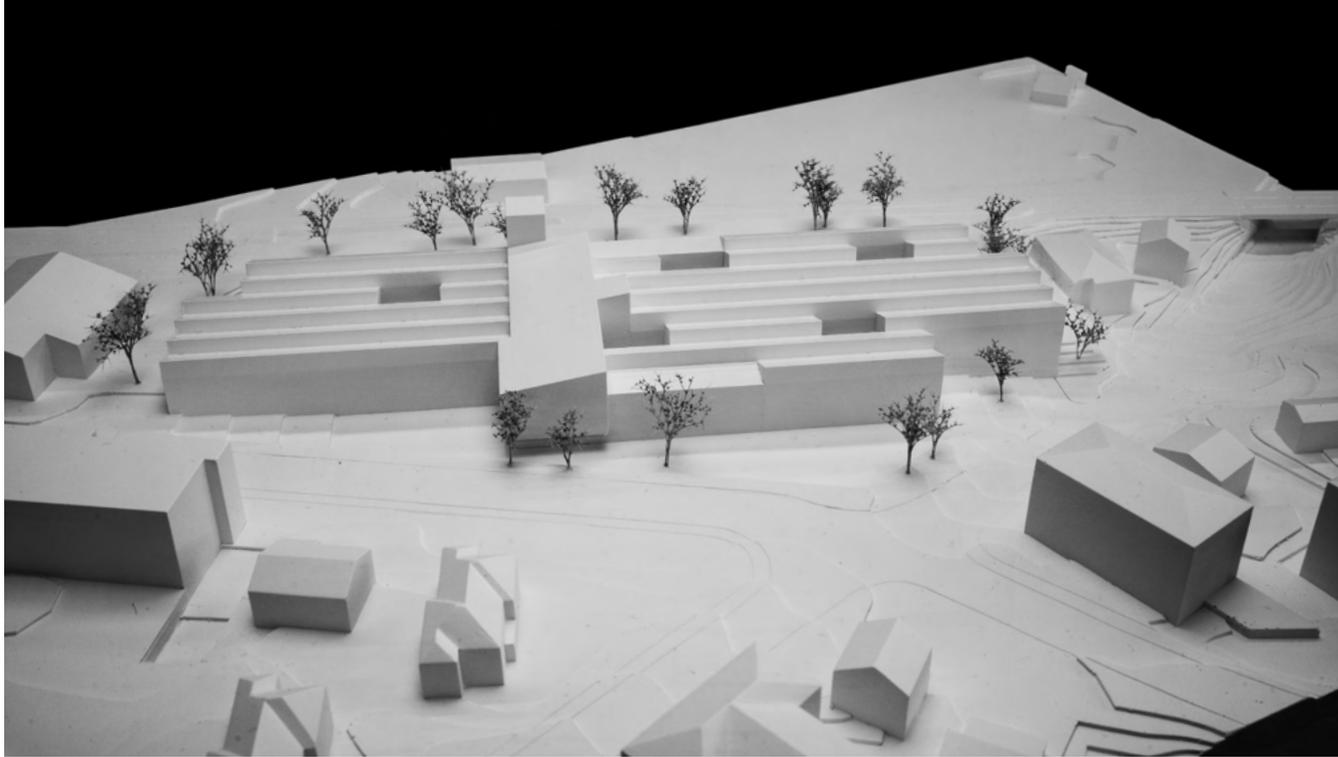
ETA08_1_000



CIRCULATION



ETA08_02007_1_000



N°38 SWOOSH
4^E RANG / 3^E PRIX

ATELIER JORDAN CONCEPTS ET ARCHITECTURES, ZURICH

Collaborateurs :

Frédéric Jordan, Alicia Chavier, Artur de Campos, Axel Schmidt, Julie Bazard

36

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

David Torrent, Patrick Bruchez, David Kuonen, Michel Pinto, Claire Lattion,
Kevin Balleys, Carlo Ugolotti

Le projet propose une extension horizontale du bâtiment existant. Il reprend le rythme des sheds existants et l'étire sur la totalité de la parcelle dans un mimétisme sans concession. L'EDHEA s'affirme par un volume bas, rythmé et unitaire qui assoit sa présence institutionnelle dans le tissu de la ville de Sierre. L'annexe du bâtiment existant est supprimée alors que le corps vertical émerge de cette horizontalité pour marquer un signal au droit de la nouvelle entrée orientée sur la rue du Stade, en direction de la gare. Le long de cette rue, le niveau du terrain naturel est décaissé d'environ 1,5 mètre pour pouvoir rentrer de plain-pied au niveau inférieur du bâtiment existant. Le jury questionne la dimension de cette esplanade et sa forme résiduelle. Il doute aussi de son fonctionnement en contrebas de la rue et regrette que le maintien des arbres actuels soit incompatible avec ce nouveau niveau de référence.

Le rythme et l'orientation des sheds conditionnent l'organisation en bande des espaces intérieurs. Disposée au centre du bâtiment, la circulation se veut généreuse et crée une rue intérieure ponctuée de plusieurs escaliers qui relient les 2 étages de l'Ecole. Le jury souligne la clarté de l'organisation intérieure, mais déplore les grandes distances que génèrent ses déplacements horizontaux. De plus l'usage de ce type de circulation s'avère inadéquat pour une Ecole qui nécessite de nombreux sous-espaces décloisonnés et protégés pour le travail en petits groupes.

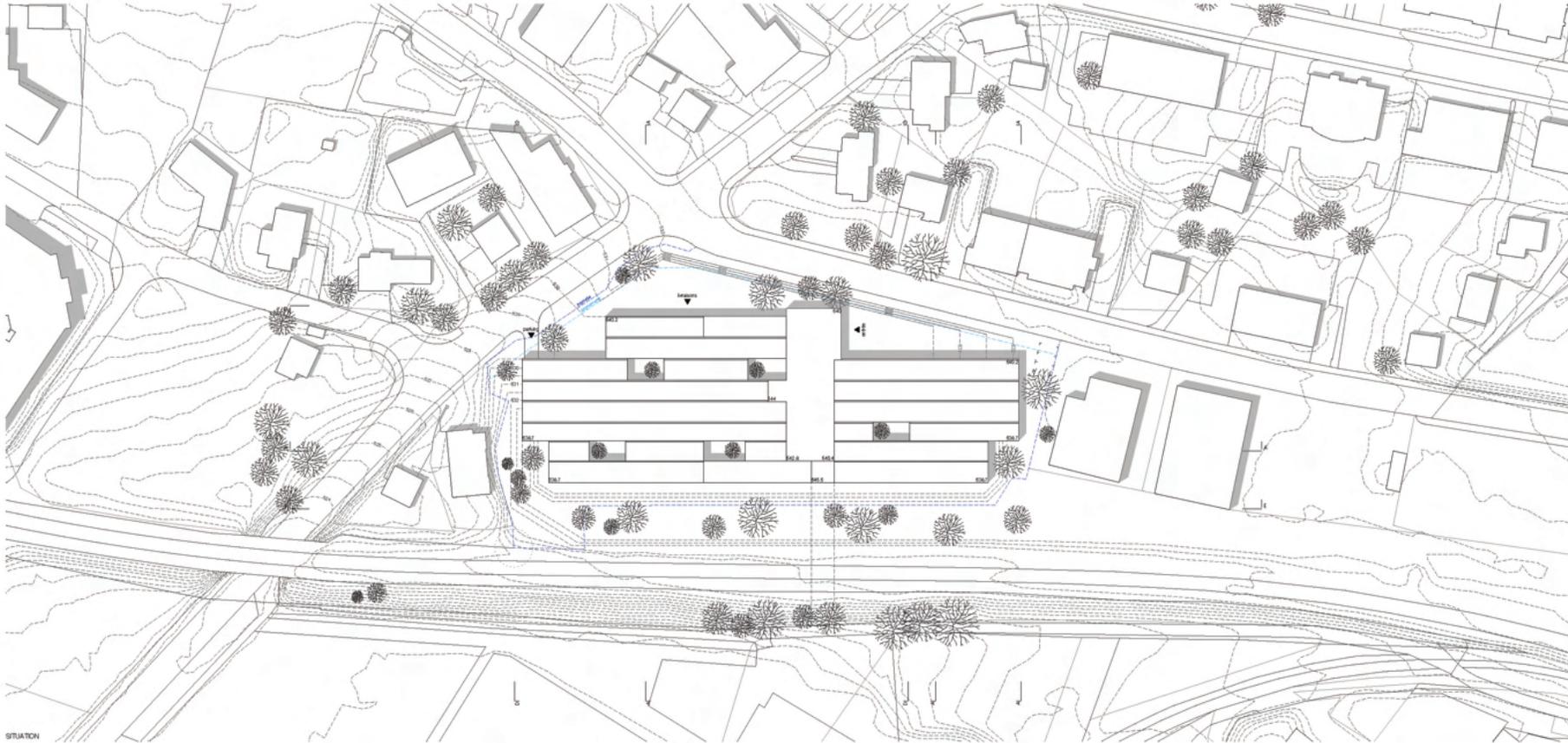
Seul espace dépourvu de sheds, la halle d'entrée, mutualisée avec le foyer et le lieu d'exposition marque une respiration verticale dans l'organisation horizontale. Cette halle publique est en lien direct avec l'aula et le réfectoire. L'impossibilité de cloisonner et d'obscurcir l'espace d'exposition est jugée problématique.

Le jury apprécie la rigueur et l'évolutivité du dispositif spatial proposé. Il s'achoppe en revanche sur la différenciation caricaturale entre le rez-de-chaussée (sans shed et de 3m de hauteur) et l'étage (baigné de lumière zénithale et jouissant d'une sur hauteur). Ce trop grand contraste est problématique dans le fonctionnement de l'Ecole. Le percement de plusieurs patios, qui apportent de la lumière naturelle dans les zones les plus sombres du rez-de-chaussée, n'arrive pas à contrecarrer cette impression et entrave inutilement la flexibilité du bâtiment.

L'EDHEA prend la forme et l'aspect d'une fabrique. Les façades sont habillées de verre pour le rez et de métal pour l'étage. Elles soulignent l'identité mimétique avec le bâtiment industriel existant et crée un volume qui semble léviter au-dessus du sol. L'emballage uniforme des toitures et des façades renforce la sculpturalité de sa silhouette ciselée de sheds et garantit des détails de raccord simples et efficaces. Le jury relève l'élégance de la composition mais juge inadéquate l'identité autarcique, pour ne pas dire carcérale, du nouvel ensemble qui n'évoque nullement l'esprit d'une Ecole.

Concept statique

La structure du projet est étudiée avec soin, proposant une série de solutions adaptées et cohérentes. La matérialité du projet et de ses couches est jugée comme très pertinente et favorable afin d'avoir une structure efficace. Cette efficacité pourrait toutefois être augmentée avec un choix de portées plus modestes. Le comportement parasismique est enfin bien étudié, proposant des concepts clairs de renforcement pour la partie existante ainsi que pour les refends sismiques de la nouvelle partie.



SITUATION

UN SITE INDUSTRIEL HISTORIQUE

Situé dans un rayon de 300m autour de la gare de Sarre, le site des anciennes halles logistiques USEGO est un des symboles du monde industriel et ouvrier valléen. Bordé au Sud-ouest par les voies ferrées et le chemin des Cordillères et au Nord-est par la rue du Stade et la ville, il prend place dans la topographie relativement plate de la plaine du Rhéno et profite à l'Est d'une vue panoramique sur le mont Bonin, le Bois Laun et le Weissteinhorn. Les deux corps de bâtiments principaux sont installés au centre du site au fil du temps entre une partie Nord et une partie Sud. Au nord, la façade du bâtiment de bureaux est marquée par les quais de déchargement et le tamis, au Sud, on trouve les halles, caractérisées par leur toiture en arc. La tour du bâtiment de bureaux surplombe les voies et la plaine du Rhéno, emblème du lieu dans le paysage.

ÉCOLE DE L'HORIZONTALITÉ

L'histoire et la typologie du lieu, ainsi que les nouveaux usages prévus pour le site orientent le choix d'implantation et la morphologie du futur campus EDHEC - École de Couture. Le pari pris est simple, évident : on prolonge la trame des anciennes halles de chaque côté du bâtiment, orienté ainsi une grande figure horizontale et unique soulignant l'horizontalité du site et des volumes existants. Le bâtiment annexé, au nord-est, est supporté, alors que l'organisation originale de l'espace, un corps central traversant le site d'est en ouest et permettant de distribuer les différentes halles, est reprise et renforcée. Il en résulte un système en bandes, horizontal, qui entoure le corps central et en renforce la singularité et la fonction de cœur du campus. Ainsi que côté sud, une nouvelle entrée principale est définie, côté voies. Le tour du bâtiment de bureaux devient le totem du campus, visible depuis la ville et les voies ferrées. Le choix de travailler avec un ensemble bas permet par ailleurs de respecter les gabarits des constructions alentours et de ne pas obstruer le vue depuis les parcelles voisines. Afin de clarifier l'axe du bâtiment et son niveau de référence, le terrain est nivelé et descend en pente douce et grande dans la rue du Stade jusqu'au Rez de Solaire. Le bâtiment trouve alors des prolongements extérieurs naturels pour les programmes situés au niveau bas. Les terres excavées peuvent être en partie réutilisées pour le talus de protection en remblais aménagé le long des voies ferrées. Ce talus permet d'établir une protection du bâtiment sur son flanc Est et d'y conserver une façade visible sur la partie inférieure. L'entrée principale, marquée à l'ouest par l'ancien bâtiment de bureaux au Rez de Solaire, et la suppression des niveaux intermédiaires complètent l'intervention.

Le corps central acquiert dès lors un nouveau caractère : celui d'un véritable espace public ouvert stable au cœur du campus. L'aménagement d'un passage au travers du bâtiment et sous les voies pour accéder au chemin des Cordillères et au terrain de sport situé à l'Est du site achève de confirmer cet espace son rôle d'interface public et institution. L'accès latéral s'effectue également au Rez de Solaire, proche de la cafétéria, alors que l'accès au parking pour les collaborateurs et professeurs est dédié au sud-ouest, sur la rue de Lambertini.

LA NOUVELLE FABRIQUE DE L'ART ET DU DESIGN

Le nouveau campus s'organise comme une grande fabrication de fait et de design. L'ancien bâtiment de bureaux est évité et devient le hall central du campus, à la fois foyer, espace d'exposition et de performance, et interface entre les grandes « cabines » publiques telles que l'aula, la cafétéria et la bibliothèque. On l'ouvre ouvert et à disposition du public. Totalement lieu de passage, bariolé lieu d'exposition du travail des étudiants, on pourra également s'y arrêter à la pause de midi pour y manger ou prendre un café, avant d'eventuellement se rendre à une conférence facile-midi.

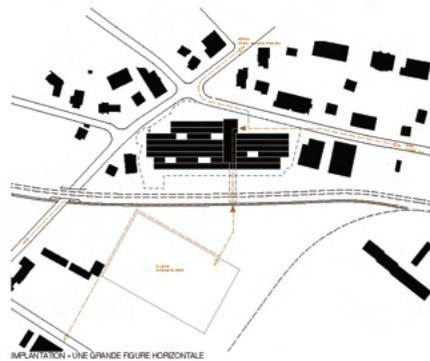
Les halles existantes sont reliées au système des nouvelles halles et permettent, par leur typologie, une grande flexibilité d'implantation des programmes.

Le Rez de Solaire est envisagé comme un grand espace ouvert. Il rassemble les programmes nécessitant un bon toit à l'extérieur, comme la cafétéria et l'aula, ainsi que l'ensemble des espaces avec une hauteur sous plafond de 2m. Chaque pièce reçoit de la lumière naturelle par les façades et les puits de lumière. L'eau et la cafétéria profitent par ailleurs chacune d'un accès indépendant depuis l'extérieur, ainsi que d'une terrasse pour la cafétéria.

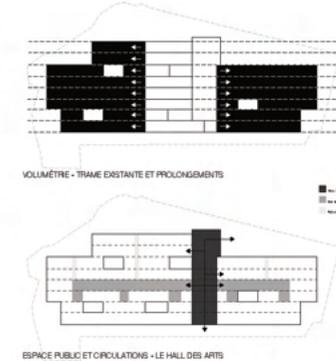
À l'intérieur, le Rez supérieur se définit comme un espace plus introverti, peu ouvert sur l'extérieur. Il bénéficie toutefois d'un aspect de lumière générale par le biais des sheds et des puits de lumière. Grâce à la hauteur supplémentaire permise par les sheds, il concentre les espaces nécessitant une hauteur de 5m sous plafond.

La mezzanine, située au-dessus du hall principal, est dédiée à l'administration qui bénéficie ainsi d'une connexion directe au cœur du bâtiment tout en étant proche à distance des espaces d'enseignement et d'activités.

Le système de circulation intègre sa hiérarchie selon trois niveaux : le hall principal, élément central de desserte et de vie du campus ; la rue intérieure, axe traversant le campus du nord au sud, le long de laquelle s'organisent les salles de classe et les circulations verticales ; et les nœuds, espaces de circulation secondaires, perpendiculaires à la rue intérieure.



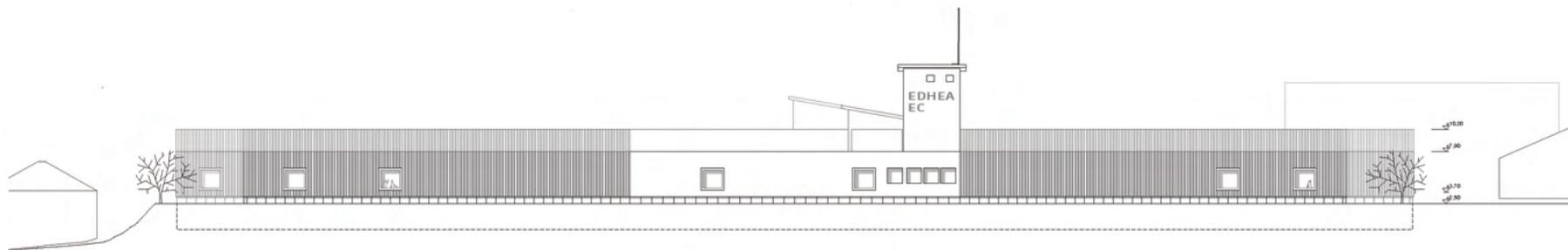
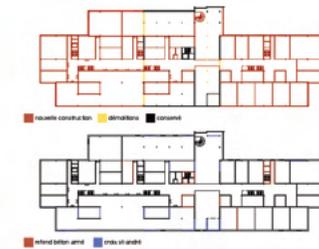
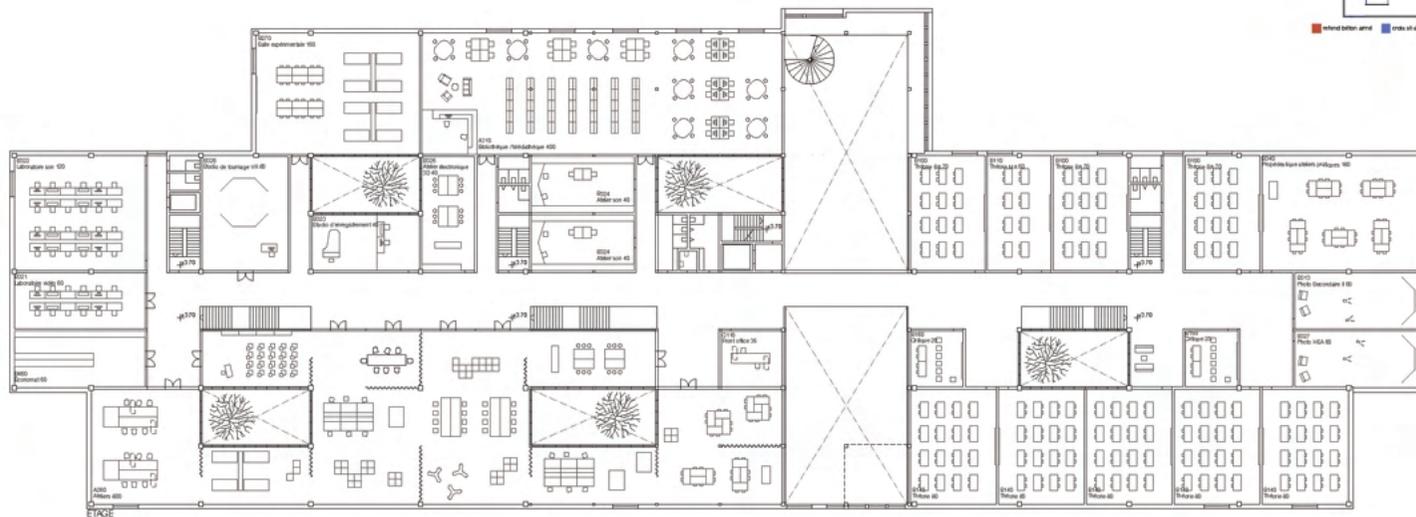
IMPLANTATION - UNE GRANDE FIGURE HORIZONTALE



VOLUMÉTRIE - TRAME EXISTANTE ET PROLONGEMENTS

ESPACE PUBLIC ET CIRCULATIONS - LE HALL DES ARTS

CONCOURS CAMPUS EDHEC ET ÉCOLE DE COUTURE - SWOOSH

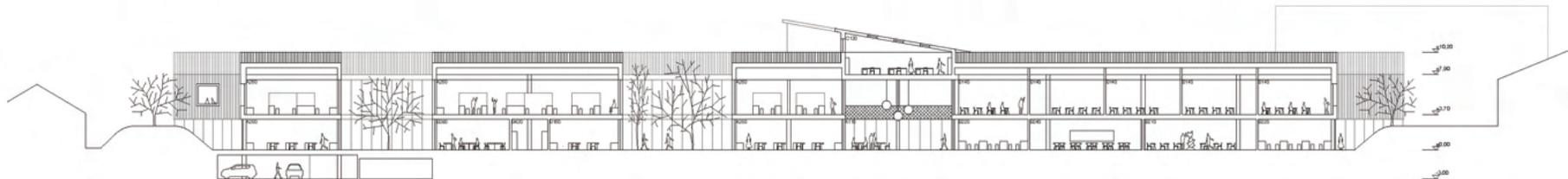
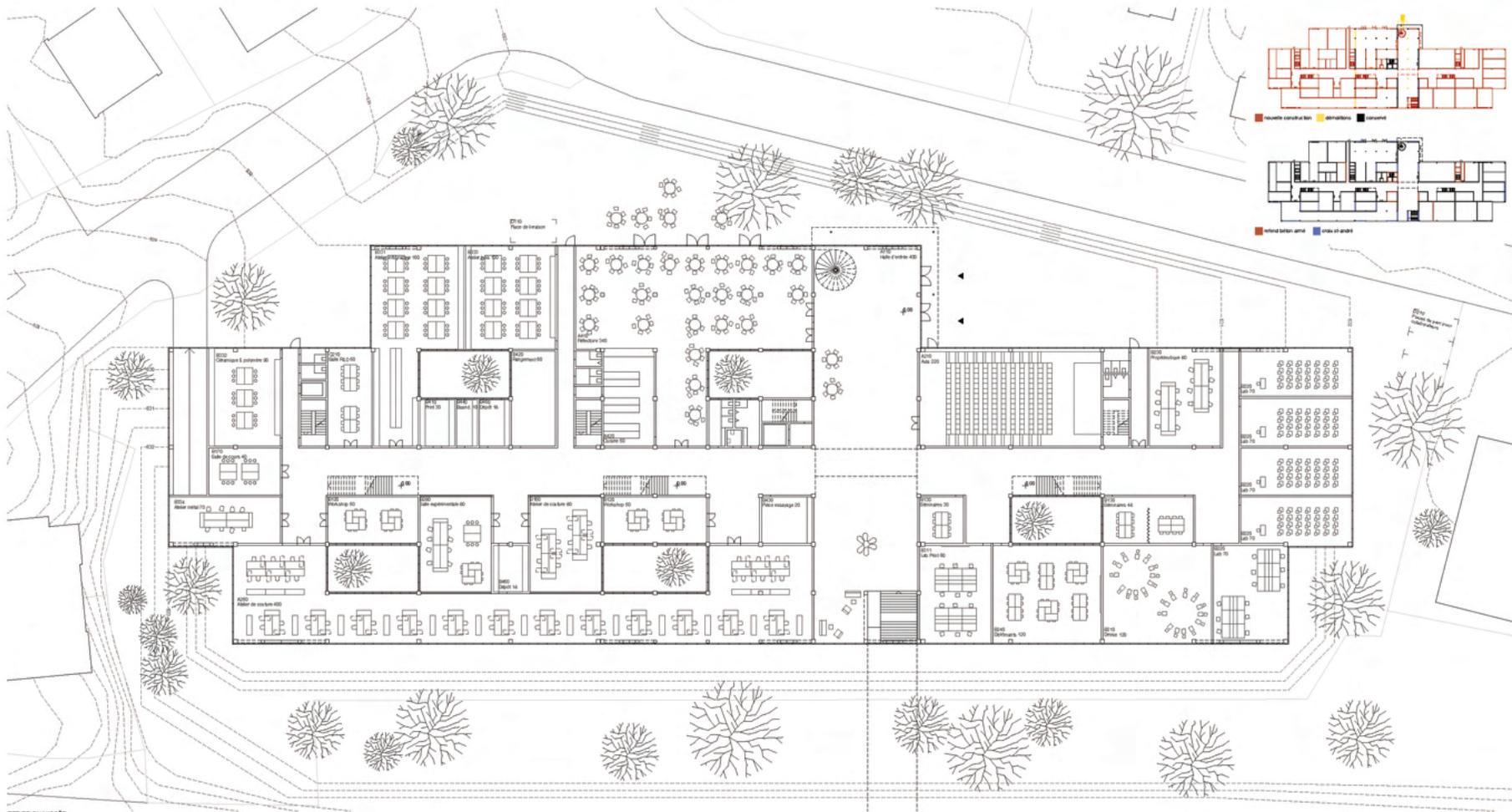


ÉLEVATION EST

1:200 ↑ ↑ ↑ ↑

CONCOURS CAMPUS EDHEA ET ÉCOLE DE COUTURE - SMOOSH

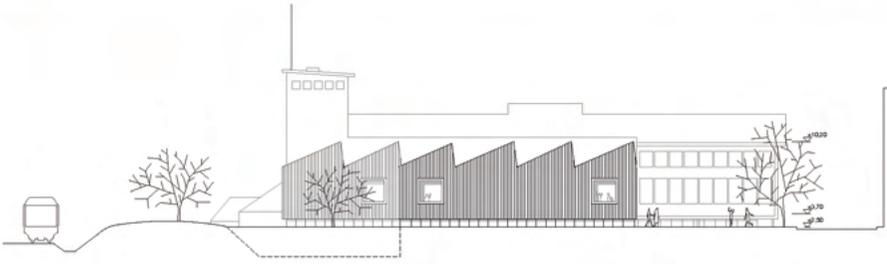
N°38 SWOOSH



COUPE LONGITUDINALE A

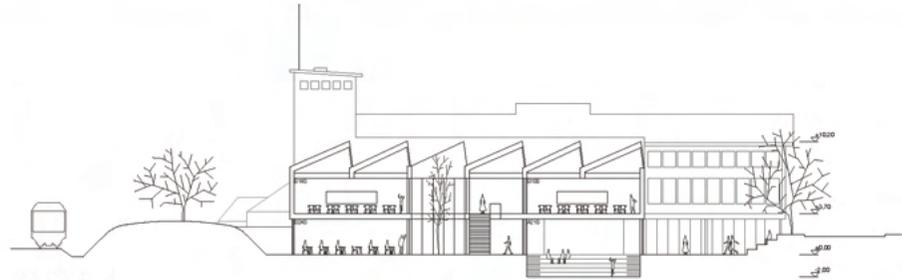
1:200 ↑ ↑ ↑ ↑

CONCOURS CAMPUS EDHEA ET ÉCOLE DE COUTURE - SWOOSH



ÉLEVATION NORD

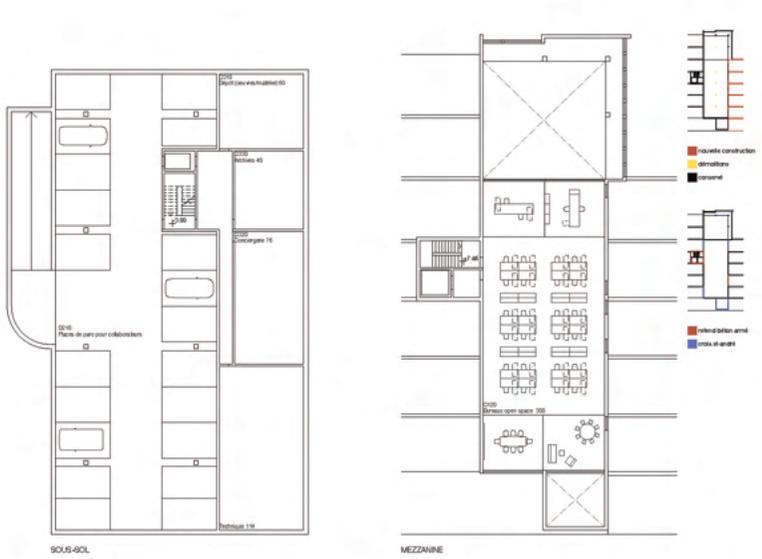
1:200 ↑ 1 1 1 1



COUPE TRANSVERSALE B

CONCOURS CAMPUS EDHEC ET ÉCOLE DE COUTURE - SWOOSH

N°38 SWOOSH



STRUCTURE PROPOSÉE

ESTHÉTIQUE INDUSTRIELLE

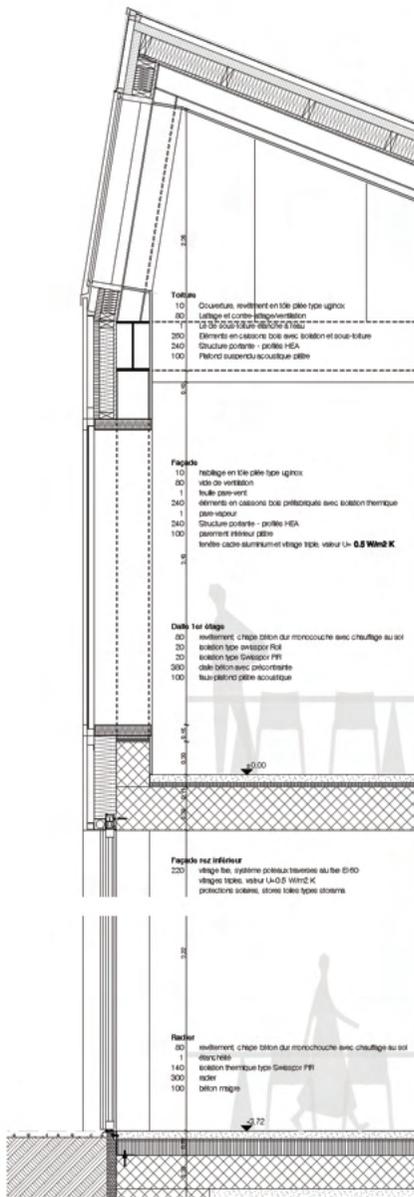
En lien à l'histoire du site et aux bâtiments existants, le nouveau campus recherche de façon affirmée à traduire l'expression d'une grande halle industrielle. Ce choix se traduit par une utilisation de matériaux nobles et urbains : verre et métal, et par la conservation d'une partie importante des façades existantes. La restructuration des façades renforce la figure de halle unique, simplement marquée par ses sheds et le tour existant. La dimension horizontale du bâtiment prime, la matérialité visible traduisant clairement les deux niveaux qui structurent le futur atelier :

- au Rez inférieur, un espace ouvert et fluide, avec une façade complètement vitrée, rendue possible le long des axes par l'aménagement de l'axe de protection.
- au Rez supérieur, une peau métallique unifiée en tôle inox, recouvrant façades et toiture et permettant une certaine intervention pour les différents programmes qui y sont installés.

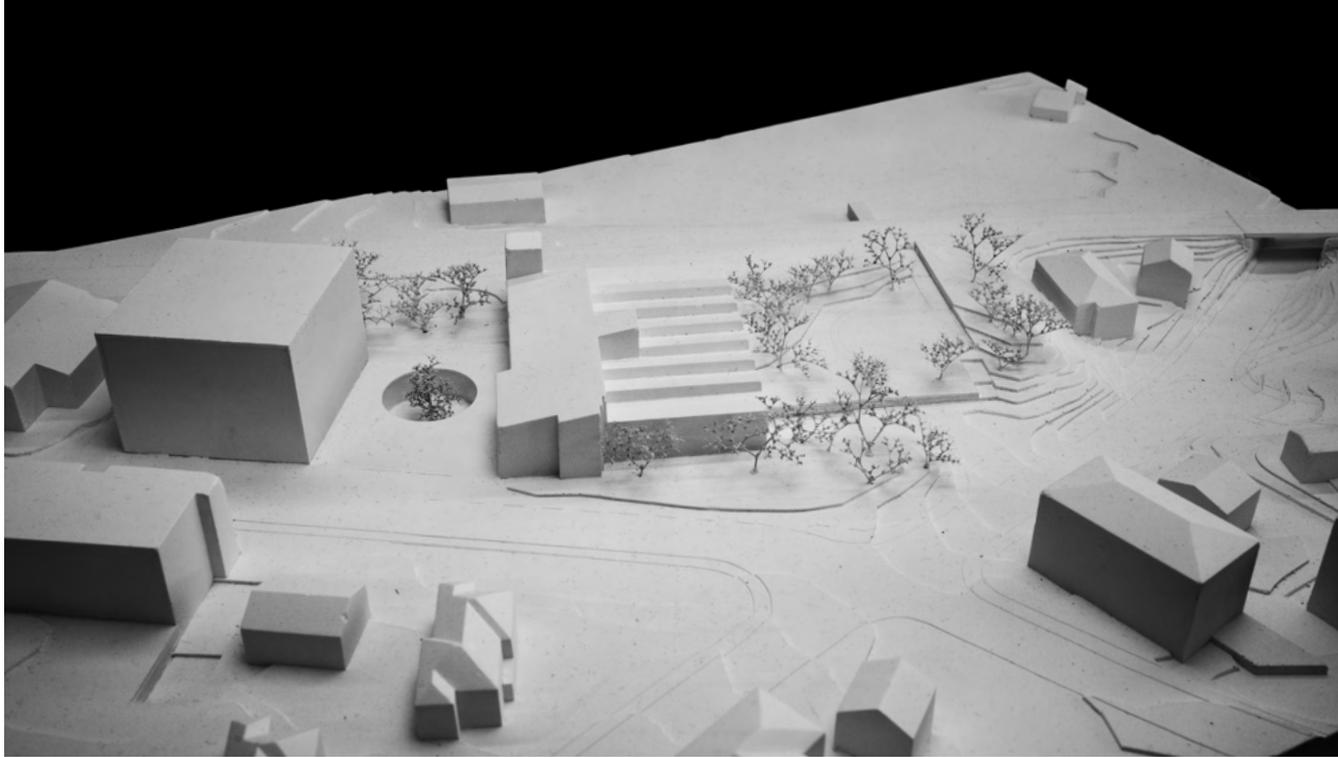
Du point de vue de l'expression générale, l'utilisation du verre au rez inférieur permet de délimiter du sol le Rez supérieur et les volumes existants, ouvrant généralement les façades ouest, nord et sud et sur le reste de la ville. Par ailleurs, une rénovation totale des façades existantes priorisées permet la mise en valeur de ces bâtiments à valeur patrimoniale.

CONCEPT STRUCTUREL ET RENFORCEMENT PASSIVISMIQUE

Le bâtiment existant, par sa conception plan-dalle, présente une grande faiblesse vis-à-vis des forces horizontales. Les remplissages présents réalisés en briques ne permettant pas de répondre aux exigences relatives aux normes parasismiques, la mise en place de nouveaux renforts réalisés en béton armé ainsi que de croix de Saint-André métalliques a été prévue dans ce projet pour stabiliser horizontalement la structure existante. La tour sera renforcée à l'aide de croix de Saint-André en carbone collées sur la structure existante. Quant au corps central, un squelette en ossature métallique placé à l'intérieur de la nouvelle halle permettra d'un côté de stabiliser les façades et de l'autre de supporter la dalle de l'administration et la toiture. La structure portante prévue pour les agencements est composée d'un rez-de-chaussée réalisé en béton armé alors que la toiture en sheds de l'étage reposera sur des poutres à treillis posées sur des piles. Les axes d'escaliers et d'ascenseurs, certains murs réalisés en béton armé ainsi que des croix de Saint-André en métal collées sur les façades permettront d'assurer la stabilisation horizontale de l'ouvrage. Les liaisons réalisées entre le bâtiment actuel et les agencements permettront d'assurer un comportement homogène de l'ensemble du projet vis-à-vis des forces horizontales, améliorant ainsi encore son comportement parasismique.



COUPE FAÇADE 1/20



N°11 BERND & HILLA

5^E RANG / 4^E PRIX

R2A ARCHITECTES EPFL SIA, SION

Collaborateurs :

Gregor Watson, Jérôme Rudaz, Renaud Rudaz

CRETZAZ ET PARTENAIRES SA, SIERRE

Collaborateur :

Raphael Bonvin

Le projet BERND & HILLA propose une organisation en deux entités distinctes, avec l'ancienne usine USEGO et un nouveau volume carré au nord du site. Celui-ci reprend les alignements de la rue du Stade et de la frange de bâtiments artisanaux longeant le rail ferroviaire. L'espace extérieur, entre les deux bâtiments, articule habilement ces deux géométries. Malgré cela le nouveau bâtiment se lit plus comme un bâtiment solitaire qui ne cherche pas de dialogue avec l'usine USEGO. Celle-ci demeure l'identifiant côté sud et les aménagements extérieurs restent peu développés.

L'accès se fait naturellement depuis la gare menant sur une placette centrale du projet, tenue par l'ancienne usine et le nouveau volume. Un patio en son centre annonce un monde souterrain reliant les deux bâtiments.

Le bâtiment USEGO n'est que peu modifié. L'accès au niveau du rez supérieur se fait de manière très immédiate, sans pour autant gérer concrètement les niveaux d'entrée et de la place. La gestion des circulations, de la répartition des fonctions et leur subdivision ne tient pas compte des besoins spécifiques des utilisateurs.

La circulation verticale, en général, et la relation avec le monde souterrain, en particulier, passent uniquement par un noyau de circulation compact, sans réelle mise en valeur du passage au rez inférieur. Ceci semble d'autant plus important vu le programme disposé à cet étage avec, entre autres, la bibliothèque illuminée depuis le patio central et la liaison avec le nouveau bâtiment. L'organisation de cet étage pose de nombreuses questions, tant sur les circulations, passant obligatoirement à travers la bibliothèque pour rejoindre l'autre bâtiment, que sur l'unique apport de lumière par le patio rond central.

Le plan carré du nouveau bâtiment est structuré par une couche de circulations et de services côté rail (prenant en considération les recommandations liées à l'OPAM), et une logique de très grands plateaux totalement libres dans leur organisation et leur affectation. Tout comme pour le bâtiment USEGO, l'entrée au nouveau bâtiment se fait sans aucune transition, et on se retrouve directement dans un grand espace d'ateliers et d'auditoire. Les circulations verticales se font uniquement à travers la

couche de service spatialement peu engageante. Si ce concept permet de proposer des étages apparemment libres de contraintes et en hauteur, le jury s'interroge sur la flexibilité réelle des plateaux d'étages compte tenu de l'apport en lumière naturelle et des circulations nécessaires à desservir des plus petits locaux.

Le projet cherche à donner à chacun des deux bâtiments un caractère bien spécifique, avec d'un côté l'ancienne usine et son expression en filigrane et de l'autre un volume très vitré. Sur toute la façade est, les auteurs proposent une sorte d'écran géant derrière lequel se situe la couche de services. Le caractère totalement vitré ainsi que le geste de cet écran géant ne semblent guère en relation avec la référence aux photographes Bernd & Hilla Becher et leur documentation systématique des infrastructures minières en noir et blanc.

Le jury reconnaît un grand intérêt dans la disposition des volumes et la relation au tissu bâti. Cependant, force est de constater que le projet reste trop schématique et n'arrive pas à convaincre par des choix typologiques et architecturaux.

Concept statique

Ce projet propose le maintien d'une partie de la structure existante et l'addition d'un nouveau volume et d'un sous-sol. Pour cela, une structure en béton armé est proposée. Ce choix est pertinent pour assurer le monolithisme de la construction et une réponse robuste. Le comportement parasismique est en outre bien étudié, avec des détails adaptés. Certaines optimisations sont toutefois identifiées, comme la possibilité de développer des solutions précontraintes pour les grandes portées ou la suppression des joints au sous-sol.



plan de situation



IDÉE DU PROJET

Par sa position stratégique le long du chemin de fer le projet s'inscrit dans la centralité des HES qui, comme tout atelier de conception architecturale, planent la ligne du chemin. Le nouveau campus véhicule des valeurs contemporaines avec, en tête de file, un usage industriel qui se confond souvent avec le développement résidentiel - écoles d'architecture, etc. - et qui se projette questionnant à travers les choix typologiques, structurels et matériels proposés.

© contre : images de photographes réalisées par Bernd et Hilla Decher*



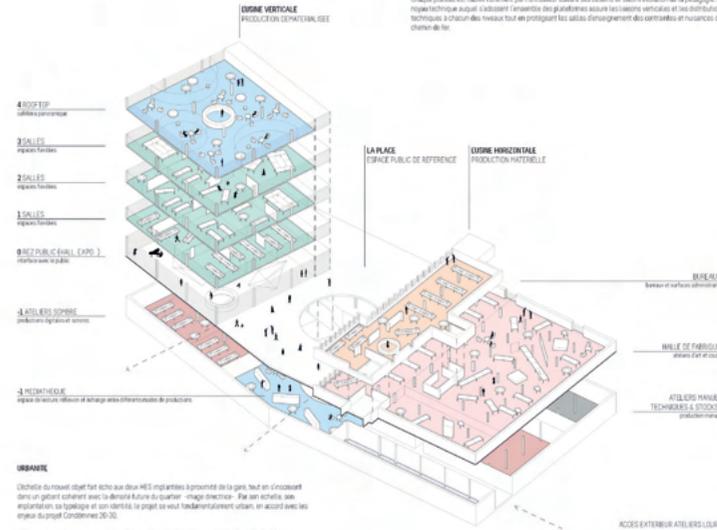
ORGANISATION DU CAMPUS

Les différentes fonctions du campus sont organisées dans 3 entités distinctes : le nouveau bâtiment de la Halle USCOO et la médiathèque.

TYPLOGIE

La place articule les différentes affectations. La façade - Halle USCOO - renforce les grands ateliers et la production manuelle. Le nouveau volume centralise les salles de cours et le parti génère un environnement réinventé autour duquel se développe la nouvelle médiathèque. Du point de vue de la place, une forme d'encadrement contrôlé contrôle la production, discussion, rencontres et échanges entre étudiants.

Le dispositif spatial de la Halle USCOO se fait des richesses de la structure existante offrant une généreuse surface pour les ateliers de cours et d'art. La typologie du nouveau volume fait référence aux usages verticaux. Chaque niveau est habillé à l'extérieur par l'usage d'un matériau différent et selon l'orientation de la façade. Le niveau technique assure à l'intérieur l'ensemble des plantations assurant la ventilation et les distributions techniques à chacun des niveaux tout en protégeant les salles de dessin grâce aux contraintes et nuances du chemin de fer.

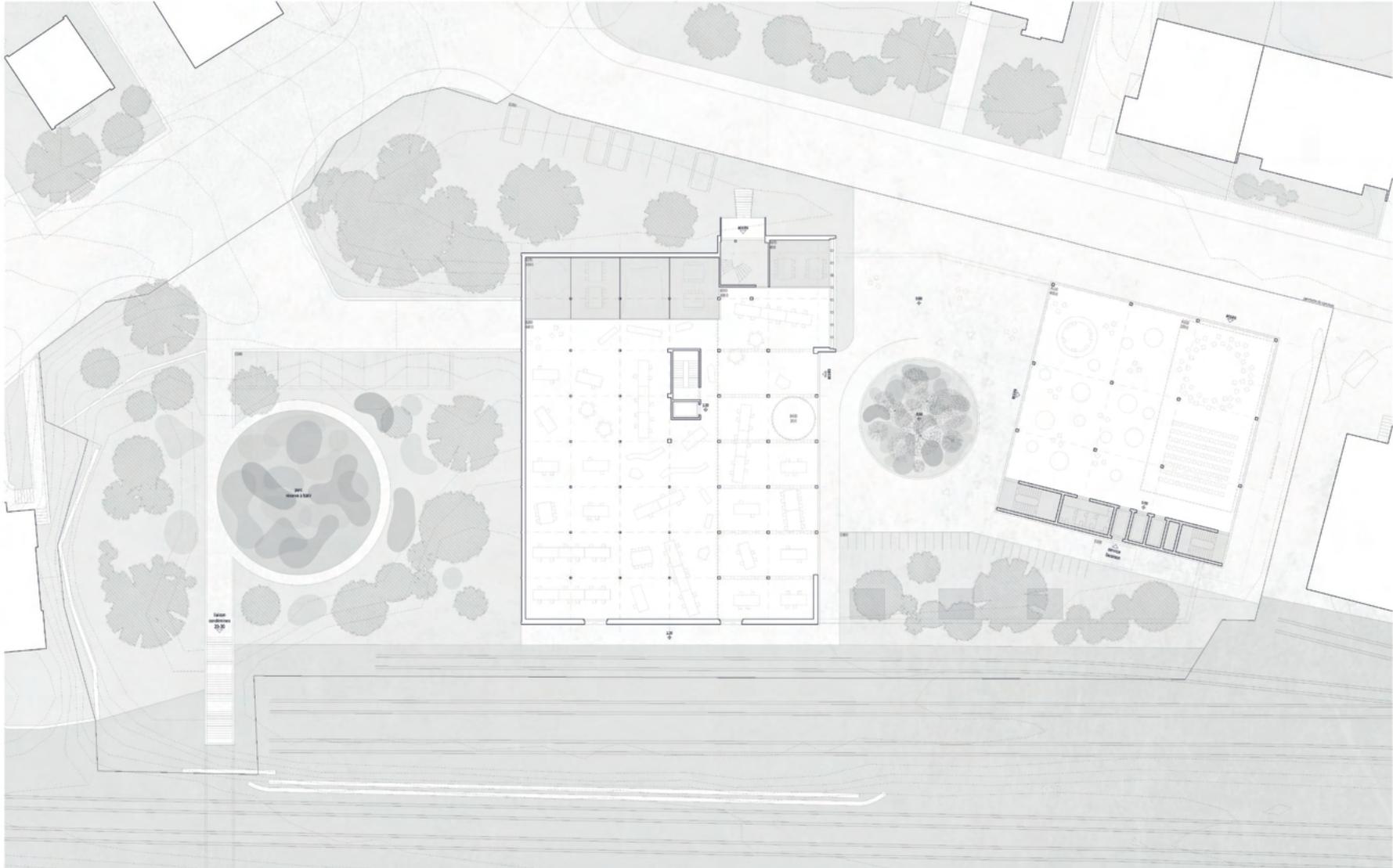


URBAIN

Détaché du nouveau quartier fait écho aux deux HES implantées à proximité de la gare, tout en s'inscrivant dans un gabarit cohérent avec la densité future du quartier - image directrice - Par son échelle, son implantation, sa typologie et son identité, le projet se veut fondamentalement urbain, en accord avec les enjeux du projet Condièmes 20-30.

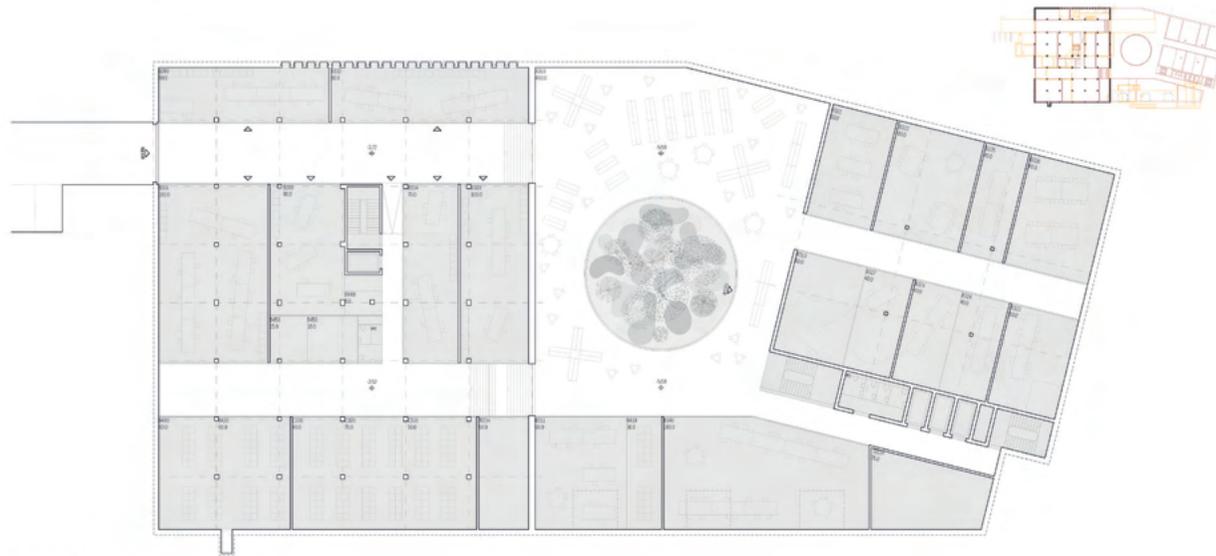
A l'horizontale des anciennes halles s'oppose la verticalité de la nouvelle école - « l'entre-deux » devient le point de projet, espace public fédérateur de culture, art et enseignement, se mêlant, ponctuellement, dans la place, une autre référence publique fait office de liaison d'achèvement entre les deux édifices : la médiathèque.



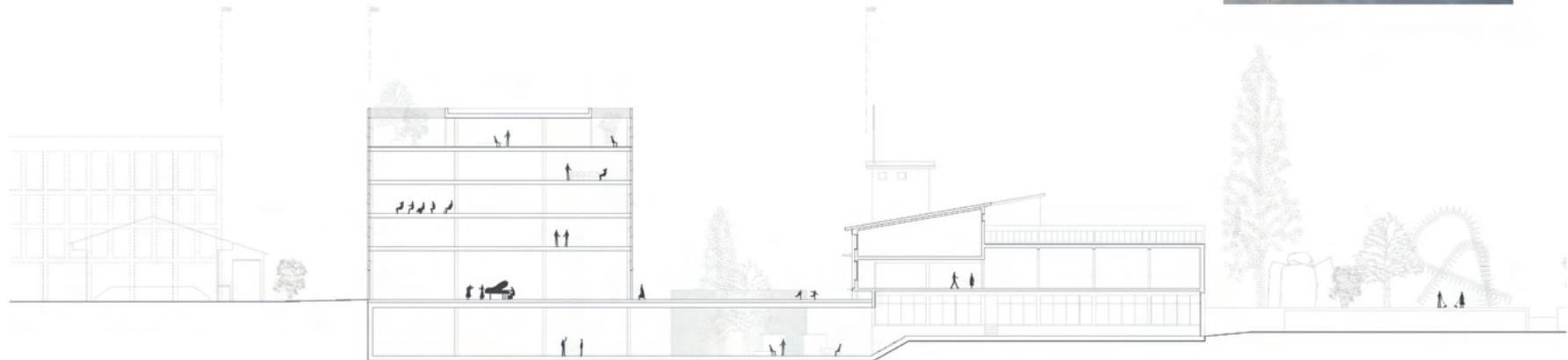


plan du rez supérieur
espaces de production et de représentation





plan du rez inférieur
ateliers, médiatique, techniques



coupe AA

FLUX
Les accès sont hiérarchisés selon les différents types d'usages.
- les accès à vélo sont répartis sur site entre l'ancien et le nouveau bâtiment. Au plus proche des accès
- les passages à piétons se font par les escaliers qui lient l'ancien bâtiment à l'ancien bâtiment par le nord
- le passage collaboratif est organisé près de l'entrée administrative au nord et des accès extérieurs à l'ouest
- les accès publics se font au sud-est
Le flux piétonnier est dirigé au nord, à l'ouest de la halle existante. Cette position permet de renforcer l'impact et le caractère de l'ouvrage mais également de proposer un espace ouvert une fois le bâtiment construit, indépendante de la construction du campus.

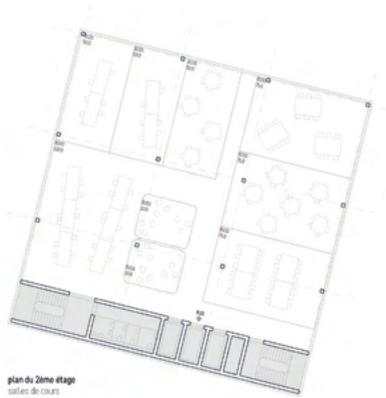
FLEXIBILITÉ
La forme de pontons ponctuels et la modularité des éléments de facade permet une organisation flexible des salles d'enseignement, garantissant la possibilité d'extension du nouveau bâtiment. À l'ouest de la halle existante, le site est plus modeste. Une surface de réserve en vue d'une destination future, cette entrée de la parcelle peut accueillir une affectation complémentaire au campus. Dans un premier temps cet espace sert pour la tenue de séminaires - conférences et etc... pour l'été.

HABITER LE SOL
Disposée sous le porche de l'ancien, la médiathèque fait office d'interface entre l'ancien et le nouveau bâtiment. Cet espace héberge les étudiants de chaque section autour d'une cour intérieure qui rassemble les fonctions basiques de passage et d'appui de circulation verticale.

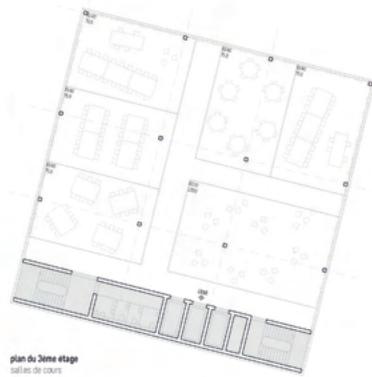
À l'ouest, les archives sont disposées dans l'ancien bâtiment, à l'est des collections universitaires elles ne sont pas soumises à l'humidité relative de l'attachement des nouveaux bâtiments.

© dessin: patric heinrich senig museum, photographie de Mikael Osson

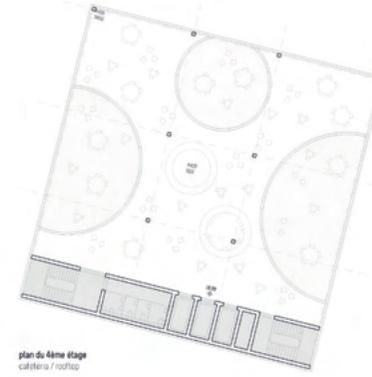




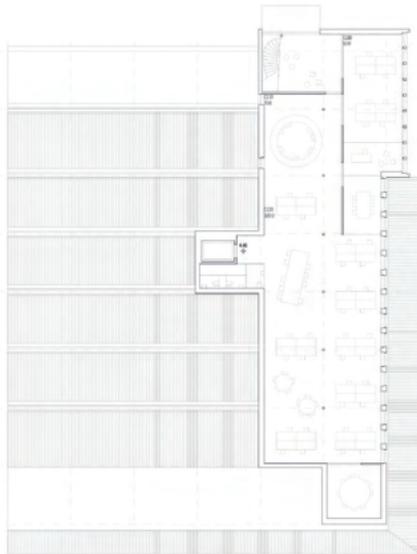
plan du 2ème étage
salles de cours



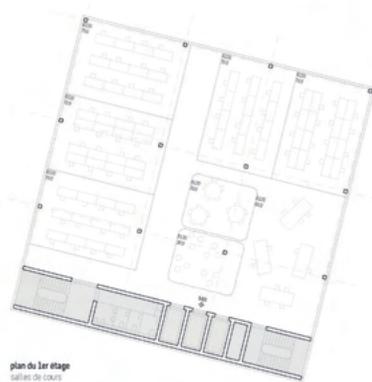
plan du 3ème étage
salles de cours



plan du 4ème étage
cafétéria / rooftop



plan du 1er étage
administration



plan du 1er étage
salles de cours



STRUCTURE NOUVEAU BÂTIMENT

Le système porteur est constitué de dalles en béton armé sur piliers et murs en béton armé superposés sur la fondation.
Le bloc béton sur poutre à circulation verticale de base se termine par des socles, les piliers d'escalier et gaines techniques. Il assure une fonction parasismique. Des contreventements géométriques sont également nécessaires sur les façades vitrées. Ces éléments structuraux sont proposés séparés, différents, variés en disposition avec le maître d'ouvrage.
Le rez d'étage opérationnel est en béton, un bon encadrement de la construction et assure une assise au bâtiment, ce qui permet d'assurer la stabilité longitudinale de 80 m et de faire 2 bâtiments principaux, ce nouveau bâtiment sera séparé en 3 blocs distincts par une série de colonnes.

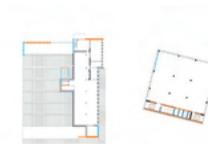
STRUCTURE BÂTIMENT EXISTANT

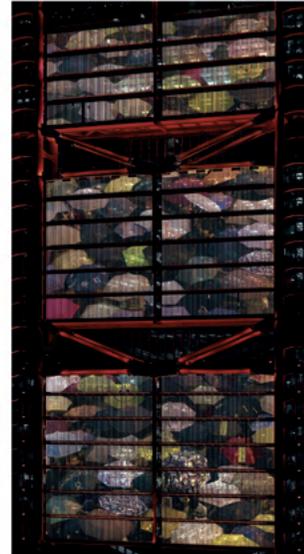
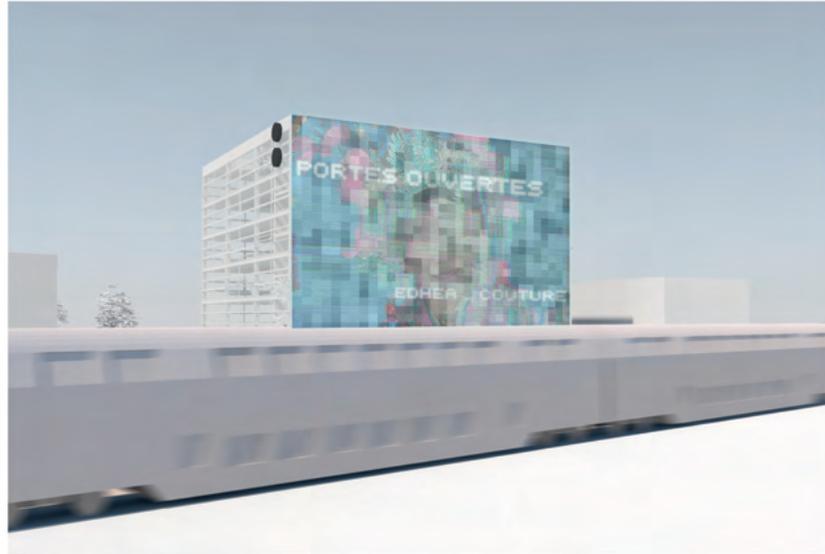
Le système porteur est un système colonne-dalle en béton armé sur les deux premiers niveaux. La toiture à 1 étage est une charpente en acier. La grande vulnérabilité sismique de l'ancienne dalle est corrigée dans la nouvelle dalle par la création de nouveaux refends parasismiques en façade, dans le noyau central et en renforts comme dans les plans.
La base au SUD-EST est corrigée par la création d'une dalle inférieure et d'un chaînage supérieur en béton armé.
Enfin, une dalle de protection de « colonnes capotées » est prévue de mettre en place des joints de séparation de 20 mm entre les planchers en maçonnerie et les plans porteurs.

◊ centre - concept structure, refends considérés

◊ éléments considérés sur axe X

◊ éléments considérés sur axe Y





ÉVÉNEMENT ARCHITECTURALE

Le projet se situe à l'interface entre deux mondes. En amont, la cité, l'édifice avec son rythme pédestre et conceptuel. En aval, les infrastructures, la ville qui part et les mondes à grande vitesse. Les Faciles se font l'axe de cette dernière qui est l'ordonnement de la ville.

L'ouvrage uniforme et transparent de la partie habitée du bâtiment met en scène une diffusion active du campus. Sa disposition relative au site et relative à la structure de Faciles qui modifie l'usage des parcelles insituées.

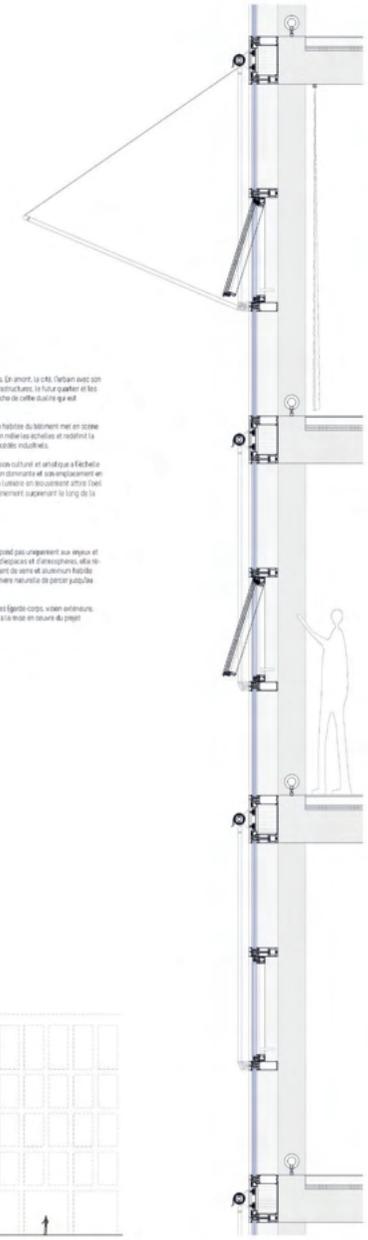
La Facile est un lieu, devient un lieu de diffusion culturelle et artistique à l'échelle humaine. Elle offre une visibilité part sa position dominante et son emplacement en bordure de route nationale. Faciles rigides. La lumière en mouvement offre l'effet des passants à la rampe d'un cinéma, un événement supplantant la ligne de la ligne du campus.

PARÉOLISATION

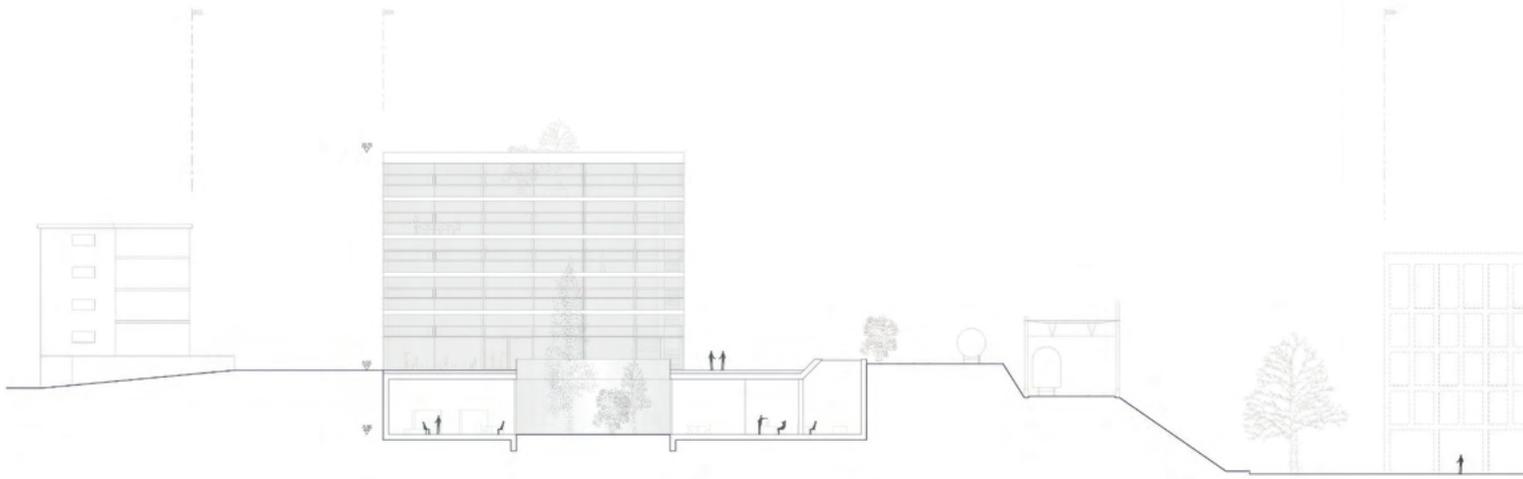
La typologie structurelle - grilles d'acier - ne répond pas uniquement aux enjeux de performance statiques. En fait que générer des espaces et des proportions, elle se transforme en un espace modulable du site. Le revêtement de terre et aluminium facilité l'intégration avec une algèbre qui permet à la lumière naturelle de pénétrer partout pour des espaces de création.

La subdivision horizontale obtenue la base est 3 zones (grande corps, vitres extérieures, allégés) tout en offrant l'adaptabilité nécessaire à la mise en œuvre du projet (épaisseur de matériaux etc.).

© Centre "Space in Time de Andreas Gysin"

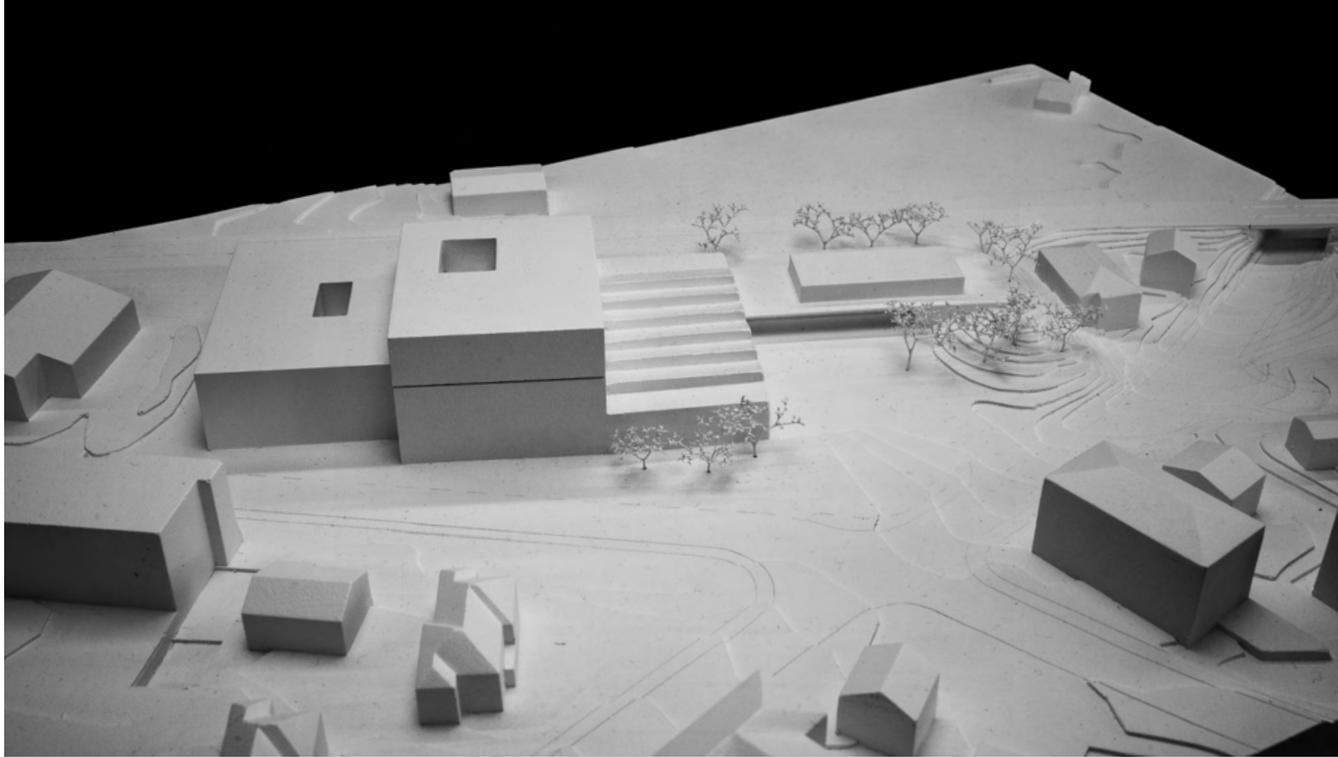


50



coupe BB

 0 1 5 10 20



N°65 AGORA
6^E RANG / 5^E PRIX

FEDERICO ARCHITECTES, GENÈVE

Collaboratrice :

Maria Teresa Federico

52

PRA INGÉNIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateur :

Raphaël Coquoz, Pierre Michel, Laurent Pitteloud, Sébastien Menoud,
Christian Dumoulin

La volonté du projet AGORA est d'affirmer une place urbaine au sud de la parcelle en proposant de maintenir une partie du bâtiment existant et d'en faire son entrée principale. La halle centrale avec ses sheds est ainsi conservée. Le jury apprécie la valorisation de la halle en tant qu'espace central du projet.

Cependant, par ce geste, le projet contraint son entrée principale au sud du site et, de ce fait, crée une entrée secondaire au nord qui risque bien d'être pratiquée par la majorité des étudiants arrivant depuis la gare.

Le rez-de-chaussée est fluide, les deux entrées se rejoignent dans le grand hall en face de la place s'ouvrant au sud. Il en découle une coupe qui manie les deux niveaux nord et sud avec intérêt, les deux entrées se rejoignent dans une circulation continue où l'on trouve les grands espaces principaux de l'Ecole.

Le projet est bien organisé, il est flexible, les activités sont interchangeable. Deux volumétries s'en distinguent permettant néanmoins une souplesse dans l'utilisation des pièces.

La notion de deux Ecole reste présente.

En attique sont placés les unités de son, vidéo et photos, le jury déplore que les espaces nécessitant le moins de lumière soient placés en attique.

L'imbrication volumétrique, bien que répondant aux exigences programmatique, semble alambiquée et ne véhicule pas une image claire d'une institution de création. Il y a une certaine confusion volumétrique dans la proposition.

La halle existante est maintenue dans sa matérialité béton. Les nouveaux bâtiments, quant à eux, offrent deux nouvelles matières superposées, un rez-de chaussée et deux étages en bois, puis un troisième étage en tôle perforée. Cette complexité de matière ne permet pas une lecture évidente de l'Ecole et exprime un certain désordre.

Le jury reconnaît la grande qualité de créer une place urbaine ensoleillée en plein sud de la parcelle. Cette place domine et permet une vue dégagée sur les environs. Par contre elle s'ouvre sur la partie la plus bruyante du site. L'entrée secondaire, quant à elle, offre peu d'espace extérieur, celui-ci est exigü. Le risque est que l'entrée secondaire devienne l'entrée principale par défaut.

Le site au nord de la gare va s'urbaniser, la relation du bâtiment, tel que projeté, avec son futur environnement bâti semble compromise. Un parking sépare l'Ecole des futurs bâtiments de logements. Le jury regrette le manque de prise de position avec le futur quartier à créer.

Concept statique

Le projet montre une volonté transversale d'engagement vers les concepts du développement durable et cela se reflète dans la structure porteuse. Cet engagement est observé depuis les matériaux utilisés (bois de construction, béton recyclé) jusqu'au système porteur rationnel et adapté. Le concept parasismique du bâtiment a également été étudié avec soin. Une optimisation quant aux portées afin de réduire l'empreinte carbone pourrait encore être explorée dans la philosophie du projet.

AGORA

Ville de Sierre

Située en Valais central, la Ville de Sierre est caractérisée par un ensoleillement généreux tout au long de l'année. Ce facteur, naturellement, avive notre réflexion sur les espaces extérieurs.

Plus spécifiquement, le quartier de l'ancienne usine Usego, en zone mixte, regroupe des immeubles de logements aux gabarits variés, des villas, ainsi que des bâtiments industriels. Ce tissu hétérogène présente encore un caractère périphérique dépourvu d'espaces publics, mais acquerra dans un futur proche une dimension beaucoup plus urbaine et centrale.

Usine Usego

L'usine Usego, ancien bâtiment de stockage et de distribution de denrées alimentaires, se compose de trois corps de bâtiment juxtaposés : un bâtiment administratif, une halle emblématique avec accès et quai de chargement-déchargement sous-terrain pour les camions et un quai de déchargement extérieur avec locaux d'entretien pour le matériel.

La terre issue de l'excavation a été disposée à l'époque de la construction en différents niveaux artificiels à l'ouest de la construction en rapport avec les Rues du Stade et Lamberson.

Implantation

Le projet de la nouvelle Haute Ecole propose une implantation en rapport à une place entourée de portiques et différents éléments de parc public orientés sud-ouest et bénéficiant d'un large ensoleillement.

Cette agora, animée par la médiathèque, la cafétéria, un espace d'exposition et l'aula du bâtiment, devient ainsi un espace de rencontre, culturel et de détente, fédérateur entre la ville et la Haute Ecole.

Accès

De l'existant, le projet conserve uniquement la halle de stockage et en devient une extension naturelle.

La nouvelle Haute Ecole organise son rez-de-chaussée en demi-niveaux qui relient l'existant et les nouvelles parties construites tout en les connectant de plain-pied avec les entrées des Rues du Stade et Lamberson.

Les points de livraison, extrêmement importants pour le fonctionnement de l'école, sont en relation directe avec le monte-charge et les ateliers lourds.

Programme

Le rez-de-chaussée est conçu en tant qu'espace fluide et flexible, qui s'adapte et évolue selon les exigences des différents programmes.

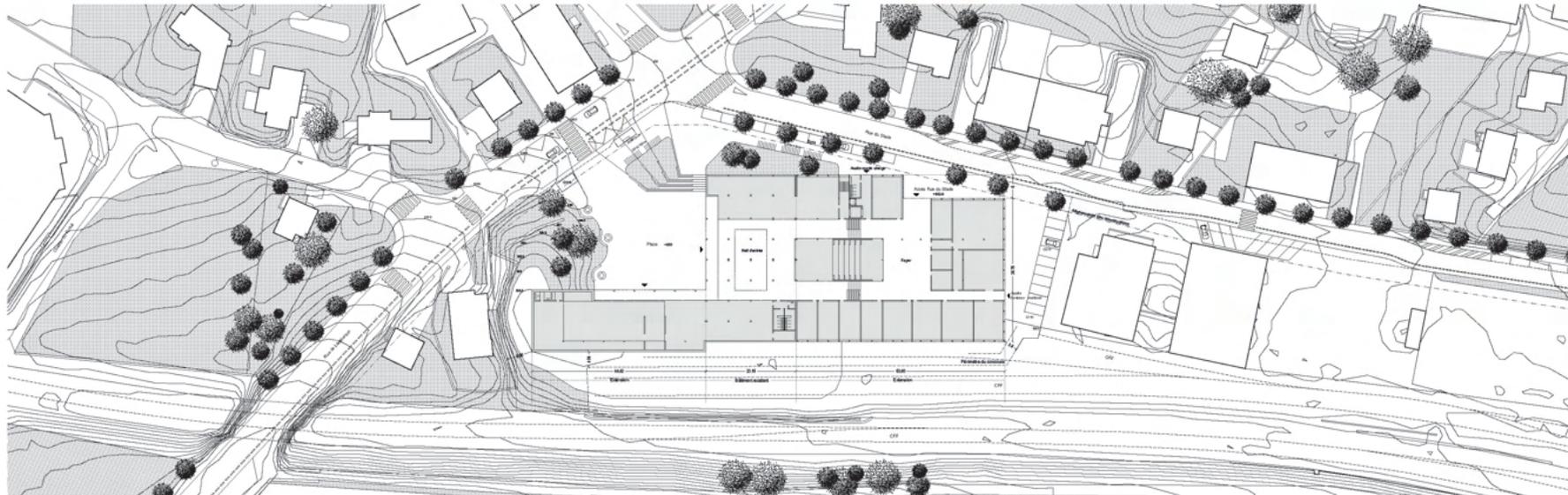
L'aula, avec ses gradins extensibles, en représente le cœur. Elle peut s'ouvrir complètement pour des performances ou autres activités liées au hall d'exposition, ou s'obscurcir totalement pour des projections cinématographiques.

Aux étages, les ateliers modulables sont en connexion avec les salles d'enseignement des unités respectives.

Des terrasses garantissent une détente plus privative aux élèves comme aux enseignants durant les pauses.



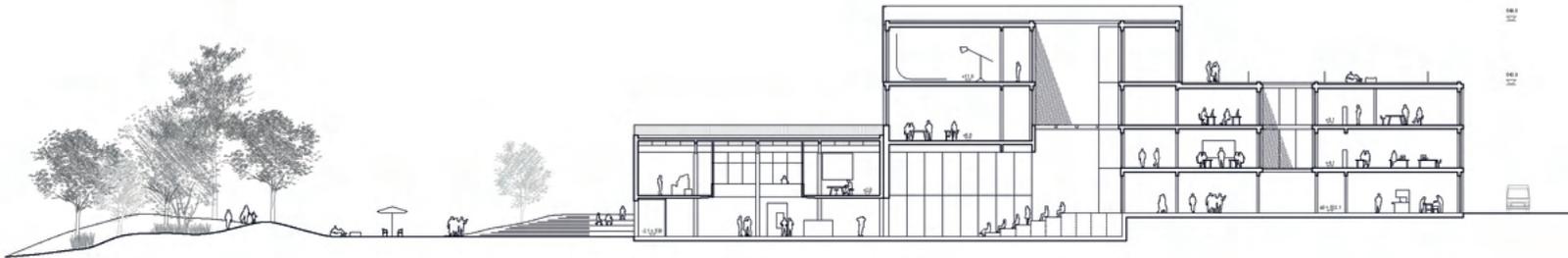
Vue de la place publique



Plan de situation
1/500

CONCOURS CAMPUS ÉDHEÀ ET ÉCOLE DE COUTURE | AGORA





Coupe AA
1/200

ETAGES REZ DE SUPERIEUR ET INFERIEUR

Espaces publics

- A110 Hall d'entrée et salle
- A210 Aule
- A310 Bibliothèque/Médiathèque
- A410 Refectoire de 150 places
- A420 Zone préparation cuisine

Secteur enseignement HEA

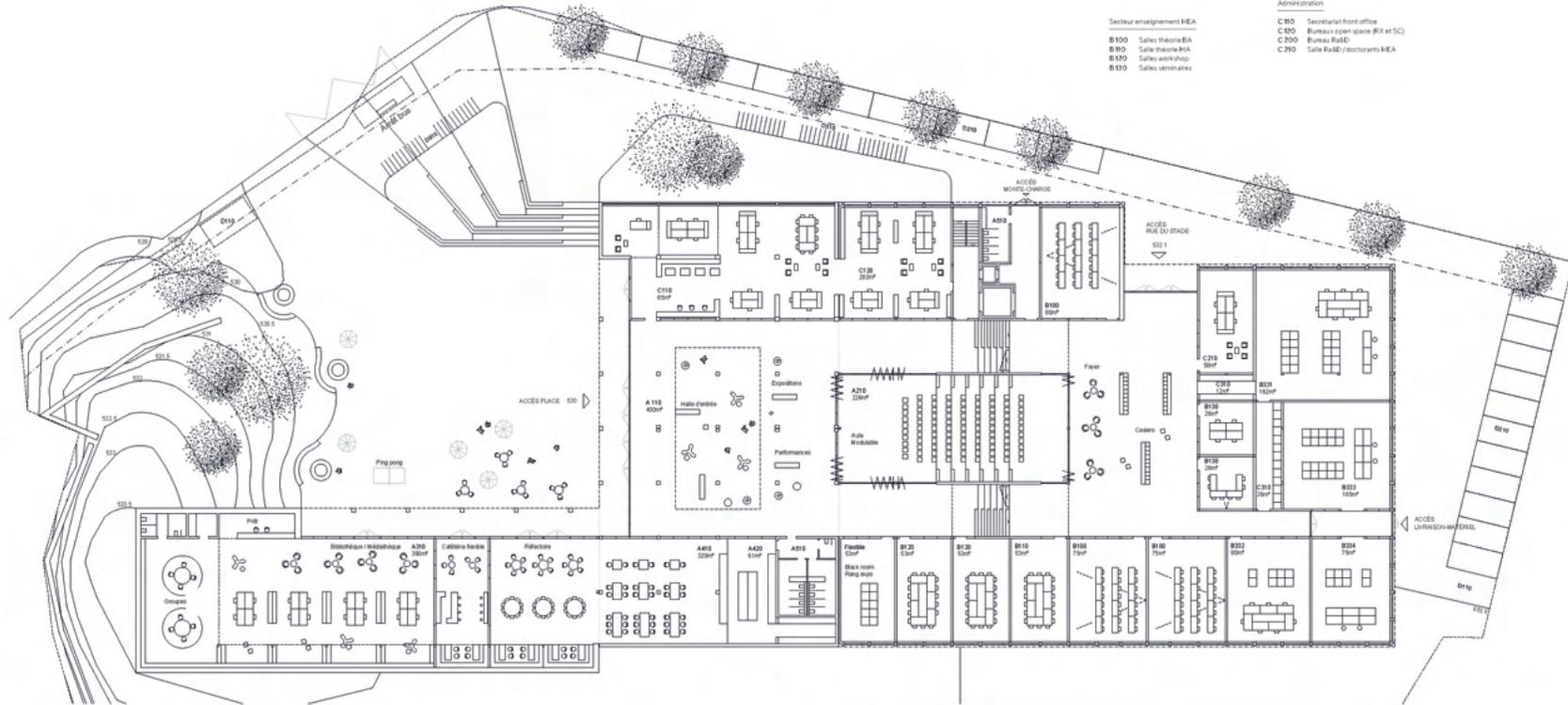
- B100 Salles théorie HEA
- B110 Salle théorie MA
- B120 Salles workshop
- B130 Salles séminaires

Secteur ateliers HEA

- B320 Atelier infographie/gravure / édition
- B332 Atelier céramique et polymère
- B333 Atelier bois
- B334 Atelier métal

Administration

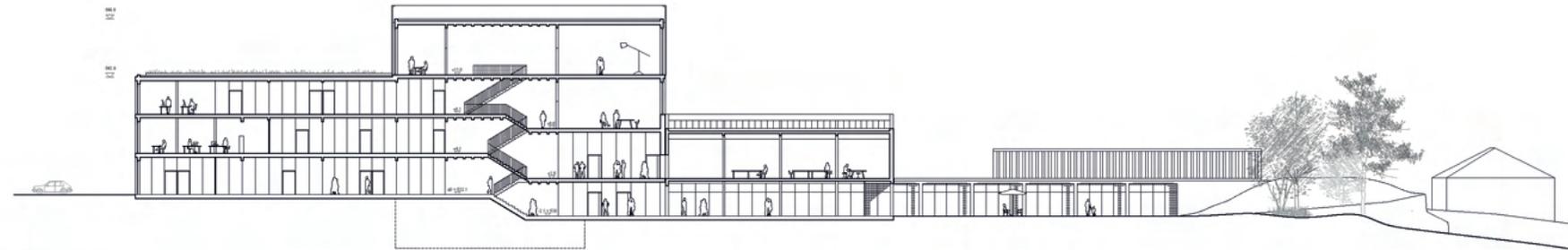
- C100 Secrétariat front office
- C105 Bureaux open space (R1 et R2)
- C200 Bureaux RA&E
- C210 Salle RA&E / doctorants HEA



Plan rez supérieur et inférieur
1/200

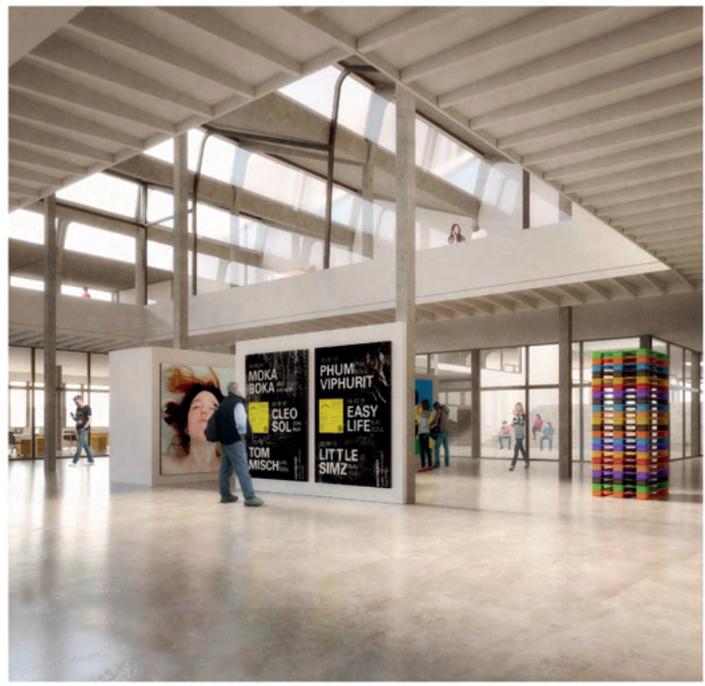
CONCOURS CAMPUS EDHEA ET ÉCOLE DE COUTURE | AGORA



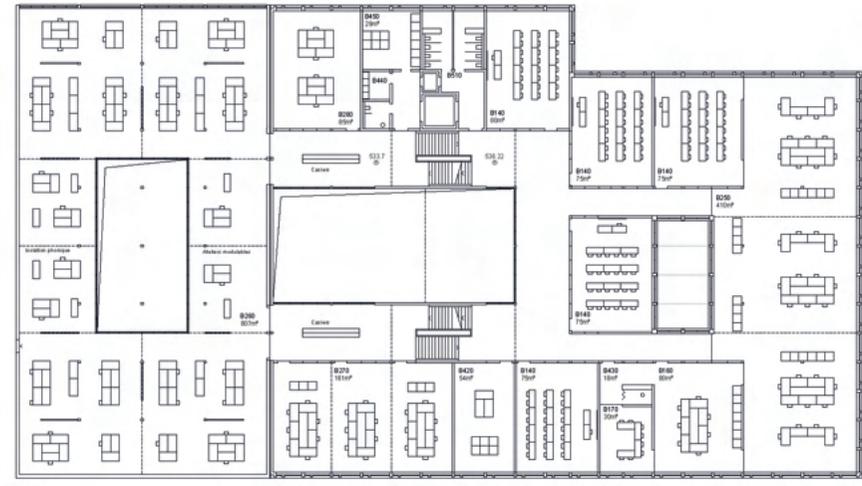


Coupe BB
1/200

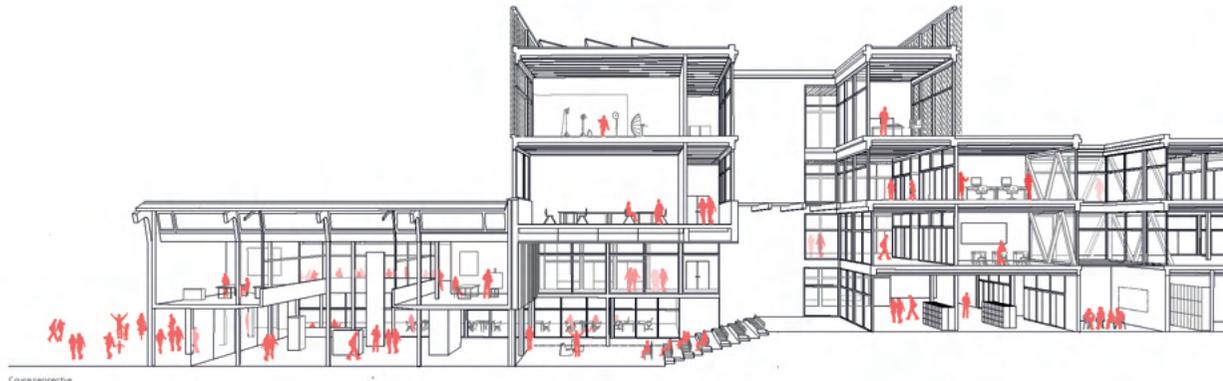
- ETAGE R-1
- Salles travaux pratiques / expérimentaux HEA
 - B.260 Ateliers pour BA+MA
 - B.270 Salle expérimentale en couture
 - B.280 Salle expérimentale FaE / doucours
- Secteur enseignement Secondaire et Couture
- B.140 Salles théorie Secondaire Bel Couture
 - B.150 Salles de critique Secondaire B
 - B.500 Atelier de couture
 - B.170 Salle formation continue Couture
 - B.250 Atelier de couture
 - B.420-B.400 Locaux liés



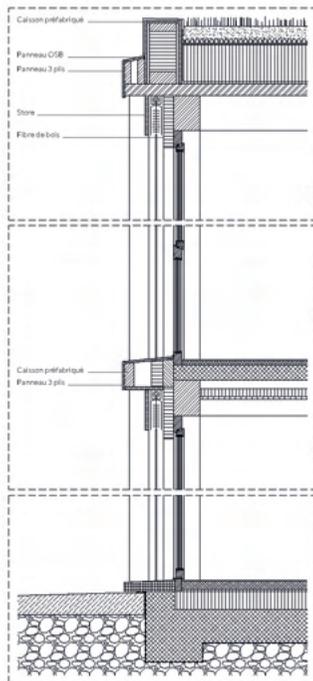
Vue du hall d'entrée et de l'espace d'exposition



Plan R-1
1/200



Coupe perspective



Coupe type
1/200

Composition

Tuile végétalisée
 Drainage
 Écran-vent
 Isolation en pente
 Étanchéité protectrice
 Panneau de structure
 Solives 300mm
 Éventuellement aide technique/isolation acoustique/panneau de finition

Plancher
 Dalle compression 140mm
 Solives 300mm
 Voie technique
 Isolation acoustique
 Panneau de finition

Radier
 Chape ciment 80mm
 Couche de séparation et pare-vapeur
 Isolation thermique EPS/150mm
 Étanchéité
 Radier en béton armé recyclé 300mm
 quaiasant
 Béton maigre / couche de propreté

Concept de façade

La façade est caractérisée par une expression modulaire en bois, couronnée d'un attique baroque de tôle ondulée moins-partielles se référant au caractère industriel du quartier.

Les ouvertures régulières à chaque trame permettent une ventilation manuelle.

Afin d'obtenir un sonnerie le moins imposant possible, la trame de répartition des poteaux est divisée par deux en façade. Ainsi, une hauteur de hauteur est disponible pour l'intégration des vitrages et des systèmes d'éclairage.

Écologie

Ce projet vise l'emplâtre en ce qui concerne la consommation d'énergie, tant pour l'exploitation du lieu que la construction du bâtiment. Il tient compte de l'empreinte carbone de la fabrication des matériaux de construction, ainsi que de la possibilité de recycler ces matériaux en fin de vie du bâtiment.

Réduction de l'impact environnemental du processus de construction

Les matériaux mis en œuvre sont des matériaux durables, renouvelables et issus de filières d'approvisionnement locales et de ressources directement disponibles sur site.

Les radiers et, sous certaines exigences de résistance, les voiles de contreventement en béton armé, seront réalisés avec du béton de recyclage issu de la démolition des bâtiments existants. En utilisant les ressources disponibles sur le site, les mouvements de terre et les transports seront limités. Ainsi, le bilan carbone des travaux de construction sera réduit au maximum.

le bois utilisé dans le cadre du projet est une ressource qui se reconstruit durant la durée de vie de l'ouvrage.

La fragilité des bois sera suivie au cours de toutes les étapes de la chaîne du bois, de la coupe en forêt au montage sur chantier. Les matériaux bois utilisés répondront aux standards EcoLab. Ainsi les matériaux dérivés du bois sont par exemple exemptés de formaldéhydes.

Stratégie du froid et de la ventilation

De manière générale la ventilation naturelle est à privilégier. L'utilisation du froid actif ou mécanique est limitée aux exigences spécifiques de certains locaux.

Les protections contre le froid et le chaud dépendent de dispositifs passifs : inertie des dalles en bois-béton et des chapes en ciment, protections solaires et courants. Ceux-ci peuvent être activés manuellement par les utilisateurs, être motorisés et/ou automatisés.

Tous les locaux disposant d'ouvertures en façade et peuvent être ventilés de manière naturelle par ouverture manuelle ou automatique des fenêtres.

A la fin de la durée de vie de l'ouvrage, les matériaux de construction utilisés sont des matériaux renouvelables et facilement recyclables.

Les bâtiments sont conçus pour minimiser les besoins en énergie durant l'exploitation, grâce à des choix de projet qui privilégiant l'apport de lumière et de ventilation naturelle (jaillies).

Les surfaces vitrées sont protégées de la surchauffe estivale par des stores métalliques. Eau de pluie est stockée et utilisée pour les toilettes.

Les toitures végétalisées contribuent à ralentir l'eau en cas de fortes pluies.

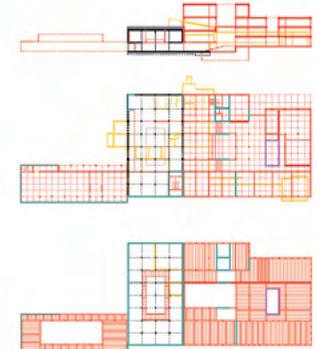
Les surfaces perméables sont privilégiées pour les aménagements extérieurs.

Flexibilité et réutilisation des bâtiments

Un des enjeux fondamentaux pour la durabilité des bâtiments à moyen terme consiste en la possibilité de réaménager les espaces intérieurs, afin d'adapter diverses activités durant leur cycle de vie.

Le système modulaire offre de grandes possibilités d'aménagement intérieur au travers d'interventions extérieurement simples.

- Démolition
- Nouvelle construction
- Refend structurel béton
- Refend structurel bois



Renforcement parasismique Halle Usage

La halle étant conservée, un renforcement parasismique est nécessaire. Il se base sur deux axes principaux :

- Réduction d'environ 20% de la masse en mouvement au rez-de-chaussée grâce à la création d'une ouverture importante dans la dalle existante.
- Création de refends structurels et d'un nouveau cadre porteur existants.

Grâce à ces interventions ponctuelles, la sécurité parasismique du bâtiment est garantie.

Stratégie de conservation et transformation

Le système constructif du bâtiment existant se caractérise par un système porteur composé de colonnes et dalles en béton armé, ainsi que de parois composites d'un remplissage en maçonnerie.

Grâce à la flexibilité et la modularité, le système constructif, ainsi que l'utilisation passive de l'ouvrage confèrent un grand potentiel de transformation, également le aux grandes charges utiles admissibles.

La tableuse principale de flexion est due à l'absence d'éléments de refend structurel.

En reconnaissant les qualités du bâtiment existant, le projet prend le parti de conserver l'ancienne halle de stockage en démolissant le siège administratif et ses quais.

La nouvelle construction se calque sur le trame qui caractérise le bâtiment existant.

La modularité de la dalle structurelle permet une grande flexibilité, nécessaire à des flux d'attribution très variés et permet une évolution dans le temps (salles de conférences, grands ateliers, etc.).

L'exploitation des démolitions permet d'utiliser les radiers existants en réduisant l'empreinte carbone.

Structure porteuse nouvelle extension

Le système porteur de la nouvelle extension se caractérise par une structure bois qui s'appuie sur le radier existant et se termine sur un radier généralisé en béton de recyclage armé.

Le béton recyclé sera issu de la démolition, de façon à réduire l'impact carbone.

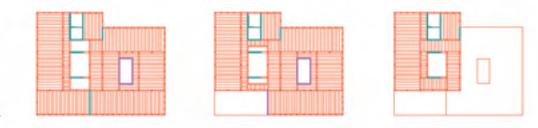
La structure primaire en bois correspond à un système "poteau-poutre" sur lequel les dalles d'étage, ainsi que de toiture, prennent appui. Ce système forme une trame régulière qui offre de grands espaces libres de tout poteau, offrant ainsi une grande flexibilité et une grande évolutivité du bâtiment existant.

En façade, afin d'obtenir un sonnerie le moins imposant possible, la trame de répartition des poteaux est divisée par deux. Ainsi, un maximum de hauteur est disponible pour l'intégration des vitrages et des systèmes d'éclairage.

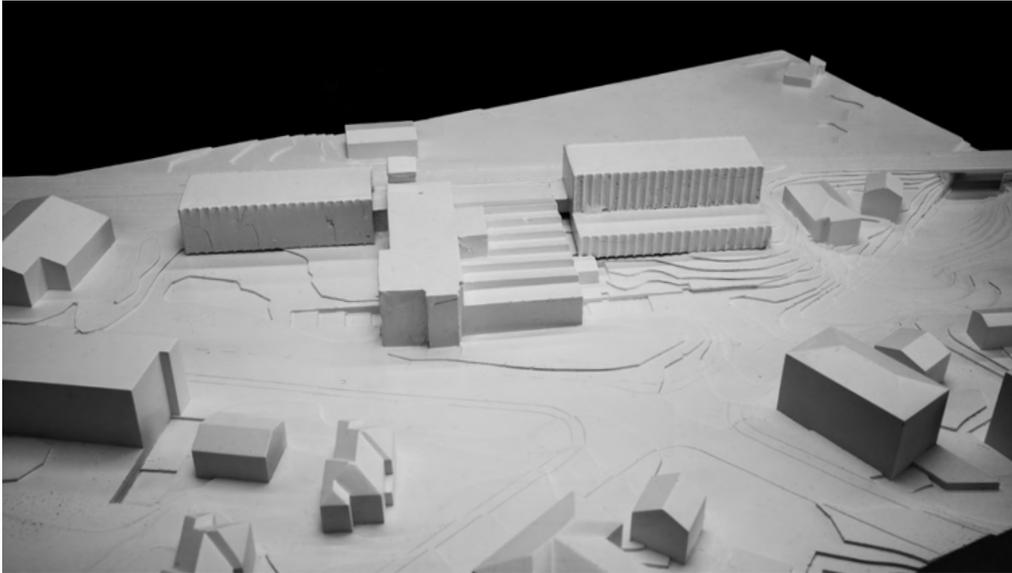
Les dalles d'étage sont constituées d'un système de plancher mixte bois-béton. La partie bois est constituée de solives en BEC dans lesquelles des crochets d'armature, scellés à la même épaisseur, réalisent la connexion avec la dalle béton. Des joints sciables dans le sommet de la structure primaire permettant la reprise des efforts horizontaux, afin de les transmettre aux voiles de contreventement.

Pour ce qui est de la toiture, le système secondaire est réalisé à l'aide d'un lattage et d'un panneau assurant la diaphragme pour la reprise des efforts horizontaux. Une connexion adéquate des panneaux OSB sur les sommets de la structure primaire permet de transmettre les efforts aux voiles de contreventement verticaux. Le système offre également la possibilité d'intégrer les techniques nécessaires.

- Nouvelle construction
- Refend structurel béton
- Refend structurel bois



PROJETS NON PRIMÉS



N°01 PASTOUCHER

GIANELLINI E NOTARI, LUGANO

ARNOLDO FRIGERIO, PREGASSONA



N°02 OPTIMUS

DASBUREAU SÀRL, CAROUGE

Collaborateurs :

Olivier Fleith, Joelle Cabanne Fleith

T INGÉNIERIE SA, GENÈVE

Collaborateurs :

Vincent Bujard, Charles Babel, Fanny Bappert,
Nicolas Guillot, Angela Lemos, Jeremy Martin



N°04 TRIPTYQUE

B29 SA, SION

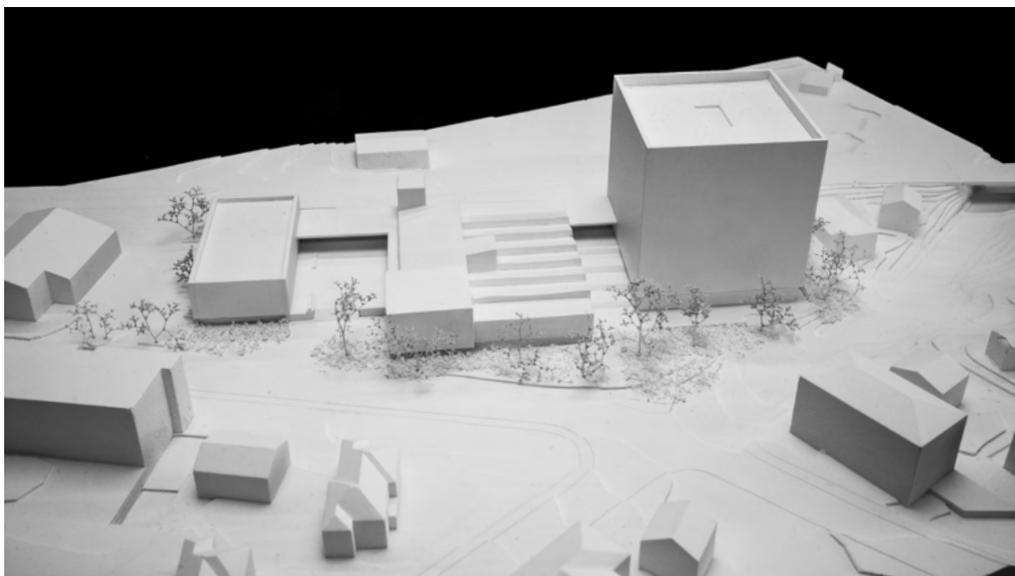
Collaborateurs :

Thomas Bregman, Marius Guillemot, Murièle Fellay,
Maryne Bouvard, Kevin Billoud, Patrick Melis

DE SAXO INGÉNIEURS SA, SION

Collaborateur :

Joseph Dussex



N°05 DRAPE

KOLMAN BOYE ARCHITECTES AB, STOCKHOLM

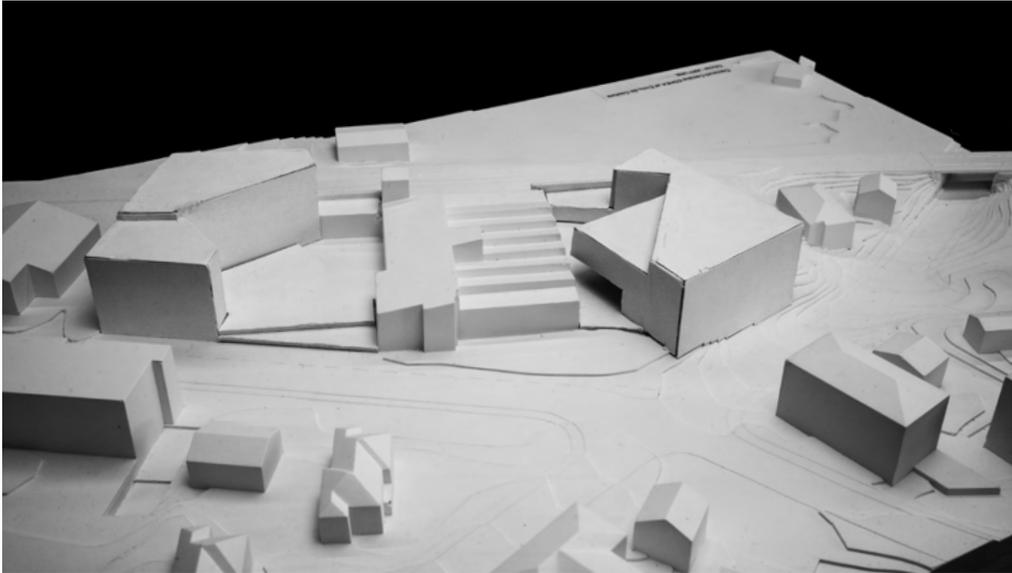
Collaborateurs :

Erik Kolman Janouch, Victor Boye Julebäk, Capitanu Vlad,
Matthieu Rapin

SB INGÉNIERIE, CAROUGE

Collaborateurs :

Nicolas Thevoz, Tom Dall'Alba-Arnau,
Sarah Navorro-Lacroix, Yann Bartolini



N°06 ART'URE

B39 ARCHITECTURE ET DESIGN / CAL SIMOAE
PINTO, MONTHEY

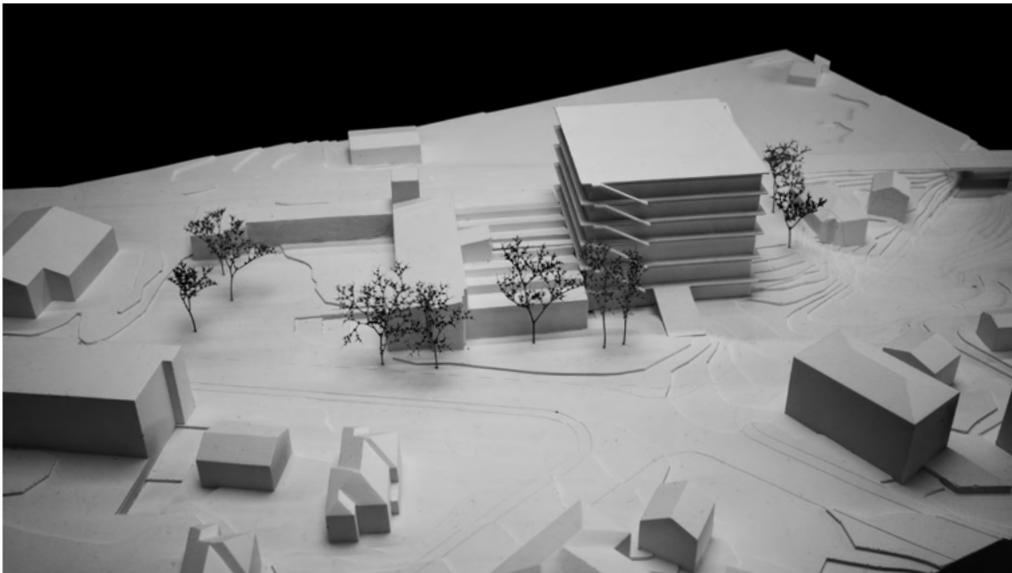
Collaborateurs :

Marcio César, Yousra Khellili

INGEWOOD, SAINT-MAURICE

Collaborateur :

Adrien Cahu



N°07 EFFERVESCECE

GWENDOLINE EVEILLARD + COMTE/MEUWLY SARL,
ZURICH

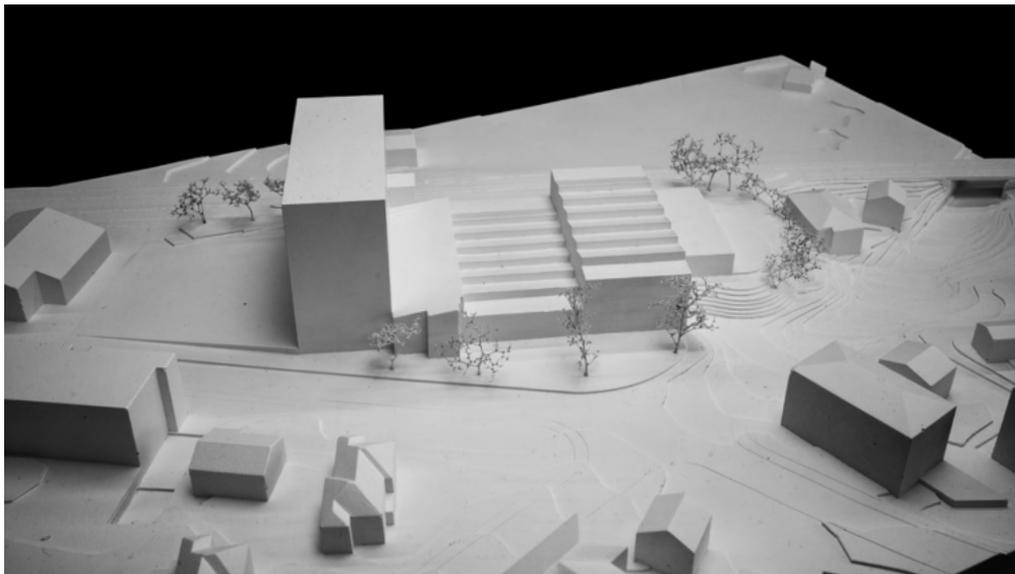
Collaborateurs :

Adrien Comte, Adiren Meuwly

WH-P INGENIEUR AG, BÂLE

Collaborateurs :

Lars Keim, Martin Stumpf, Matthieu Billioud



N°08 COLETTE

SAAS SARL, CAROUGE

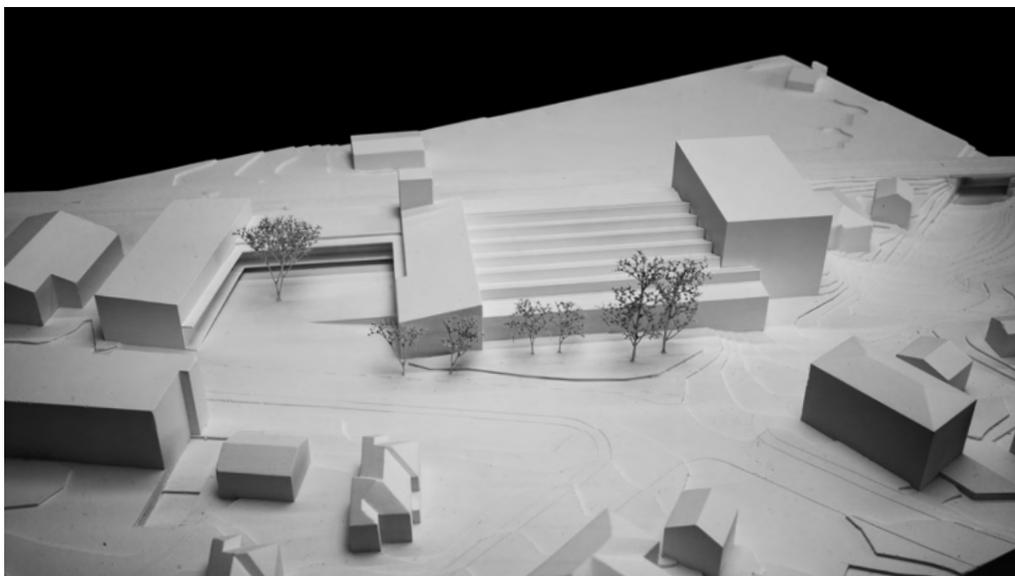
Collaborateurs :

Isabelle Cochevelou, Floriance Fol, Foucauld Huard,
Guillaume Yersin

SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG, BÂLE

Collaborateurs :

Giotto Messi, Georgios Zinas



N°09 MAX WILLY

PONT12 ARCHITECTES, CHAVANNES-RENEUS

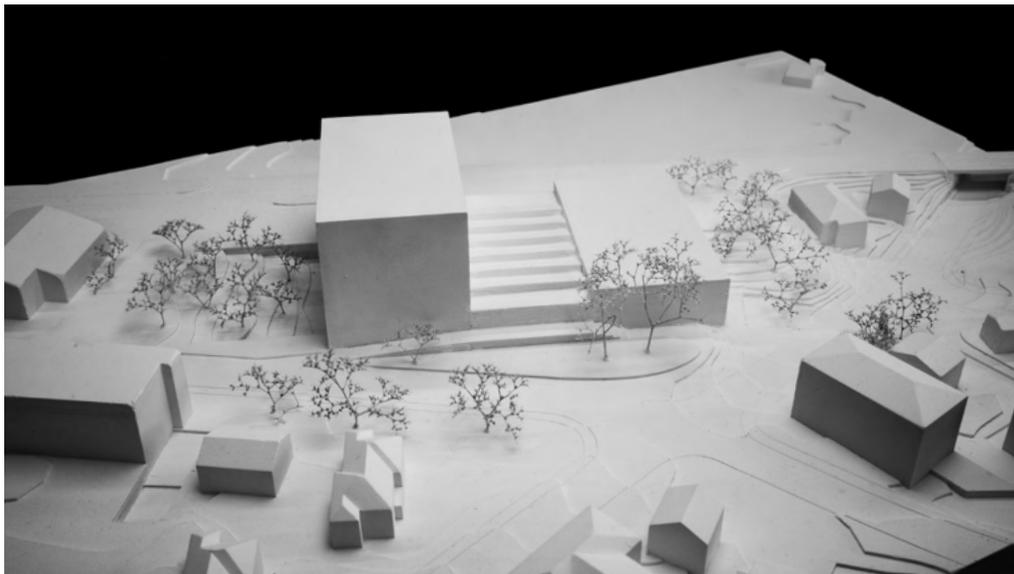
Collaborateurs :

Guy Nicollier, Christine Von Roten, Rosa Climent,
Parik Simsar, Kim Bitterlin

DR LUCHINGER+MEYER

Collaborateurs :

Dr. Andreas Bassetti, Michèle Frei



N°10 IDEFIX

SUTER SAUTHIER SARCHITECTES SA, SION

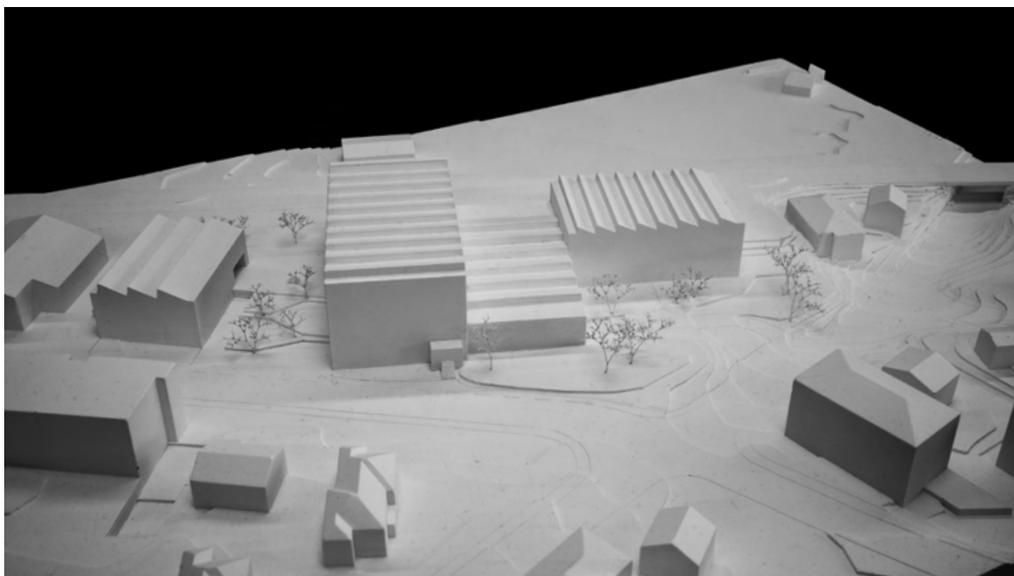
Collaborateurs :

Sauthier Raphael, Jacquier Magnolia, Hertel Julian, Rey Baptiste, Carron A, Lievre F archi paysagiste (pass-age), Mathieu (bd)

SD INGÉNIERIE DENERIAZ ET PRALONG SION SA

Collaborateurs :

Mittaz Xavier, Decoppet Pierre-François



N°12 LES CORDES À FORCLAZ

STEPHANE COTTET ARCHITECTES SARL,
VILLARS-SUR-GLANE

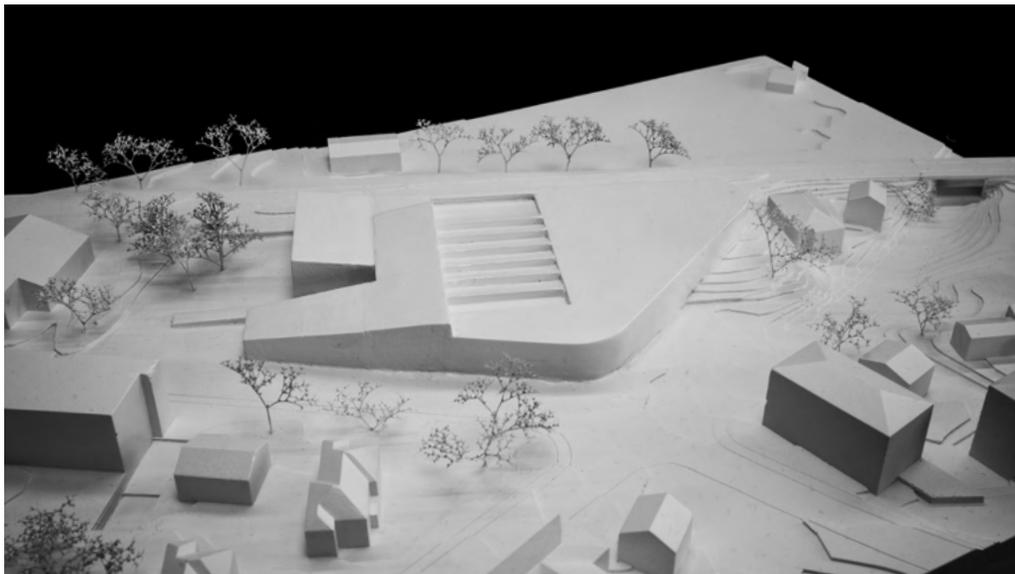
Collaborateurs :

Stéphane Cottet, Mathieu Ziegenhagen

STUCKY SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Julien Genton, Gaël Polliens



N°13 WRAP ME

ATELIER ZAMBAZ DEILLON, PLAN-CONTHEY

Collaborateurs :

Sébastien Zambaz, Anthony Deillon,

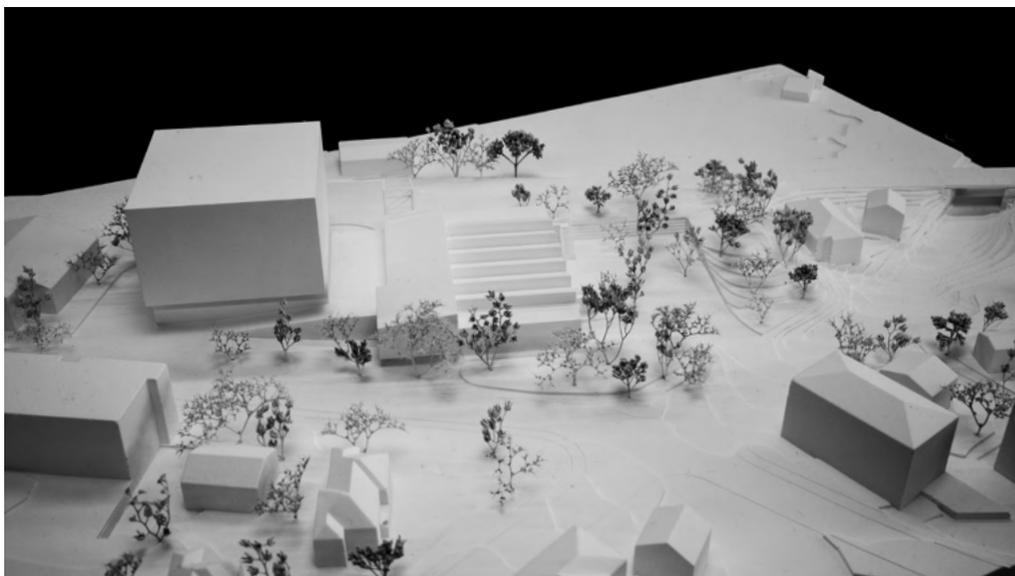
Collaborateurs occasionnels :

Nessim Kaufmann (HEAD), Martin Zambaz (HEAD)

PETINGNAT & CORDOBA INGÉNIEURS CONSEILS
SA, MONTREUX

Collaborateurs :

Léonard Voirol, Lucas Vuagniaux, Benjamin Devaud
Damien Chaubert



N°14 DE PART ET D'AUTRE

NOMOS ARCHITECTES SA, GENÈVE

Collaborateurs :

Katrien Vertenten, Lucas Camponovo, Damiano Finetti

GIONA BIERENS DE HAAN ARCHITECTURES,
GENÈVE

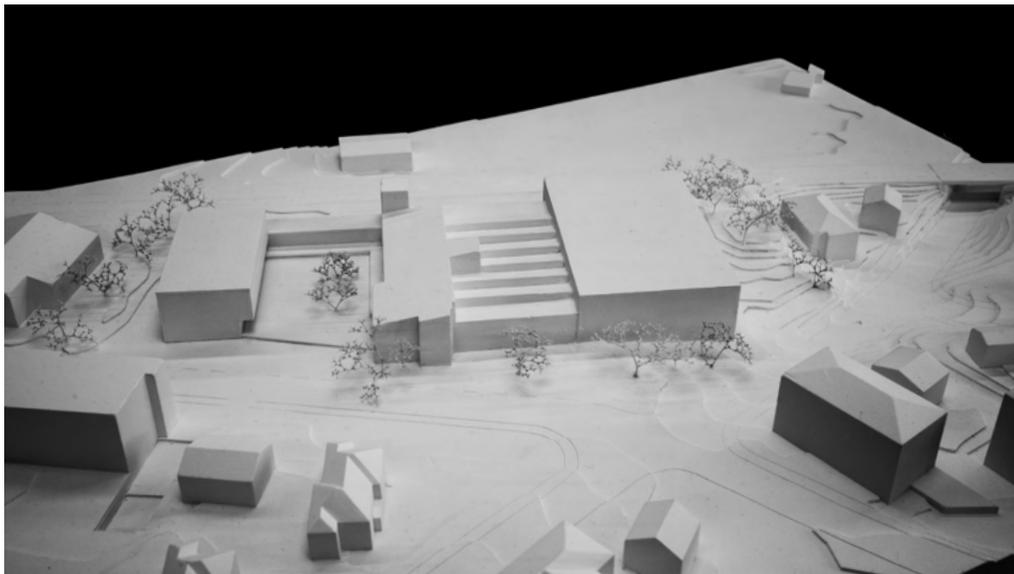
Collaborateur :

Giona Bierens de Haan

MECANISMO, MADRID

Collaborateur :

Juan Rey



N°15 CÔTÉ COUR ET CÔTÉ JARDIN

SAVIOZ FABRIZZI ARCHITECTES, SION

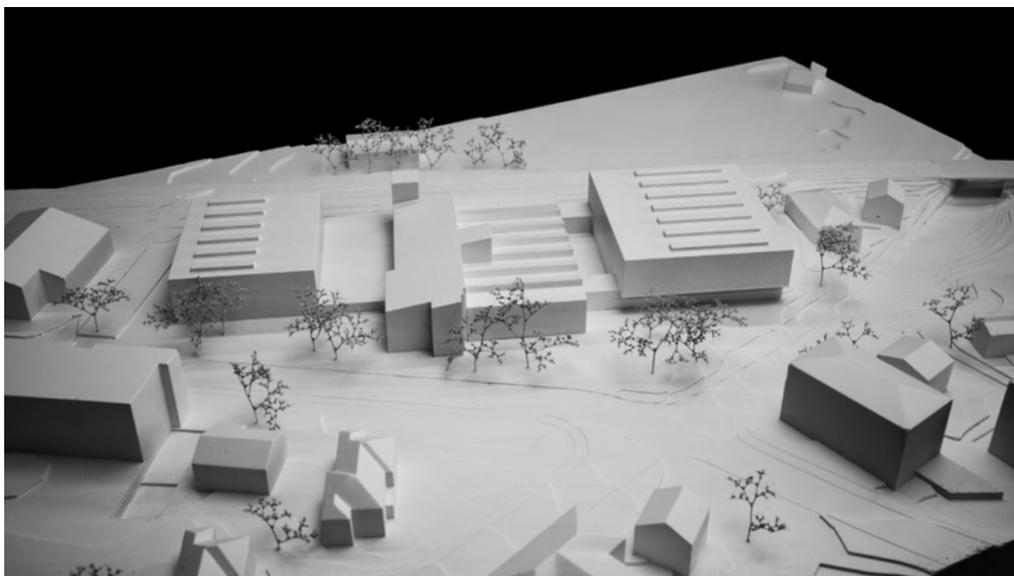
Collaborateurs :

Claude Fabrizio, Laurent Savioz, Marc Evequoz,
Manon Jauzac, Charlotte Saint-amour, Gabrille Chinski

ALPATEC SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Alain Hugo, Victor Saraiva



N°16 DOCKS

ARGE NAU2 + GIORLA TRATMANN ARCHITECTES,
SIERRE

Collaborateurs GIORLA :

Jean-Lucien Gay, Marc Guinand, Léo Kocan, Pio Dolera,
Laila Arendt, Amineg Boss

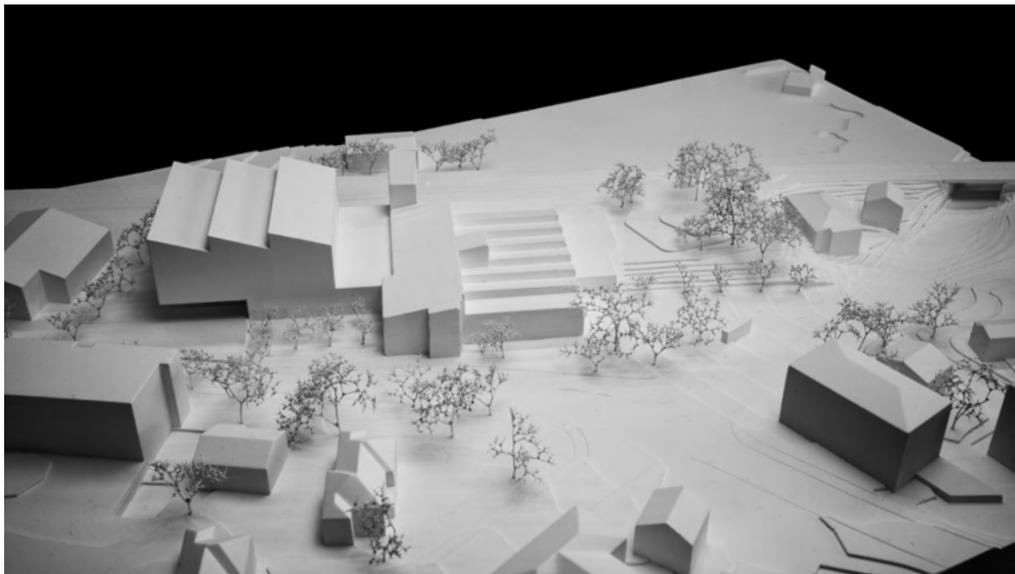
Collaborateurs NAU2 :

Mona Trautmann, Jean Gérard Giorla, Manuel Rodriguez
Monedero, Andrea Romano (images)

BUREAU D'INGÉNIEURS CORDONIER ET REY SA,
SIERRE

Collaborateurs :

JYves Rey, Pierre-Cédric Cordonier



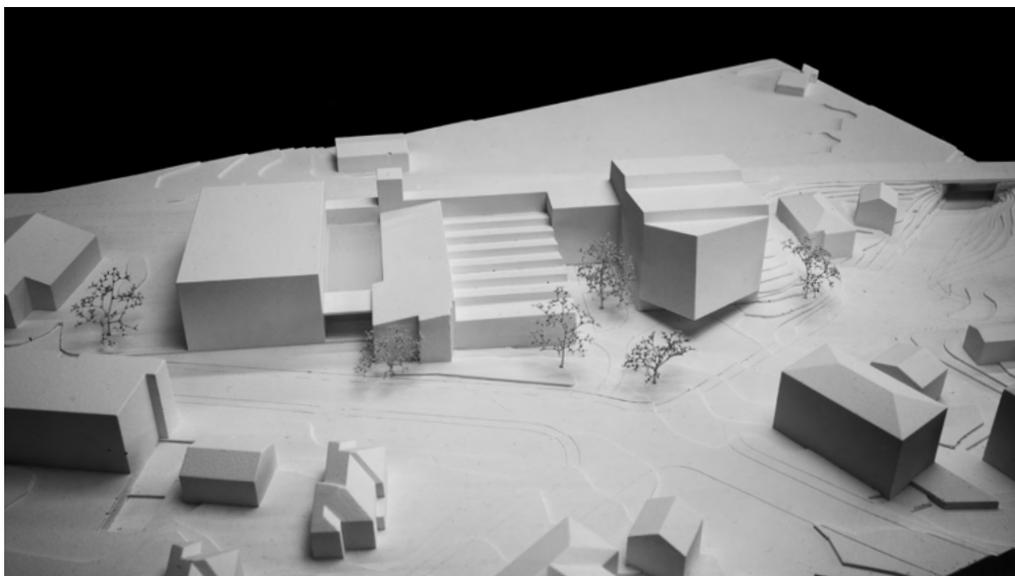
N°17 ELLIOT

URBISTONDO + MARTINEZ ARCHITECTES SARL,
LAUSANNE

Collaborateurs :

David Martinez, Amaia Urbistondo

AMV, MASSEREYET VOIDE INGÉNIEURS CIVILS,
SION



N°18 ENTRE COURS ET JARDIN

DZ ARCHITECTES, GENÈVE

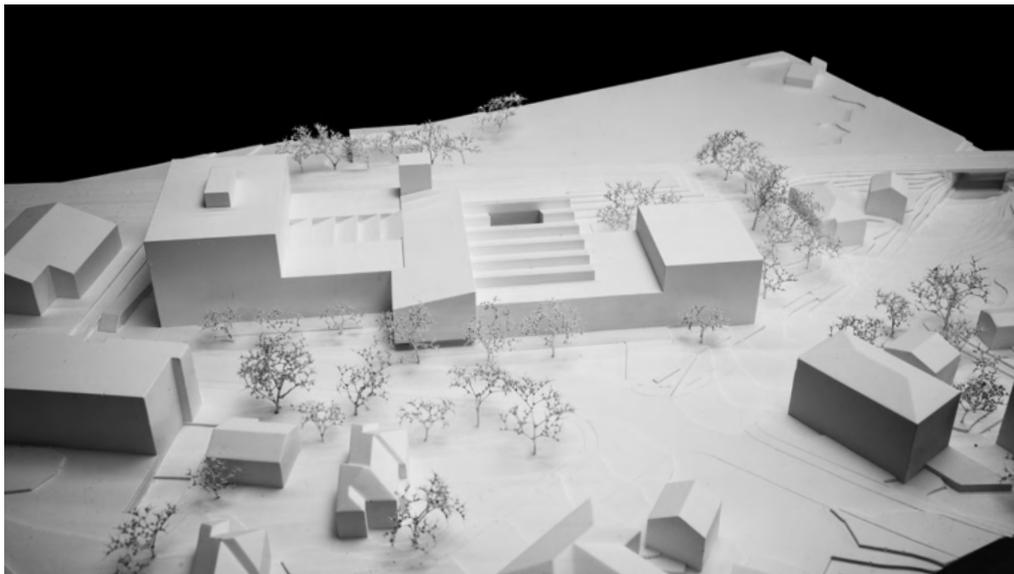
Collaborateurs :

Zanghi Dominique, Ganty Sarah, Frusciante Marco,
Campana Jean-Marc, Soeiro Alexandre, Thiery Brice

CSD INGÉNIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Renggli Nicolas, Gaspoz Christian



N°19 LA FABRIC

A CARRE ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT SA,
LONAY

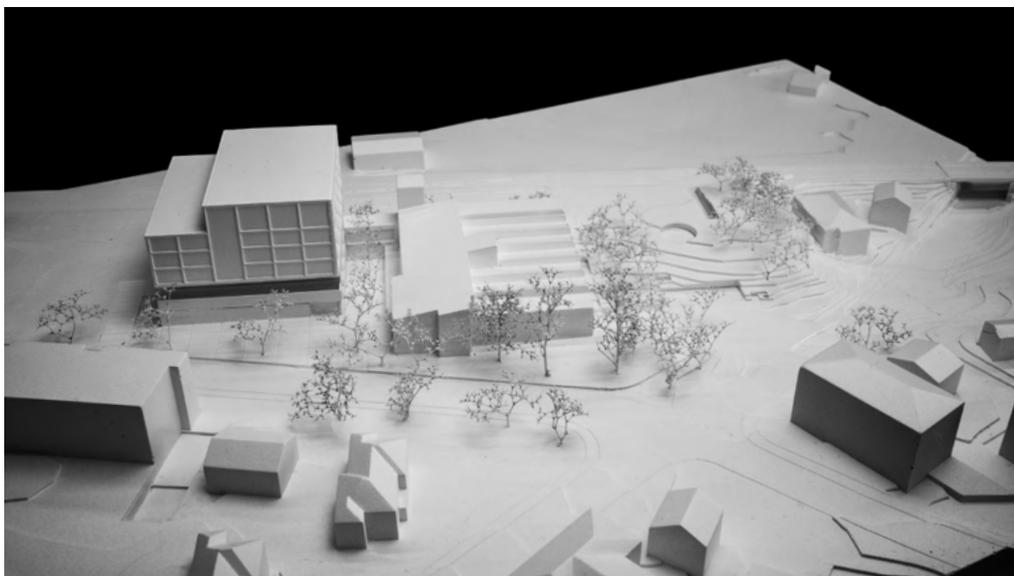
Collaborateurs :

Didier Rinsoz, Julien Ecoffey, Damien Favre,
Malena Wicher

AB INGÉNIEURS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Yves Giampietro, Salerno Alessio, Ruchet Yann,
Vulliez Laetitia, Romailier Grégoire



N°20 FABRIC

PHILIPPE MEYER ARCHITECTE SARL, CAROUGE

Collaborateurs :

Marta Balsera Goni, Maria Puche Verdejo, Sara Sampajo,
Anna Bellinvia, Giacomo Giordio Zwygart

THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA, CAROUGE

Collaborateur :

Sylvain Dubois



N°21 L'INTÉGRATION

CAS-SA DUSAN VELEBIT ARCHI DIPL SIA, GENÈVE

Collaborateurs :

Francisco Joffré, Felix Gooroeghtisa, Gabriela Pedé,
Iva Dragojenic, Jana Stupovski

HANS KUHN IUGDIA



N°22 HAIKU

RDR ARCHITECTES SA, LAUSANNE

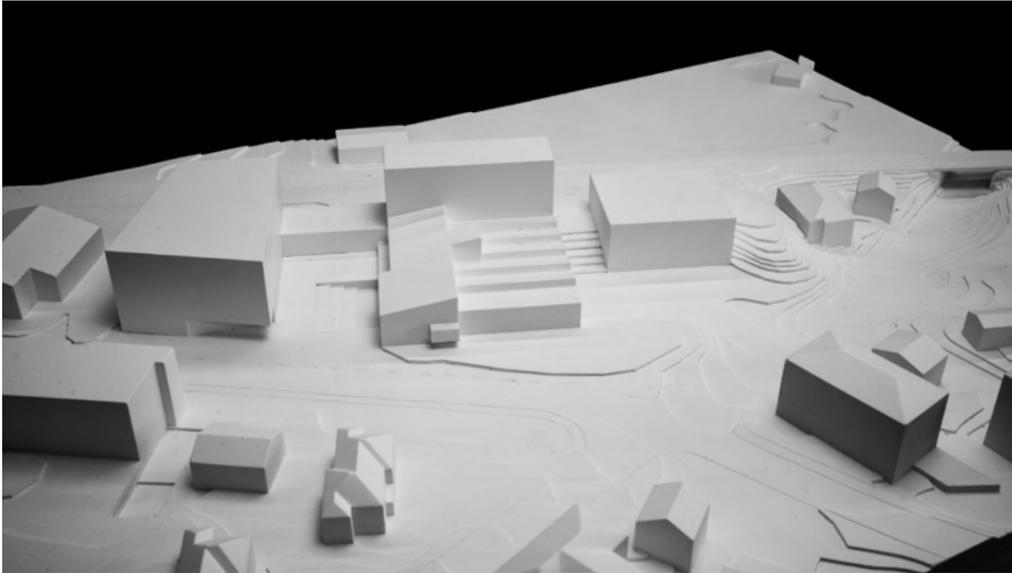
Collaborateurs :

Kenneth Ross, Hilario Dahl Rocha, Mariano Agustin Re,
Maura Branco

NICOLAS FEHLMANN INGÉNIEURS CONSEILS SA,
MORGES

Collaborateurs :

Nicolas Fehlmann, Sarra Ben Haoaula, Filip Niketic



N°23 TERTRE

INIGO OREGUI ARCHITECTES, LAUSANNE

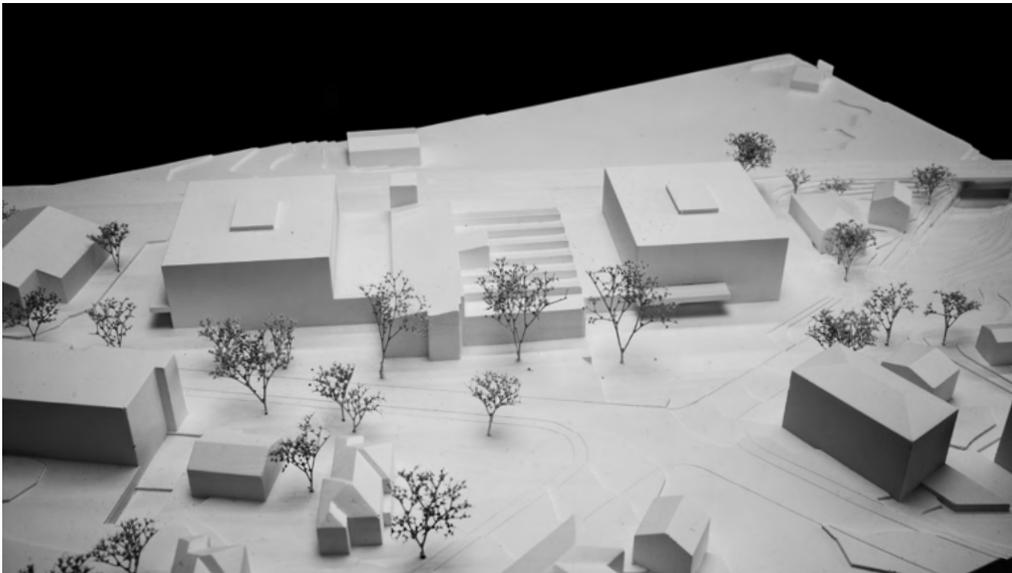
Collaborateur :

Inigo Oregui

GEX&DORTHE INGÉNIEURS CONSTULTANTS SARL,
BULLE

Collaborateur :

Arnaud Dorthe



N°24 LE COURS DES CHOSES

FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES, VEVEY

Collaborateurs :

Mathieu Jaumain, Benjamin Krampulz, Sindy Magano,
Nolane Mermod, Florence Nyffeler, Elodie Rapaz

KALIN & ASSOCIES INGÉNIEURS CIVILS

Collaborateurs :

Jean-François Kalin, Emmanuel Robert, Sébastien Pichon,
Aurélie Doublier, Berat Jaha



N°25 PHÉBUS

MM&JC ARCHITECTES ET ASSOCIÉS SARL, SION

Collaborateurs :

Michael Antonio Rodriguez McCullough,
Maria del Carmen Marin Nogales, Luis de Gregorio Tomas,
André Gomes Pinto

GUYAZ MERY

Collaborateurs :

Guyaz Xavier, Guyaz Albert, Gilles Mery Swen Fardel



N°26 ORANGE MÉCANIQUE

CW ARCHITECTES SA, SION

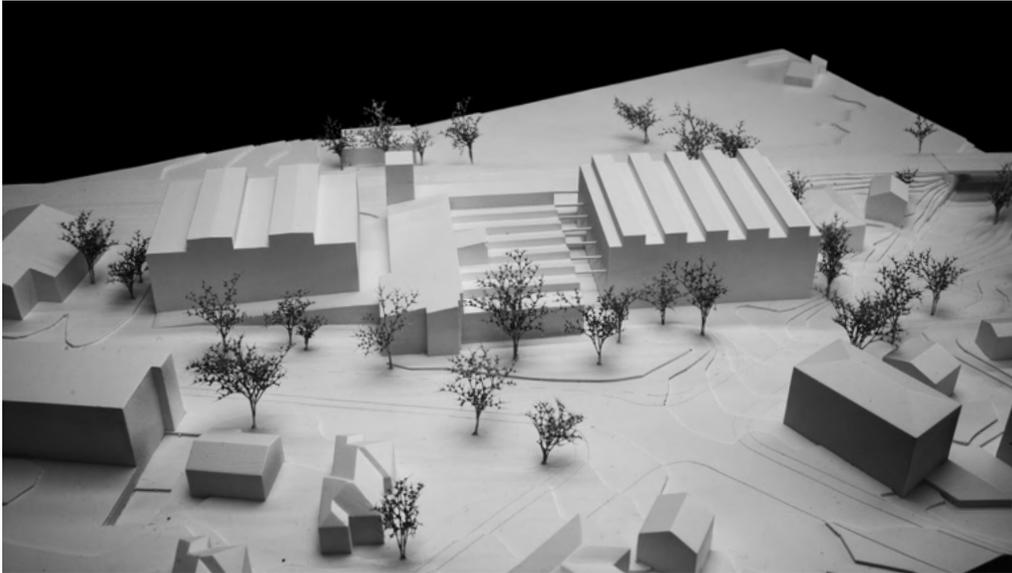
Collaborateurs :

Grégoire Wenger, Matteo Ricchi, Lou-Anne Siggen, Sofia
Pereira, Geoffrey Rossier, Nathalie Dubois, Joel Lautan,
Kilian Héritier, Gabriel Aymon

BPA INGÉNIEURS CONSEILS SARL, SION

Collaborateurs :

Sacha Antille, Wanyupa Ongarch, Cristian Creti



N°27 LE POINT SUR LE I

COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL OLAC + CRRA, ZURICH

Collaborateurs :

Saida Brückner, Lucio Crignola, Tobia Rapelli,
Géraldine Recker

DEURING + OEHNINGER SA, WINTERTHUR

Collaborateurs :

Martin Deuring, Bastian Leu



N°28 LES ATELIERS DU SOLEIL

COMINEX SA, SION

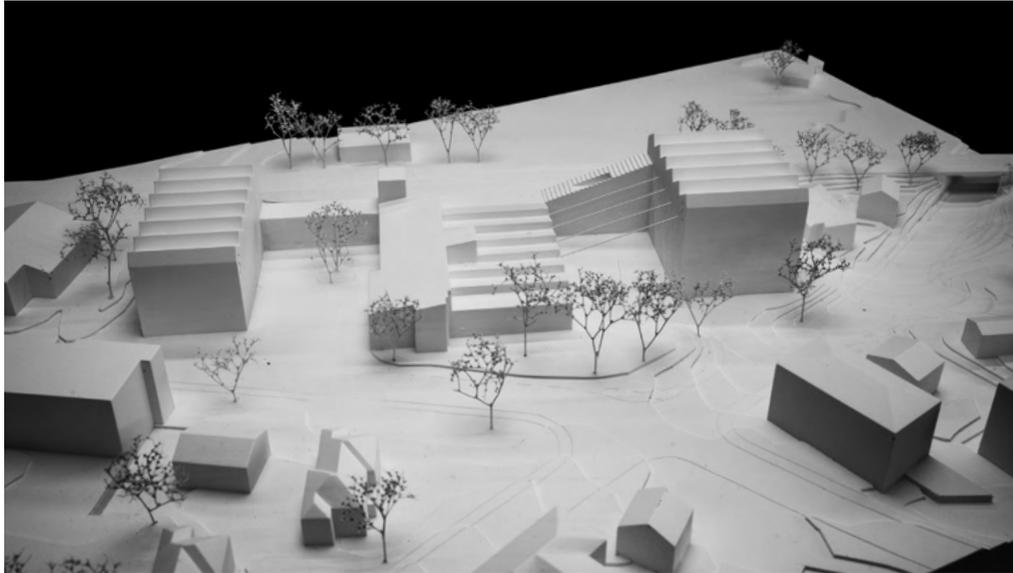
Collaborateurs :

Renato Salvi, Luc Schaffter, Joathan Perret, Florian Beney

BISEG SARL, FULLY

Collaborateurs :

Pierre Boisset, Stéphane Pellissier



N°29 DUALITÉS

PARK ARCHITEKTEN AG, ZÜRICH

Collaborateurs :

Markus Lüscher, Gilbert Isemann, Maciej Grajek, Chiara Arcidiacono, Simone Bänziger, Maurus Jäger, Matthias Krebs, Martin Lachmann

NEVEN KOSTIC GMBH, ZÜRICH

Collaborateurs :

Neven Kostic, Matthieu Jeanbourquin



N°30 LA FABRIQUE

STUDIO AKKERHUIS ARCHITECTS, MARTIGNY

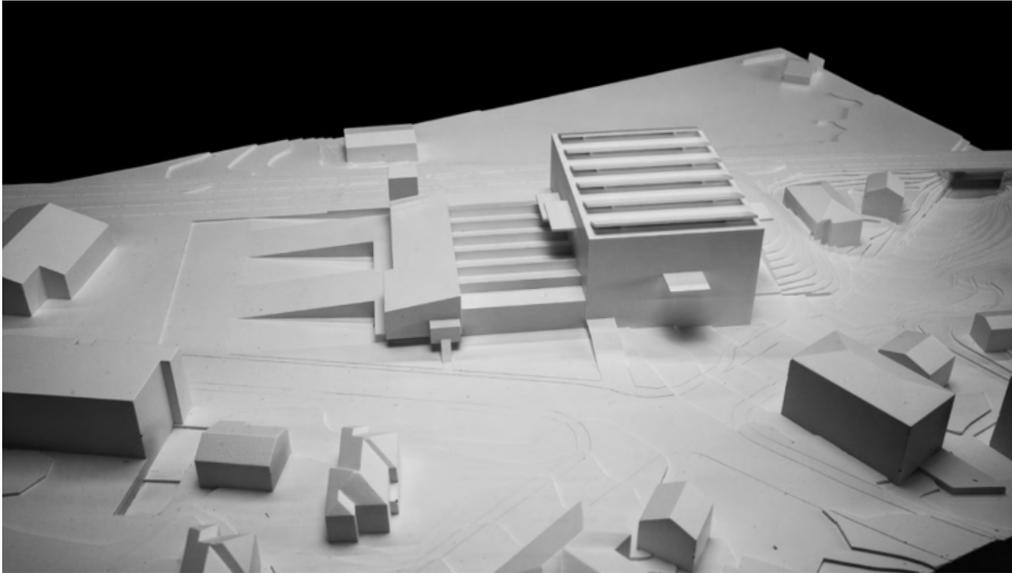
Collaborateurs :

Bart Akkerhuis, Lise Le Roy, Giovanni Pancotti

MONOD-PIGUET + ASSOCIES I.C. SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Benjamin Moroni, Olivier Tappy, Jean-Jacques Héritier



N°31 TISSAGE

DÜRIG AG, ZÜRICH

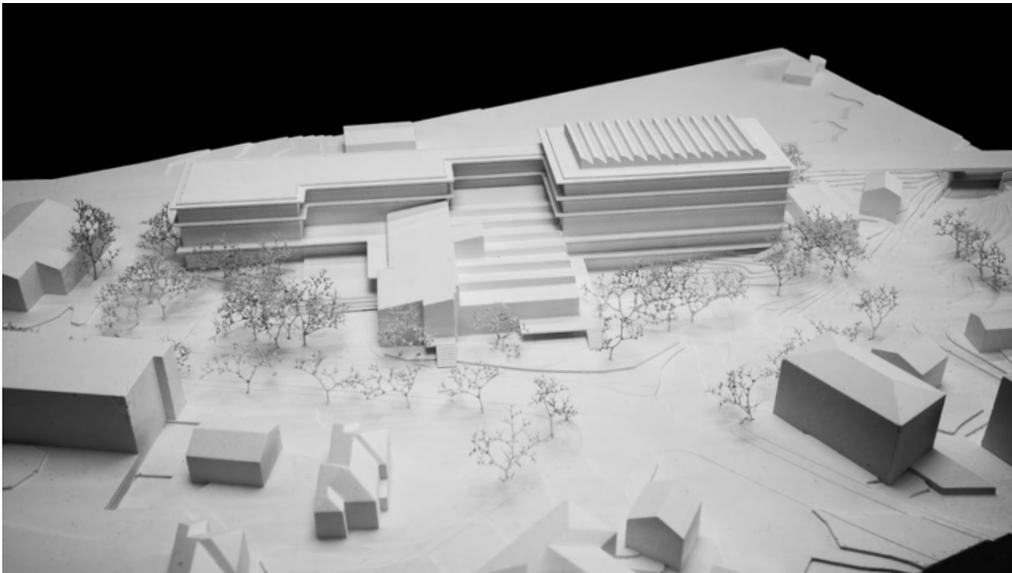
Collaborateur :

Jean-Pierre Dürig

MWV BAUINGENIEURE AG, BADEN

Collaborateur :

Ljupko Peric



N°32 ZIG ZAG

ARCHITECH SA, GENÈVE

Collaborateurs :

Franck Herbert, Guillaume Le Grelle, Julio Lopez

ARCHITECH BARCELONA 08 SLP, BARCELONE

Collaborateurs :

Diego Osorio Calvo, Iker Gomez Lejarza,

Carllos Castro Justo, Anna Fabregat Pino

OU3 SA, THONEX

Collaborateurs :

Vivien Duhem, John Wuest, Benjamin Duvillard



N°33 CONTINUUM 1

ATELIER JACQUES GILGEN PINTO, LAUSANNE

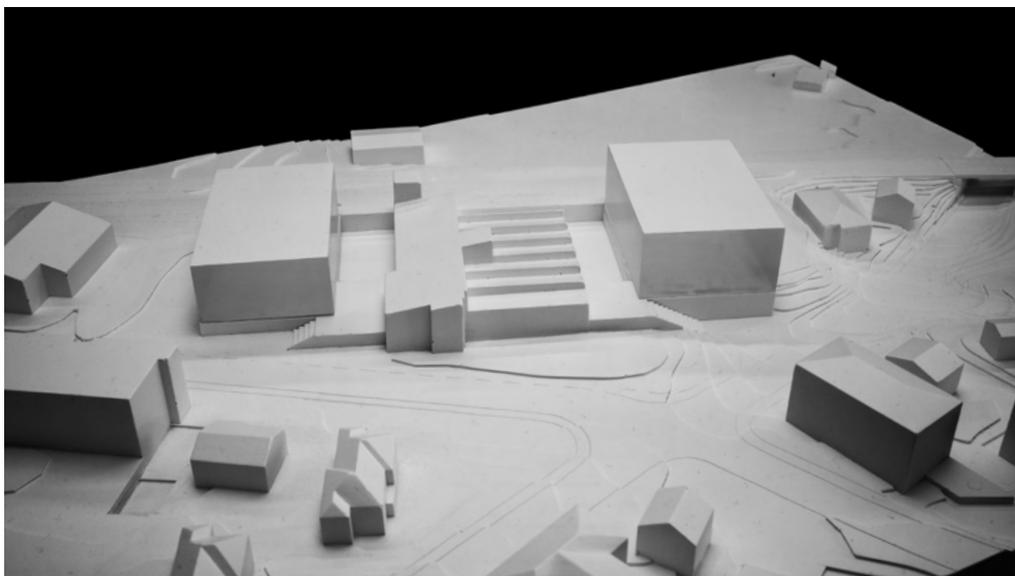
Collaborateurs :

Benoit Jacques, Médéric Gilgen, Rui Pinto

PERRET-GENTIL SA, YVERDON-LES-BAINS

Collaborateurs :

Nicolas Bize



N°34 HALITE

BUNG SA, NYON

Collaborateurs :

Laurent Gaille, Philippe Gloor, Julien Grisel, Cyril Lecolutre,
Michele Di Matteo, Laurent Jacoby, Lucas Rodriguez

INGPHI SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Philippe Menetrey, Claude Broquet, Lionel Moreillon
Bernard Adam, Jonathan Krebs, Katia Gomes,
Sarah Derian



N°35 **WILLY**

FRES ARCHITECTES LAB SARL, THONEX

Collaborateur :

Laurent Gravier, Sara Martin Camara, Oscar Berbel
Pereira, Hugo Cabaret, Ermal Kasumaj

WBER + BRONNIMANN BAUINGENIEURE AG

Collaborateurs :

Dominique Weber, Matthias Lüthi, Andreas Gasser
Arthur Gremaud



N°39 **GEMINI**

STUDIOPEZ SARL, BÂLE

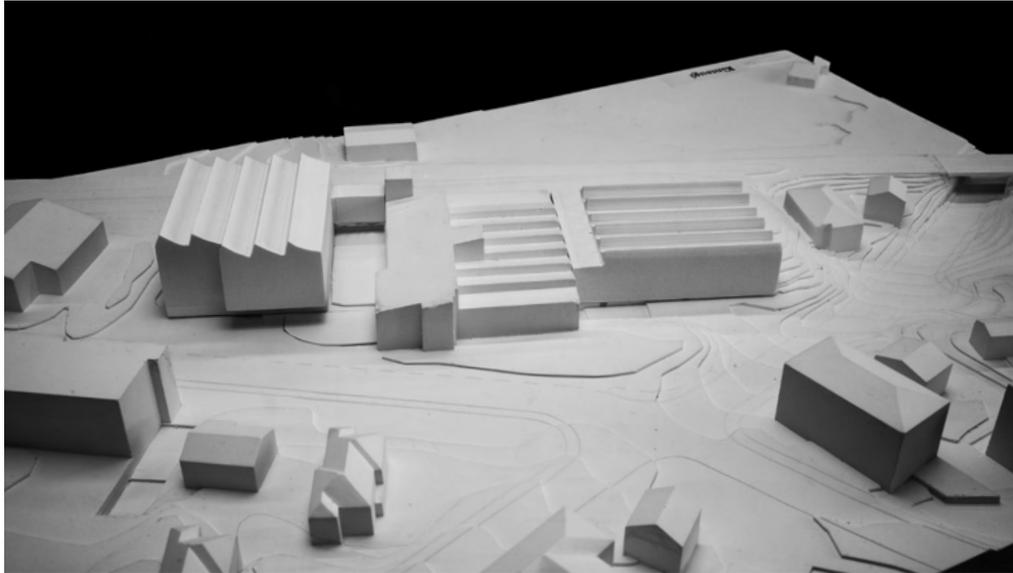
Collaborateurs :

Carmen De Martin Hernandez, Nicola Giannoni,
Daniel Zarhy, Pedro Pena

BISA, BUREAU D'INGÉNIEURS SA

Collaborateurs :

Patrick Robyr, Fabio Ribeiro, Patricia Guiomar,
Hugo Petruzzelli



N°40 KINTSUGI

ATELIER D'ARCHITECTURE ESPACES ET ENVIRONNEMENT SARL, FRIBOURG

Collaborateurs :

Jean-Luc Rime, Grégory Jaquerod, Noé Bugnon, Bastien Cheseaux, Raoul Patrick Vallat

DMA INGÉNIEURS SA, FRIBOURG

Collaborateurs :

Hasan Yagicibulut, Raymond Devaud



N°41 USE & GO

MCBD ARCHITECTES, MONTHEY, GENÈVE

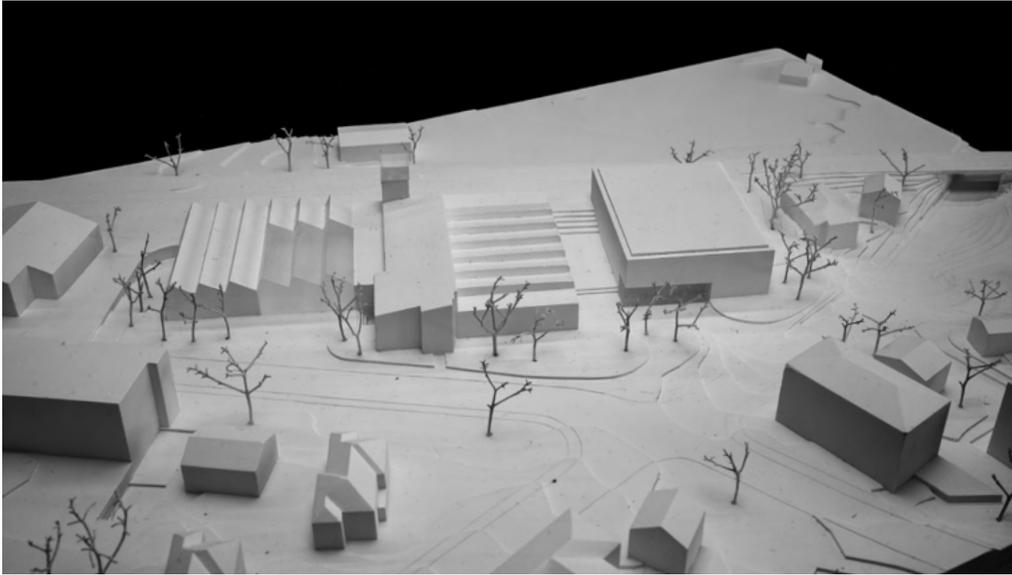
Collaborateurs :

Croubalian Marcel, Delacoste Bernard, Delacoste Lucis, Schmidt Moritz, Simon Elodie

B+S INGÉNIEURS CONSEILS SA

Collaborateurs :

Bichsel Marcio, Jaggi Coline



N°42 CRYTAL PALACE

ACARCHITECES ALEXANDRE CLERC ARCHITECTES
SIA, FRIBOURG

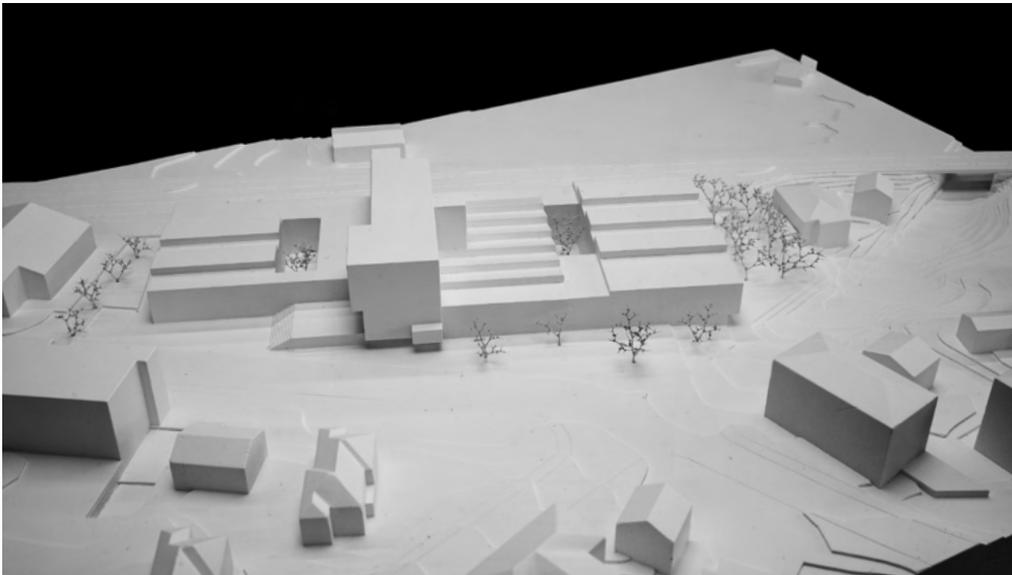
Collaborateurs :

Alexandre Clerc, Thomas Waeber, Fabrice Macheret,
Amanda Constantin, Florient Richard

AFRY & CIA SA, VILLARS SUR GLANE

Collaborateurs :

Ivan Corminboeuf, Marcelo Oropeza



N°43 SPEED OF LIFE

CEDRIC SCHÄRER ARCHITECTE SARL, LAUSANNE

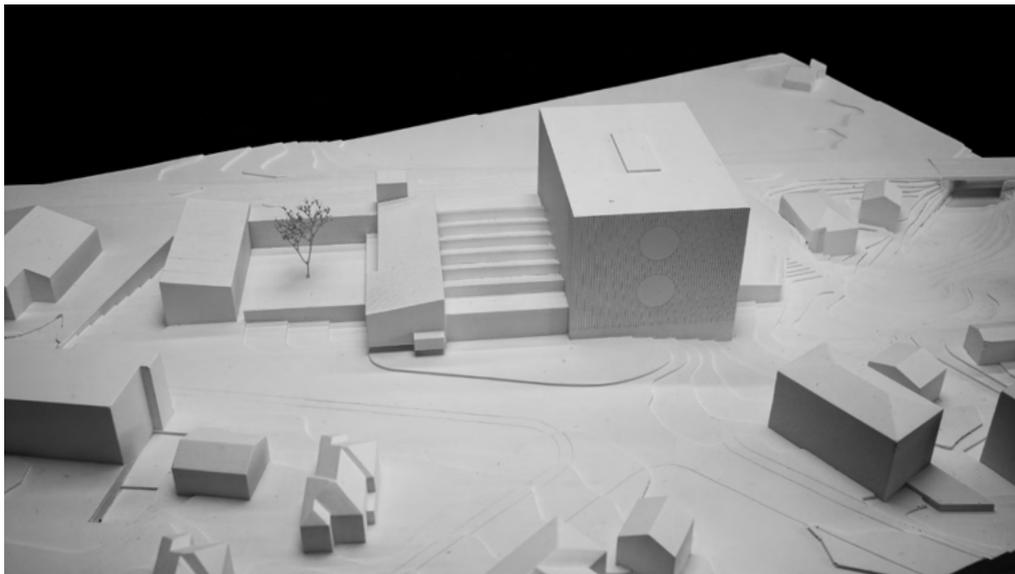
Collaborateur :

Cédric Schärer

SOLLERTIA MONTHEY SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Jorge Gonçalves, Valentin Fürst,
Milsav Vukovic



N°44 GINKGO

LINK ARCHITECTES SA, LA TOUR DE PEILZ

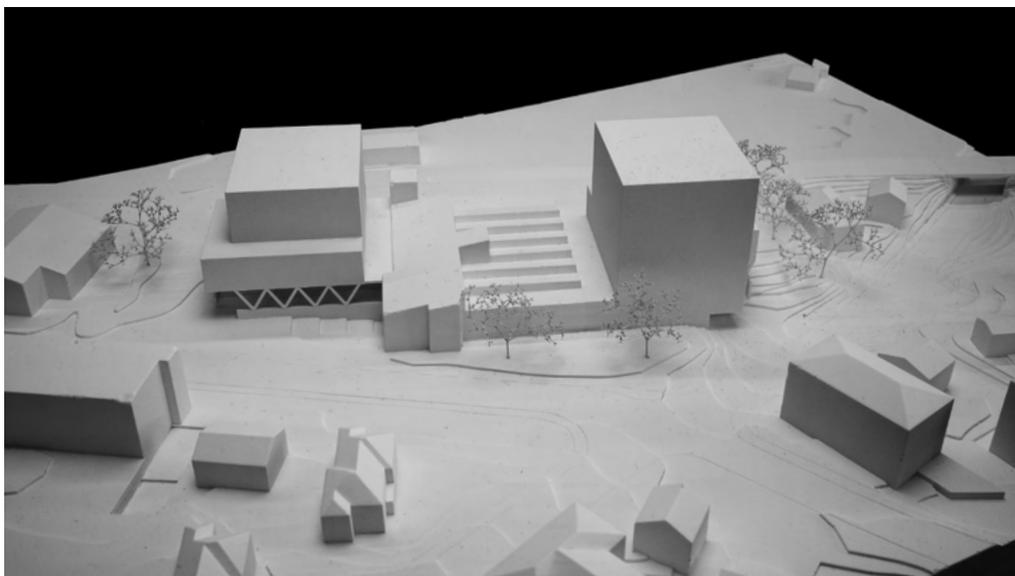
Collaborateurs :

Stéphane Link, Jean-Pierre Dind, Steve Gerbex, Yann Gribi
Christian Ortore, Noah Lanzillotta

INGÉNIEURS CONSEILS SA, ROMONT

Collaborateurs :

Jean-Yves Bosson, Suvakar Arumugam, Joao Filipe Rocha
Gaspar, Michel Reber, Fabien Mornod, Jeremy Rapin



N°45 LINA

ENRICO CHIZZOLINI ARCHITECTE, GRAND-LANCY

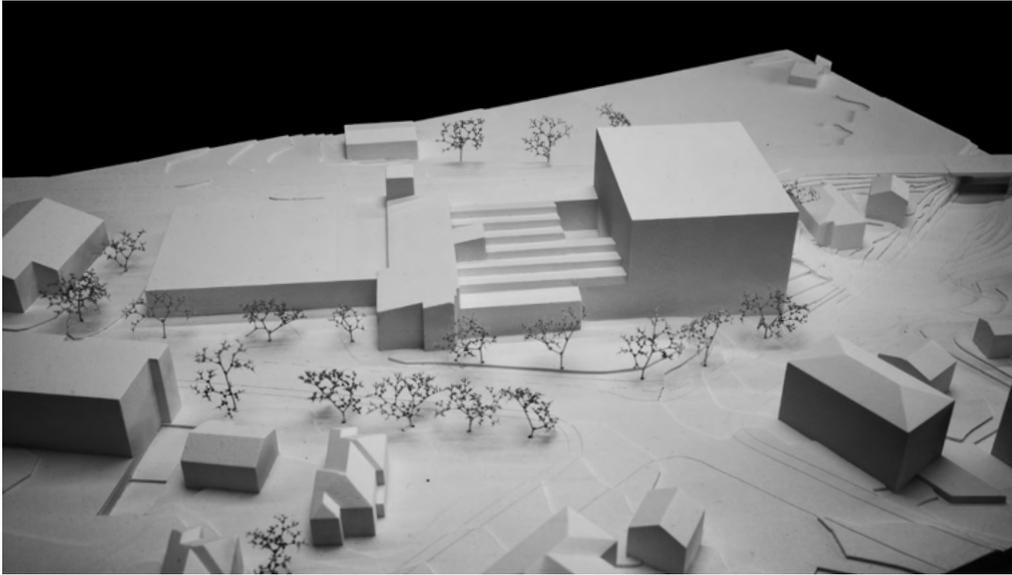
Collaborateur :

Clément Mathey

GIACOMINI & JOLLIET INGÉNIEURS SA, LUTRY

Collaborateurs :

Dauphin Raphaël, Theytaz Steve



N°46 CONTINUUM 2

JEAN-LOUP CLEMENT ARCHITECTE, BIENNE

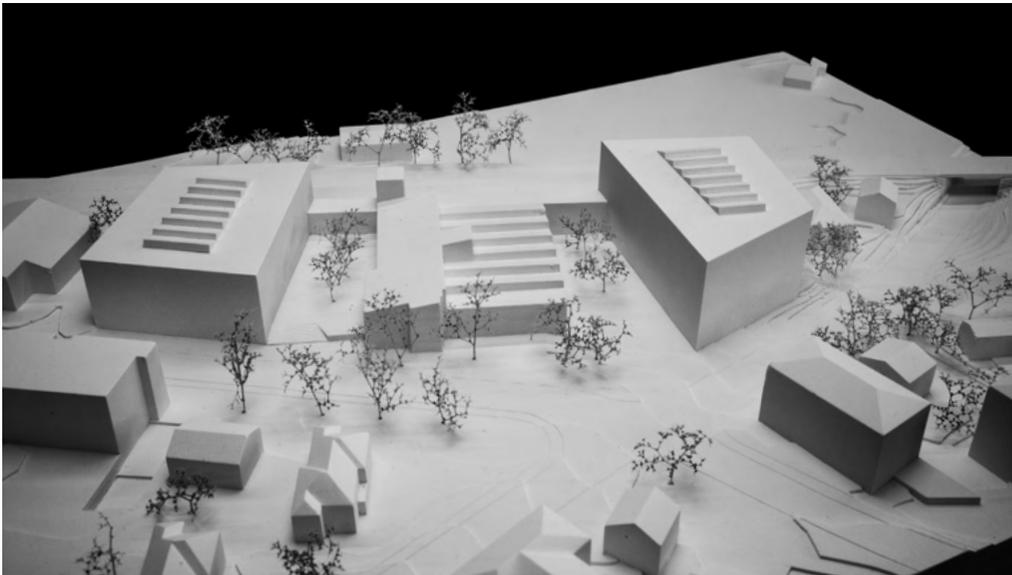
Collaborateurs :

Jean-Loup Clément, Sogol Baghban

STUDIO MA ASSOCIATI SAGL

Collaborateur :

Michele Anselmini



N°47 PLAYTIME

SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES SARL, BIENNE

Collaborateurs :

Mariela Siegrist, Nadège Theubet, Giulia Bacci

WAM PLANER + INGENIEURE AG, BERNE

Collaborateurs :

Adrien Tschopp, Karol Lazarczyk



N°48 ORION

SCHNEIDER & SCHNEIDER ARCHITEKTEN ETH BSA
SIA AG, AARAU

Collaborateurs :

Beat + Thomas Scheider, Michael Jung, Raphael Steiner,
Morgane Roch, Michaela Schaad, Sarina Kovacs,
Catia Marcotullio

BASLER & HOFMANN AG, ZURICH

Collaborateurs :

Tobias Humbel, Ruedi Schefer



N°49 SANDWICH

TEODORI WELLINGER ARCHITECTES SARL / JONAS
MEYLAN ARCHITECTE, LAUSANNE

Collaborateurs :

Rastine Mir, Sara Teodori (associée),
Marie-Pascale Wellinger (associée), Léonard Darbellay,
Matilde Berner, Jonas Meylan

PERRETTEN & MILLERET SA, CAROUGE

Collaborateurs :

Treleani Julien, Lachenal Marc



N°50 LES DEMOISELLES DE ROCHFORT

BRAUEN WALCHILI ARCHITECTES SA, LAUSANNE

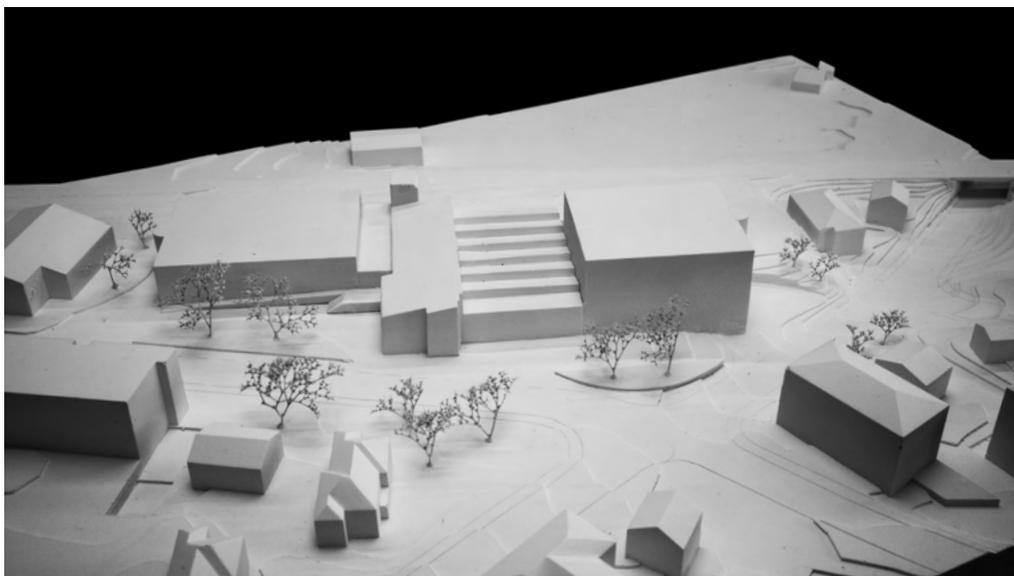
Collaborateurs :

Ueli Brauen, Doris Walchli, Michel Vonlanthen,
Thibaud Loegler, Maria Iglesias Carmon,
Clélie de Longvilliers, Antoine Bonard, Marco Bonard

SYNAXIS SA LAUSANNE

Collaborateurs :

Eric Gysin, Ricardo Ferreira, Christophe Loup,
Hugo Anacleto, Gustav Jarlborg, Cleo belometti,
Marie-Rose Backes, Clément Protté



N°51 LEVER DE RIDEAU

CROGNALETTI BISELX ARCHITECTES SARL, SION

Collaborateurs :

Louis Caloz, Steven Emery, Térance Biselx,
Thomas Crognaletti

NCO-ING SA, MONTHEY

Collaborateur :

Nicolas Corger



N°52 USEGO VS

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL,
DELÉMONT

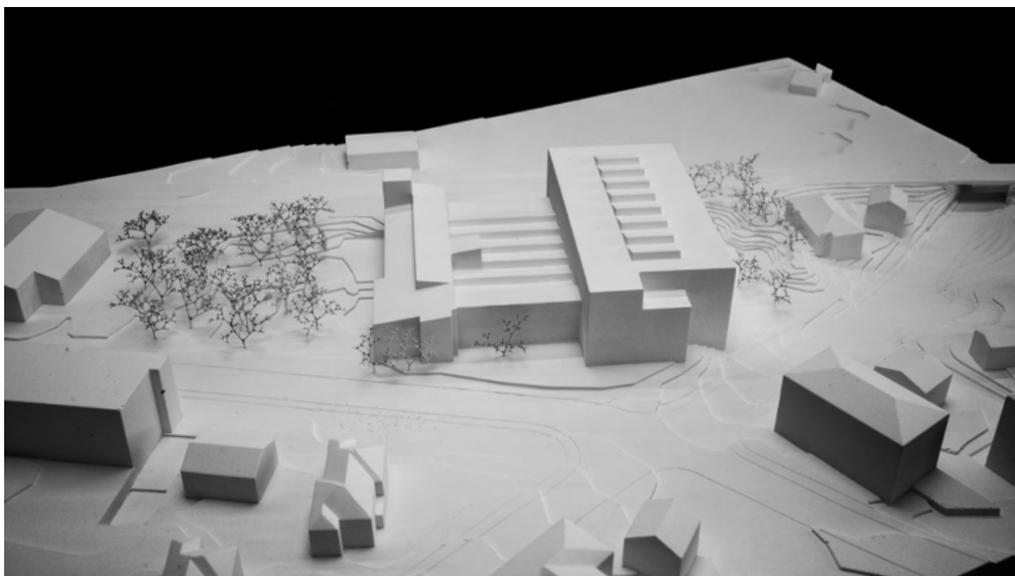
Collaborateurs :

André Mota, Javier Subira, Diego Comamata, Toufiq Ismail

WMM INGENIEURE AG, MUNCHENSTEIN

Collaborateurs :

Gilbert Santini, Claire Kox



N°53 HOMMAGE A FRED

DISERENS MAUREL ARCHITECTES SARL,
LAUSANNE

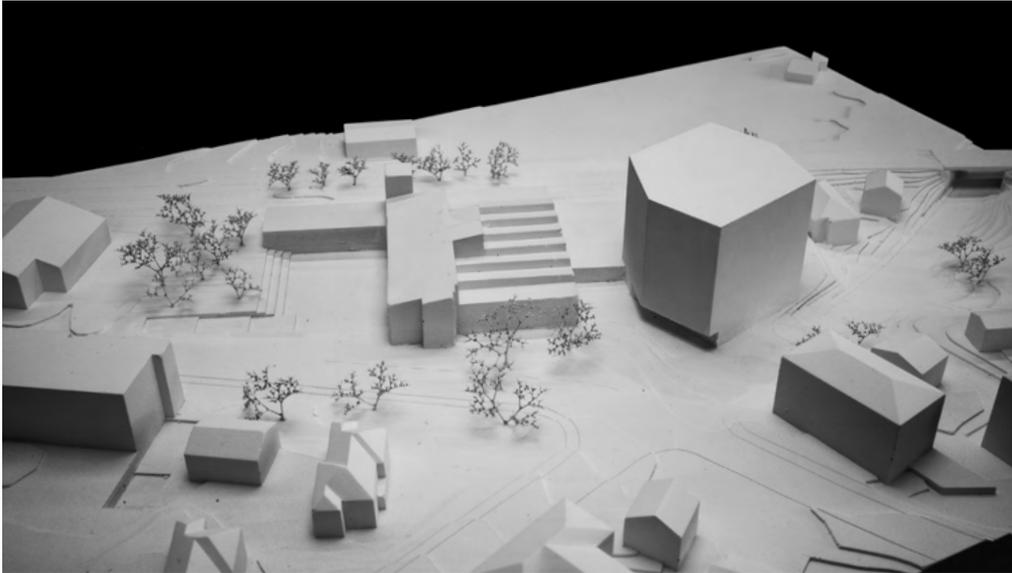
Collaborateurs :

Ludovic Maurel, Diego Diserens, Franck Pemoux

MP INGÉNIEURS CONSEILS SA, CRISSIER

Collaborateur :

Sébastien Di Federico



N°54 **TRANSITION**

STAUBARCHITECTES SARL, FULLY

Collaborateurs :

Gard Emilie, Ollier Marine, Rausis Eloise, Staub Joachim

EBN INGÉNIEURS CIVILS SARL, SAINT-MAURICE



N°55 **ORANGE ABRICOT**

COLLECTIF DER, SAXON

Collaborateurs :

Charlotte Reuse, Marc Délez, Mathis Pante, Léon Bühler

TEKNICO SARL, BEX

Collaborateur :

Nicolas Kohli



N°56 BLOW UP

BONNARD ET WOEFFRAY SNC, MONTHEY

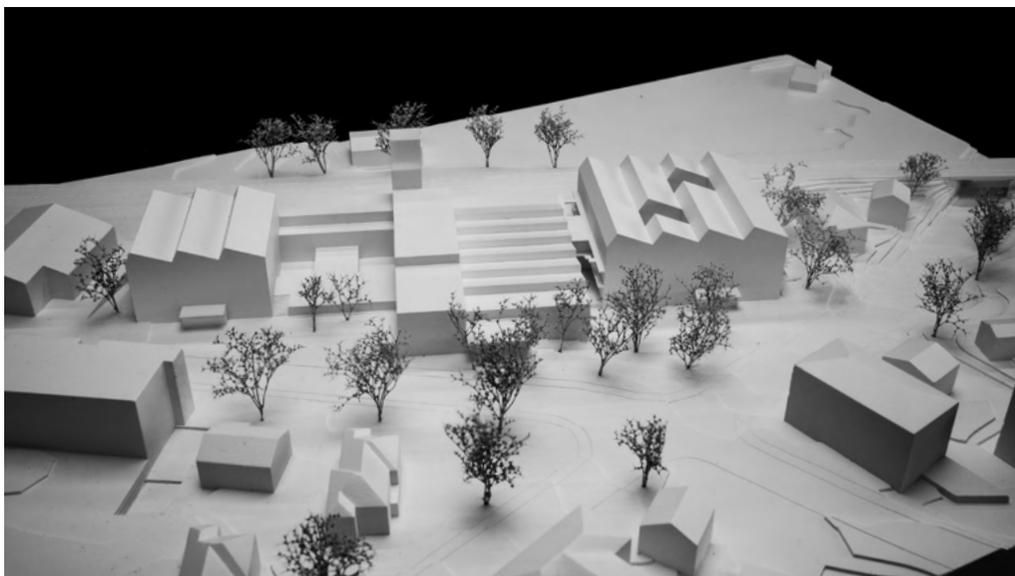
Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Acangelo Barman, Arnaud Martin
Loris Boschetti, Vincent Cainjo, Filippo Bolognese images

KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Roberto Peruzzi, Alexandre Schmid, Daniel Nguyen,
Leandro Nascimento



N°57 L'USINE A RÊVES

SIMONA PRIBEAGU SCHMID ARCHITECTE AAM SIA,
ZURICH

Collaborateurs :

Simona Pribeagu Schmid, Patrick Schmid

MEYSTRE.STUDIO ARCHITECTE, LAUSANNE

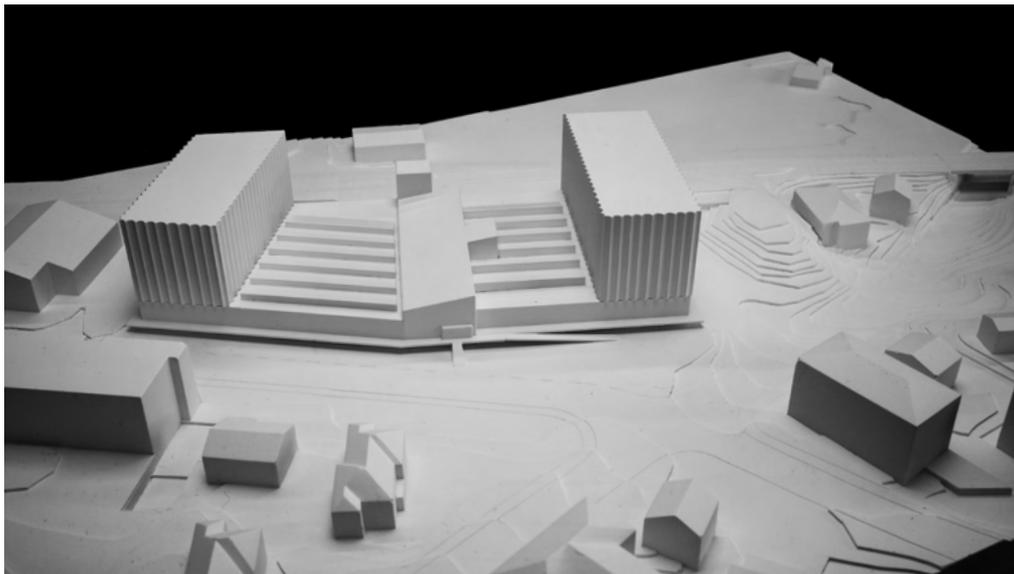
Collaborateur :

Gérard Meystre

SEFORB SARL, USTER

Collaborateurs :

Alexandre Fauchère, Jörg Habenberger, Lukas Sigrist,
Andrea Weiss, Michele Demarchi



N°58 « PAS DE DEUX »

LABAC ARCHITECTURES ET ESPACES CHANTIERS,
MONTREUX

Collaborateurs :

Isabel Solla, Gilles Bellmann, Zikret Pajaziti,
Théo Bellmann

WILLI INGÉNIEURS SA, MONTREUX

Collaborateur :

Stéphane Ménarat



N°59 DROIT-FIL

DAN ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

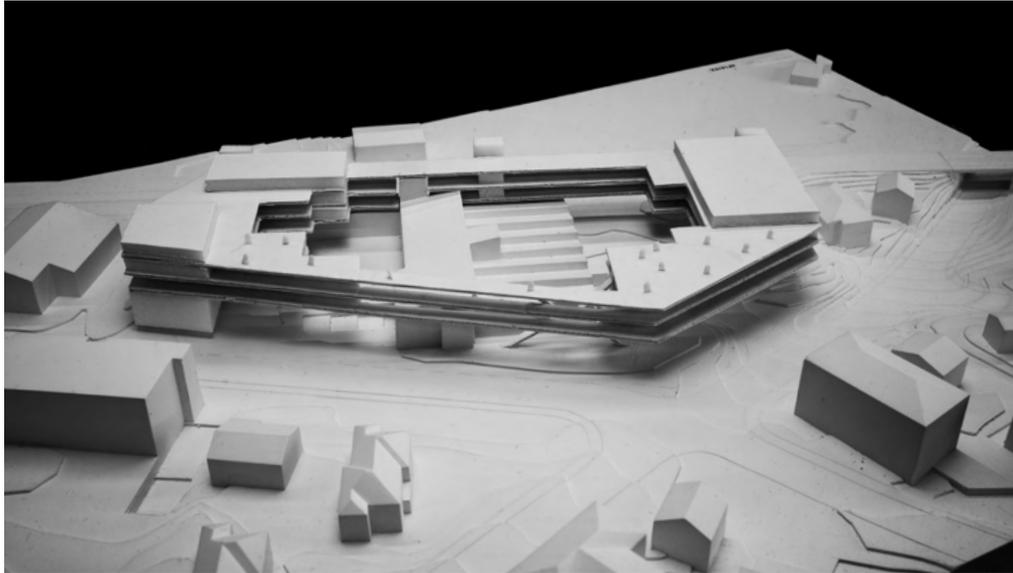
Collaborateurs :

Dany Roukoz, Boulos Douaihy, Rood Mallouhi,
Roomy Khallouf

JEREMY NUTTIN INGÉNIERIE + GÉOTECHNIQUE,
VEYSONNAZ

Collaborateur :

Jeremy Nuttin



N°60 AF1A1FA

CLEMENT BLANCHET ARCHITECTURE, PARIS

Collaborateurs :

Clement Blanchet, Simon Baudry, Philippe Sarfati

AIA INGÉNIERIE, LYON

Collaborateurs :

Olivier Canat, Julien Giovannini, Olivier Guiliani



N°61 ASPIC

EVEQUOZ FERREIRA ARCHITECTE, SION / SSA

ARCHITEKTEN AG, BALE

Collaborateursm EF :

Isabelle Evequoz, Nuno ferreira, Jonas Chauvet,
Giona Lunghi, Gilian Sabatier, Alexandre Rouiller

Collaborateurs SSA :

Herbert Schmid, Ibo Aktepe, Lukas Rottländer,
Thomas Schnek

LBI LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS, MURAZ

Collaborateurs :

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Garry Francey



N°62 PRISME PUR

GREGOIRE GUEX-CROSIER, LA CONVERSION

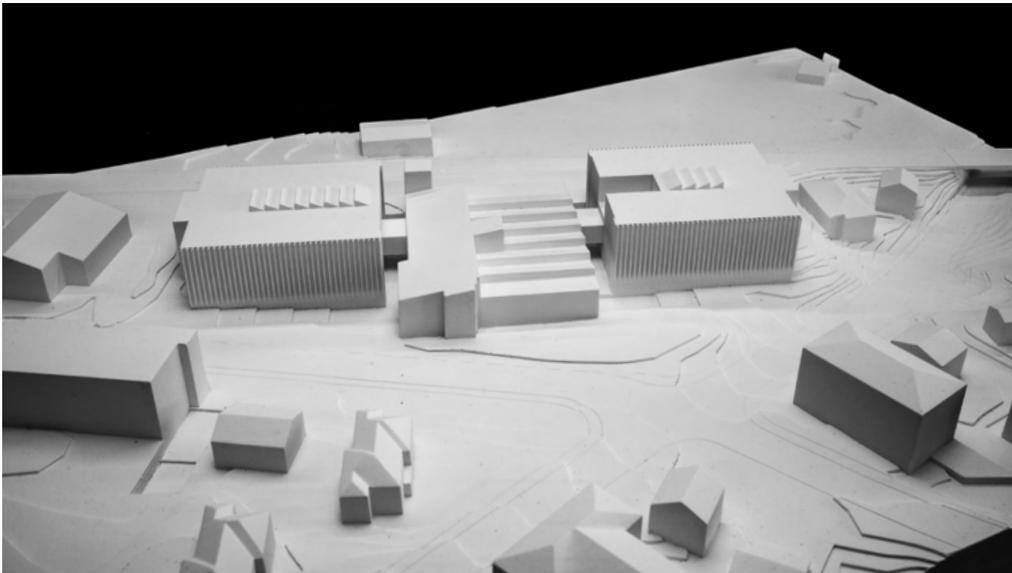
Collaborateur :

Grégoire Guex-Crosier

IAKOVOS PAPAIOANNOU ARCHITECTE, GENÈVE

Collaborateur :

Iakovos Papaioannou



N°63 JAM SESSION

AR11 SAGL, LUGANO

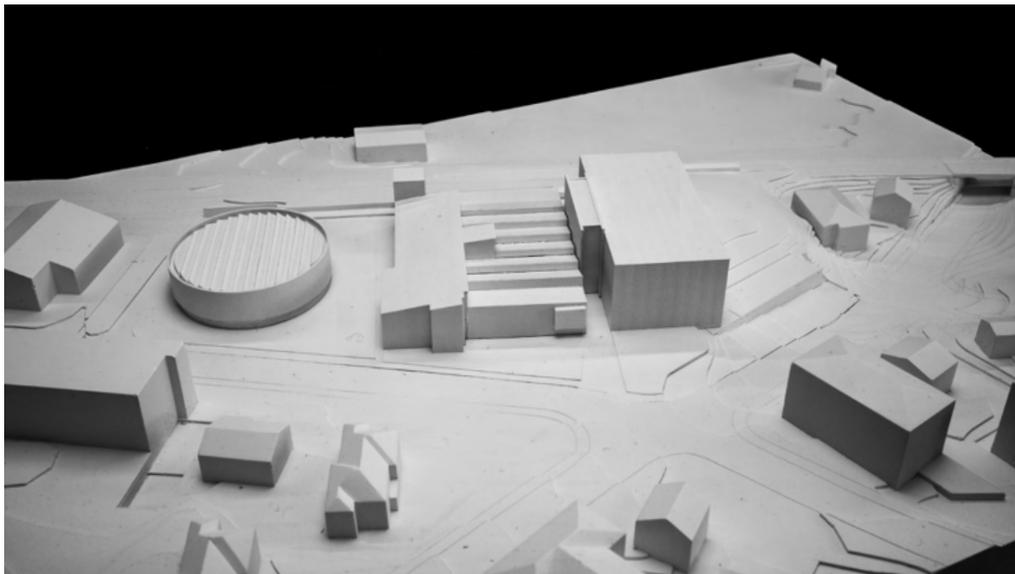
Collaborateurs :

Aldo Baldo, Pierfilippo Baldo, Paolo Petrino,
Andrea Scarparo, Andrea Roscetti, Stefano Casu

INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL, LUGANO

Collaborateurs :

Andrea Pedrazzini, Eugenio Pedrazzini, Roberto Guidotti,
Alberto Lupis, Mattia Licari, Fabio Mazzacchi



N°64 TRAIT D'UNION

ERASMO BITETTI / FRANCESCO BAGGIO /
FEDERICO GIORGIO, VARESE

Collaborateurs :

Erasmus Bitetti, Francesco Baggio, Federico Giorgio,
Clara Faccio

MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA, LOCARNO

Collaborateurs :

Matteo Passamonti, Elia Vittori, Tanja Monotti

